VITTORIO EM. III

FONDO PIZZOFALCONE

GB

BIBLIOTECA PROVINCIALE

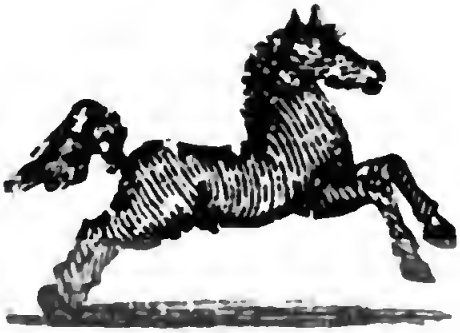

Palchetto

NAZIONALE

B. Prov.

VITT.

3197

Mayo

B-P
I
11

Digitized by Google

RÉGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES

DE L'INFANTERIE.

Digitized by Google

A PARIS,

CHEZ ANSELIN, SUCCESSEUR DE MAGIMEL,
Libraire pour l'Art militaire, rue Dauphine n° 9.

Digitized by Google

606160

RÉGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES DE L'INFANTERIE.

DU PREMIER AOUT 1791.

II.e PARTIE.

ÉCOLE DE BATAILLON.

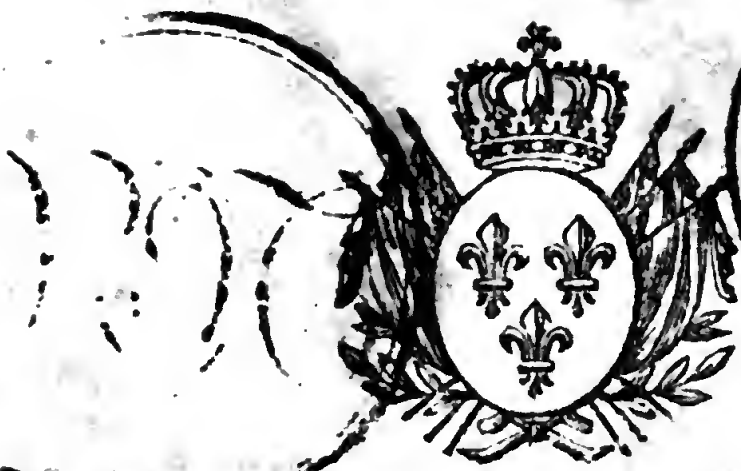

BIBLIOTECA NAZIONALE "VIT... NAPOL... III"

A PARIS,

CHEZ ANSELIN, SUCCESSEUR DE MAGIMEL,
Libraire pour l'Art militaire, rue Dauphine n°

1825.

Digitized by Google

RÉGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES DE L'INFANTERIE.

DU PREMIER AOUT 1790.

TITRE IV.

École de Bataillon.

L'ÉCOLE de bataillon sera divisée en cinq parties.

La première comprendra la manière d'ouvrir les rangs et d'exécuter les divers feux de pied ferme.

La deuxième, les différentes manières de passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

La troisième comprendra la marche en colonne, et divers autres mouvemens relatifs à la colonne.

La quatrième, les différentes manières de passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

La cinquième comprendra la marche en bataille en avant et en retraite, la marche par le flanc, la formation par file en bataille, le passage du défilé en retraite, le passage des lignes, les changemens de front, la colonne d'attaque et le ralliement.

Cette école ayant pour objet d'instruire les bataillons individuellement, et de les préparer ainsi pour tout ce qu'ils pourront être dans le cas d'exécuter dans une ligne, et l'harmonie des mouvemens en grand dépendant nécessairement de l'instruction individuelle des bataillons, de l'uniformité des commandemens, des principes et des moyens d'exécution, les chefs de bataillon se conformeront littéralement à tout ce qui sera prescrit ci-après, sans y rien ajouter ni en retrancher : ils s'attacheront aussi à faire exécuter tous les mouvemens avec le plus grand calme, sang-
id et régularité.

PREMIÈRE PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Ouvrir les rangs.

1. Le chef de bataillon, voulant faire ouvrir les rangs, commandera :

1. *En arrière, ouvrez vos rangs.*

2. MARCHE.

2. Au premier commandement, tous les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement, ainsi que les deux serre-files qui ferment la gauche du bataillon au premier et au troisième rang, se porteront légèrement en arrière pour aller tracer l'alignement où devront se placer les deux derniers rangs.

3. Les chefs de peloton et le serre-file placé à la gauche du premier rang du bataillon, viendront s'enchâsser dans le rang des serre-files, vis-à-vis de leur créneau, et s'aligneront exactement sur ce rang, lequel ne bougera; les sous-officiers de remplacement et le caporal placé à la gauche du troisième rang, se porteront à quatre pas ou huit pieds en arrière du rang des serre-files, vis-à-vis de leur créneau, jugeront cette distance à l'œil, et s'aligneront à droite.

4. Le chef de bataillon se portera à la droite du rang des serre-files, et veillera à ce que les chefs de peloton s'enchâssent exactement dans ce rang, dont il devra avoir soin de verifier l'alignement avant de faire son premier commandement.

5. L'adjudant se portera à la droite du rang des sous officiers de remplacement, et en dirigera l'alignement sur le serre-file qui fermoit la gauche

du troisième rang du bataillon, lequel devra observer de se placer exactement à quatre pas en arrière du rang des serre-files, et d'élever son arme perpendiculairement entre les deux yeux, afin d'indiquer à l'adjudant la direction qu'il devra donner au rang des sous-officiers de remplacement.

6. Au commandement de *marche*, les deux derniers rangs du bataillon, ainsi que le rang des serre-files, se porteront en arrière au pas ordinaire et sans compter les pas; les soldats dépasseront un peu leurs rangs respectifs, s'arrêteront et se placeront d'eux-mêmes sur l'alignement des chefs de peloton et des sous-officiers de remplacement, qui auront soin de les encadrer correctement dans leurs intervalles.

7. Le rang des serre-files se portera à deux pas en arrière du troisième rang du bataillon, et s'alignera à droite. L'adjudant-major, placé à la droite de ce rang, s'alignera sur le serre-file de gauche, lequel devra observer de se placer exactement à deux pas en arrière du dernier rang du bataillon, et d'élever son arme perpendiculairement entre les deux yeux.

8. Le chef de bataillon, voyant les rangs alignés, commandera :

3. Fixe.

9. A ce commandement; les chefs de peloton, ainsi que le serre-file qui fermoit la gauche du premier rang du bataillon, reprendront leurs places au premier rang.

ARTICLE II.

Maniement des armes.

10. Le chef de bataillon pourra,

avant de faire serrer les rangs, faire exécuter les mouvemens d'armes suivans :

Présenter les armes.
Porter les armes.
Reposer sur les armes.
Porter les armes.
L'arme au bras.
Porter les armes.
La charge précipitée.

11.° Le chef de bataillon surveillera l'exécution du premier rang, l'adjudant-major celle du troisième, et l'adjudant celle du second rang. Les officiers et sous-officiers placés dans le rang feront toujours un demi-à-droite au premier temps de la charge, comme les soldats, et se remettront face en tête, lorsque le soldat de leur peloton qui est à côté d'eux passera l'arme à gauche.

ARTICLE III.

La charge à volonté et les feux.

12. Le chef de bataillon fera serrer les rangs par les commandemens prescrits pour l'instructeur dans l'*École de peloton*, n.° 26, et fera ensuite exécuter la charge à volonté.

13. Le chef de bataillon fera exécu-

ter les feux de peloton, de demi-bataillon, de bataillon et de deux rangs, par les commandemens qui seront prescrits ci-après.

14. Le feu de peloton et celui de deux rangs ne seront jamais que directs; le feu de bataillon ou de demi-bataillon pourra être ou direct ou oblique.

15. Lorsque le feu devra être oblique, le chef de bataillon fera chaque fois le commandement d'avertissement *oblique à droite* (ou *oblique à gauche*), après celui ARMES, et avant celui JOUE.

16. Le feu de peloton s'exécutera alternativement par le premier et le second peloton de chaque division, comme si la division était isolée; le premier peloton tirera d'abord : le chef du second peloton ne fera son premier commandement que lorsqu'il verra une ou deux armes portées dans le premier; le chef du premier peloton observera à son tour la même règle à l'égard du second, et le feu continuera ainsi alternativement.

17. Le chef de bataillon observera la même gradation dans le feu de demi-

bataillon; elle aura lieu également dans le feu de bataillon entre les bataillons pairs et impairs, lorsqu'il y en aura plusieurs réunis.

18. Le feu de deux rangs commencera dans tous les pelotons à la fois, et conformément à ce qui a été prescrit dans l'*École de peloton*, n.° 53.

19. La garde du drapeau ne tirera point; elle restera au port d'armes pendant les feux.

20. Le chef de bataillon fera cesser les feux par un roulement très-court, qui sera suivi d'un coup de baguette; au signal du coup de baguette, les chefs de peloton, les sous-officiers de remplacement et la garde du drapeau reprendront vivement leurs places de bataille.

21. A l'instant où le roulement commencera, les soldats exécuteront ce qui a été prescrit dans l'*École de peloton*, n.° 54.

22. Dans les *repos*, les chefs de peloton, sous-officiers de remplacement et serre-files ne quitteront leurs rangs qu'en cas de nécessité, et les chefs de

peloton auront alors soin de se faire remplacer exactement par leur sous-officier de remplacement, afin que, le cadre de l'alignement restant toujours le même, il n'y ait jamais rien à rectifier après le *repos*, si ce n'est dans l'intérieur des pelotons.

23. Le chef de bataillon commandera toujours les feux derrière son bataillon, se plaçant là d'ou il pourra le mieux se faire entendre.

24. L'adjudant-major se placera, pendant l'exécution des feux, derrière le centre du demi-bataillon de droite, et l'adjudant de même derrière le demi-bataillon de gauche, l'un et l'autre à environ huit pas des serre-files; dans les *repos*, ils rendront compte au chef de bataillon des fautes qu'ils auront remarquées.

Feux de peloton.

25. Le chef de bataillon, voulant faire exécuter le feu de peloton, commandera :

1. *Feu de peloton.*

2. COMMENCEZ LE FEU.

26. Au premier commandement, les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement se porteront aux places qui leur sont indiquées dans l'*École de peloton*, n.os 45 et 46.

27. Le drapeau et sa garde reculeront de manière que le premier rang de ces trois files se trouve à hauteur du troisième rang du bataillon.

28. Au deuxième, les pelotons impairs commenceront le feu : leurs chefs leur feront les commandemens prescrits dans l'*École de peloton*, n.° 47, en observant d'ajouter à celui *peloton*, la dénomination de *premier*, *troisième*, *cinquième* ou *septième*, suivant le numéro de chacun.

29. Les chefs des pelotons pairs feront à leur tour les mêmes commandemens, en ajoutant de même la dénomination du numéro de leur peloton : ainsi de suite alternativement.

30. Pour éviter que les pelotons impairs commençant ensemble ne tirent tous à la fois, les chefs de ces pelotons observeront, mais pour le premier feu seulement, de ne faire le commandement de FEU que l'un après l'autre ; ainsi le chef du troisième peloton ne fera les commandemens de JOUE et FEU qu'après avoir entendu le feu du premier peloton : le chef du cinquième observera la même règle à l'égard du troisième, et celui du septième à l'égard du cinquième.

Feux de demi-bataillon.

31. Lorsque le chef de bataillon voudra faire exécuter le feu de demi-bataillon, il commandera :

1. *Feu de demi-bataillon.*
2. *Demi-bataillon de droite.*
3. ARMES.
4. JOUE.
5. FEU.
6. CHARGEZ.

32. Le chef de bataillon fera tirer alternativement les demi-bataillons de droite et de gauche, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 17, pour la gradation qui doit être observée dans l'exécution de ce feu.

Feux de bataillon.

33. Le chef de bataillon fera exécuter le feu de bataillon par les mêmes commandemens que le feu de demi-bataillon, en observant seulement de substituer la dénomination de *bataillon à*

celle de *demi-bataillon*, et de *demi-bataillon de droite* (ou *de gauche*).

Feux de deux rangs.

34. Pour faire exécuter le feu de deux rangs, le chef de bataillon commandera :

1. *Feux de deux rangs.*
2. *Bataillon.*
3. ARMES.
4. *Commencez le feu.*

35. Dans les feux de demi-bataillon, de bataillon et de deux rangs, les chefs de peloton se porteront, au premier commandement du chef de bataillon, à un pas en arrière du troisième rang, vis-à-vis leur créneau; et les sous-officiers de remplacement se porteront, comme dans le feu de peloton, sur l'alignement des serre-files, derrière les chefs de peloton.

36. Le drapeau et sa garde se placeront, au même commandement, comme il a été prescrit dans le feu de peloton.

Feu en arrière.

37. Lorsque le chef de bataillon voudra faire exécuter les feux en arrière, il commandera :

1. *Feu en arrière.*
2. *Bataillon.*
3. *Demi-tour* = A DROITE.

38. Au troisième commandement, les chefs de peloton, sous-officiers de remplacement et serre-files exécuteront ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de peloton*, n.os 58 et 59.

39. Le bataillon faisant ainsi face en arrière, le chef de bataillon fera exécuter les mêmes feux qu'en avant, et par les mêmes commandemens.

40. Le demi-bataillon de droite et celui de gauche conserveront leur même dénomination, quoiqu'ils aient fait demi-tour à droite; les pelotons conserveront aussi leur même dénomination de *premier*, *deuxième*, *troisième*, etc.

41. Le feu de deux rangs commencera par la gauche de chaque peloton, devenue droite.

42. Les chefs de peloton, les sous-

officiers de remplacement et la garde du drapeau prendront les places qui leur sont indiquées dans les feux en avant, et s'y porteront de même au premier commandement du chef de bataillon.

43. Le chef de bataillon, voulant le remettre face en avant, commandera :

1. *Face en tête.*
2. *Bataillon.*
3. *Demi-tour* = A DROITE.

44. Au troisième commandement les chefs de peloton, les sous-officiers de remplacement et les serre-files exécuteront ce qui a été prescrit dans l'*École de peloton*, n.os 64 et 65.

Observations relatives aux feux.

45. Lorsqu'on tirera à poudre, le chef de bataillon aura soin d'ordonner quelquefois aux chefs de peloton de faire l'inspection des armes après le feu, ce qui s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*École de peloton*, *n.*° 72.

46. Dans le feu de demi-bataillon, le chef de bataillon ne fera tirer chaque demi-bataillon que lorsqu'il verra

plusieurs armes chargées dans celui qui aura tiré précédemment : cette règle s'observera également entre les bataillons pairs et impairs en ligne.

DEUXIÈME PARTIE.

Différentes manières de passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

ARTICLE PREMIER.

Rompre à droite ou à gauche.

47. On rompra habituellement par peloton, et au pas ordinaire.

48. Le chef de bataillon fera rompre par les commandemens prescrits pour l'instructeur dans l'*École de peloton*, en substituant la dénomination de *peloton* à celle de *section*.

49. [Pl. X, fig. 1.] Ce qui a été indiqué dans l'*École de peloton* pour rompre par section, sera exécuté pour rompre par peloton. Les chefs de peloton observeront, à l'égard de leurs pelotons, ce

qui a été prescrit aux chefs de section à l'égard de leurs sections, et le chef de bataillon, ce qui a été prescrit pour l'instructeur.

50. Lorsque les pelotons de grenadiers seront plus ou moins forts que ceux de fusiliers, le chef de chacun de ces pelotons, ayant arrêté la conversion, placera promptement son guide à la distance et dans la direction où il devra être avant de faire le commandement d'alignement, et le peloton appuiera à son guide en s'alignant.

51. Les chefs de peloton ayant commandé *fixe*, aucun guide ne bougera plus, quand même il ne seroit pas dans la direction des guides précédens, afin que l'erreur d'un peloton qui aurait trop conversé ou pas assez, ne puisse pas se propager : les guides qui ne seraient pas dans la direction, ne la reprendront que lorsque la colonne se mettra en marche.

52. Si cependant le chef de bataillon vouloit le remettre immédiatement en bataille, il rectifieroit auparavant la po-

sition des guides par les moyens prescrits ci-après n.os 218, 219 et suivans.

53. Toutes les fois qu'un bataillon rompra par pelotons, si c'est à droite, le sous-officier de remplacement de chacun, dénommé *guide de droite* du peloton, se placera à côté de l'homme de droite du premier rang de son peloton, à l'instant où le chef de peloton arrêtera la conversion; si c'est à gauche, le serre-file le plus près de la gauche de chaque peloton, dénommé *guide de gauche* du peloton, se placera à côté de l'homme de gauche du premier rang de son peloton, à l'instant où le chef de peloton arrêtera la conversion : ainsi, soit que la colonne ait la droite ou bien la gauche en tête, le premier rang de chaque peloton sera encadré entre ses deux guides.

54. Dans une colonne par division, le guide de droite du peloton impair de chacune sera dénommé *guide de droite* de la division, et sera placé au flanc droit de sa division; et le guide de gauche du peloton pair sera dénommé

uide *de gauche* de la division, et sera placé au flanc gauche de la division.

55. Le bataillon étant rompu en colonne, l'adjudant-major et l'adjudant se placeront sur le flanc du côté de la direction; l'adjudant-major à hauteur de la première subdivision, l'adjudant à hauteur de la dernière. Le chef de bataillon n'aura pas de place fixe lorsqu'il ne s'agira que d'instruction; mais, dans les colonnes composées de plusieurs bataillons, les chefs de bataillon se placeront habituellement sur le flanc de la colonne, du côté de la direction, à huit ou dix pas des guides, et à hauteur du centre de leur bataillon.

56. Lorsque le bataillon devra se prolonger en colonne vers la droite ou la gauche, ou se diriger perpendiculairement ou diagonalement en avant ou en arrière d'une des ailes, le chef de bataillon le fera rompre par peloton à droite ou à gauche [Pl. X, fig. 2], comme il vient d'être prescrit; mais lorsqu'il devra rompre par la droite pour marcher vers la gauche, ou l'in-

verse, le peloton de l'aile se portera deux fois l'étendue de son front en avant, pendant que les autres rompront; et à cet effet le chef de bataillon commandera : *rompre par la droite pour marcher vers la gauche*, ou *rompre par la gauche pour marcher vers la droite*, avant de faire le commandement de *par peloton à droite* (ou *à gauche*).

ARTICLE II.

Rompre en arrière, à droite ou à gauche.

57. Lorsque le chef de bataillon voudra faire rompre en arrière à droite, il commandera :

1. *Par peloton en arrière à droite.*
2. [Pl. X, fig. 3.] *Bataillon par le flanc droit.*
3. A DROITE.
4. MARCHE.

58. Au premier commandement, les chefs de peloton se porteront devant le centre de leurs pelotons respectifs.

59. Au deuxième, ils avertiront leurs pelotons qu'ils devront faire à droite.

60. Au troisième, le bataillon fera à droite; chaque chef de peloton se portera légèrement à la droite de son peloton, fera déboîter les trois files de droite en arrière; la première, de toute l'épaisseur des trois rangs, la seconde moins, la troisième ne faisant qu'avancer l'épaule gauche; ce qui étant exécuté, chaque chef de peloton se portera à hauteur de la dernière file de gauche du peloton qui est immédiatement à la droite du sien, s'y plaçant de manière à appuyer légèrement sa poitrine contre le bras gauche de l'homme du premier rang de cette file. Le chef de peloton de l'aile droite du bataillon se placera de la même manière que s'il y avoit un peloton à la droite du sien, et s'alignera sur les autres chefs de peloton : le sous-officier de remplacement de chaque peloton déboîtera en arrière, en même temps que les trois files de droite, et se placera devant l'homme du premier rang de la première file pour le conduire.

61. Au commandement de *marche*, la première file de chaque peloton conversera à droite, et le sous-officier de remplacement placé devant cette file la conduira perpendiculairement en arrière; les files suivantes viendront successivement converser à la même place que la première; les chefs de peloton ne bougeront pas, verront filer devant eux leur peloton, et l'arrêteront à l'instant où la dernière file aura conversé; à cet effet ils commanderont :

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A gauche* = ALIGNEMENT.

62. A l'instant où le peloton fera front, le guide de gauche se portera à hauteur du chef de peloton, et appuiera legèrement le bras gauche contre sa poitrine.

63. Au quatrième commandement, le peloton se portera sur l'alignement de son guide de gauche, et le chef de peloton en dirigera l'alignement de manière que la nouvelle position du peloton soit perpendiculaire à celle qu'il occupoit en bataille: à cet effet il se portera à environ deux pas en dehors du flanc, pour mieux juger la direction.

64. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera FIXE, et se portera devant le centre de son peloton: cette règle sera générale.

65. Si les pelotons de grenadiers sont plus ou moins forts que ceux des fusiliers, les chefs de ces pelotons, après avoir commandé *front*, placeront leur guide à la distance où il devra être, avant de faire le commandement d'alignement.

66. Pour rompre en arrière à gauche, le chef de bataillon fera les mêmes commandemens que pour rompre à droite, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite*.

67. Le mouvement s'exécutera d'après les mêmes principes que pour rompre en arrière à droite; chaque chef de peloton

se portera à la gauche de son peloton, fera déboîter les trois premières files en arrière, et se placera ensuite contre la première file de droite du peloton qui est immédiatement à gauche du sien, comme il a été prescrit ci-dessus.

68. Aussitôt que les trois premières files de gauche auront déboîté, le guide de gauche de chaque peloton se portera devant l'homme du premier rang de la première file, pour le conduire.

69. A l'instant où chaque peloton fera *front*, le guide de droite se portera à hauteur du chef de peloton, et appuiera légèrement le bras droit contre la poitrine de ce chef.

Observations relatives au mouvement de rompre en arrière, à droite ou à gauche.

70. Cette manière de rompre en colonne peut s'employer lorsque le défaut d'espace ne permettra pas de rompre comme il a été prescrit à l'article précédent; elle aura lieu en outre toutes les fois qu'un bataillon devra se pro-

longer en colonne sur la ligne où il est en bataille.

ARTICLE III.

Ployer le bataillon en colonne serrée.

71. Ce mouvement pourra s'exécuter par pelotons ou par divisions sur la subdivision de droite, sur celle de gauche, ou sur une autre subdivision quelconque du bataillon, la droite ou la gauche en tête.

72. Pour ployer le bataillon en colonne serrée par divisions sur celle du centre, la droite en tête, le chef de bataillon commandera :

1. *Colonne serrée par divisions.*
2. *Sur la deuxième division, la droite en tête,* = EN COLONNE.
3. *Bataillon par le flanc gauche et le flanc droit.*
4. *A gauche* = ET A DROITE.
5. MARCHE.

73. Au deuxième commandement, tous les chefs de division se porteront devant le centre de leurs divisions respectives.

74. Au troisième, le chef de la deuxième division l'avertira de ne bouger.

75. [Planche XI, fig. 2.] Le chef de chacune des divisions qui sont à sa droite avertira sa division qu'elle devra faire à gauche; le chef de chacune de celles qui sont à la gauche de la deuxième avertira sa division qu'elle devra faire à droite.

76. Au quatrième commandement, la première division et les grenadiers feront à gauche; le chef de chacune de ces divisions se portera légèrement à la gauche de sa division, et fera déboîter les trois files de gauche en avant; ce qui étant exécuté, le guide de gauche de la division se portera devant l'homme du premier rang de la première file, pour le conduire.

77. Les troisième et quatrième divisions feront à droite, le chef de chacune se portera légèrement à la droite de sa division, et fera deboîter les trois files de droite en arrière; le guide de droite de chacune de ces deux divisions déboîtera en arrière en même temps que les trois files de droite de sa division, et se placera devant l'homme du premier rang de la première file pour le conduire.

78. Les chefs de division qui auront fait à gauche ou à droite se placeront, ceux des divisions de droite à côté de leur guide de gauche, ceux des divisions de gauche à côté de leur guide de droite.

79. Au commandement de *marche*, le chef de la deuxième division commandera *guide à gauche*, le guide de gauche de cette division se portera au flanc gauche dès qu'il pourra passer, et les serre-files serreront à un pas du troisième rang.

80. Toutes les autres divisions, conduites chacune par leur chef, se mettront en marche pour prendre place dans la colonne : la première gagnera,

Digitized by Google

en tournant par file en avant, l'espace de trois pas qui doit la séparer de la deuxième dans la colonne, et se dirigera ensuite de manière à y entrer carrément et parallelement à la deuxième; les grenadiers se régleront sur la première division, et se dirigeront de manière à entrer dans la colonne, comme il vient d'être expliqué, et à laisser trois pas d'intervalle entre leur troisième rang et le premier rang de cette division.

81. La troisième division gagnera, en tournant par file en arrière, l'espace de trois pas qui doit la séparer de la deuxième, et se dirigera ensuite de manière à entrer dans la colonne carrément et parallèlement à cette division; la quatrième se réglera sur la troisième, et se dirigera de manière à entrer dans la colonne, comme il vient d'être expliqué, en laissant trois pas d'intervalle entre son premier rang et le troisième rang de la troisième division.

82. Le chef de chacune des divisions qui doivent prendre rang dans la colonne, en avant de la division de direction, qui est la deuxième dans cet exemple, arrêtera sa division un instant avant que son guide de gauche n'arrive à hauteur de celui de la division de direction; à cet effet, il commandera :

1. Telle *division* (ou *grenadiers*).

2. Halte.

83. Au deuxième commandement, la division

s'arrêtera ; son guide de gauche fera aussitôt face en arrière, se placera promptement de manière à couvrir exactement celui de la division de direction, et à laisser environ cinq pas d'intervalle entre lui et le guide placé immédiatement devant lui, afin que, la colonne étant formée, les divisions soient séparées entre elles par un intervalle de trois pas.

84. Le guide de gauche étant ainsi établi, le chef de division commandera :

3. FRONT.

4. *A gauche* = ALIGNEMENT.

85. Au troisième commandement, la division fera face par son premier rang, mais le guide de gauche restera face en arrière.

86. Au quatrième, la division joindra son guide de gauche, et s'alignera à gauche ; le chef de division se portera en dehors du guide à environ deux pas, et dirigera l'alignement de manière que sa division soit établie parallèlement à celle de direction ; ce qui étant exécuté, il commandera FIXE, et se portera devant le centre de sa division.

87. Le chef de chacune des divisions qui doivent prendre rang dans la colonne en arrière de celle de direction, conduira sa division jusqu'à ce qu'il soit arrivé à hauteur du guide de gauche de celle de direction ; il s'arrêtera alors de sa personne, laissera filer sa division, et à l'instant où la dernière file l'aura dépassé, il arrêtera sa division par les commandemens prescrits ci-dessus n.° 82.

88. La division étant arrêtée, le guide de gauche se placera promptement sur la direction, à trois

pas du dernier rang de celle qui précède immédiatement la sienne ; ce qui étant exécuté, le chef de division commandera FRONT, et *à gauche*. = ALIGNEMENT, alignera sa division en se plaçant comme il est indiqué, n.° 86 ; après quoi il commandera FIXE, et se portera devant le centre de sa division.

89. Les divisions ayant pris rang dans la colonne, si l'une d'elles se trouvoit avoir trop ou trop peu de distance, ce qui ne pourroit arriver que par la faute de son guide, qui auroit négligé de se placer à la distance prescrite de la division placée avant la sienne, ou parce que le guide de cette dernière, ne s'étant pas placé assez promptement, l'auroit induite en erreur, la division resteroit à la place où elle se trouve, pour ne pas propager cette faute.

90. Le mouvement étant achevé, le chef de bataillon commandera :

Guides demi-tour = A DROITE.

91. A ce commandement, les guides qui faisoient face en arrière se remettront face en tête.

92. Le chef de bataillon veillera à l'exécution générale du mouvement, et à l'observation des principes prescrits.

93. L'adjudant-major se placera en avant et face au guide de gauche de la division de direction ; il assurera successivement la direction des guides, à mesure qu'ils arrivent dans la colonne, en avant de celui de la division de direction.

94. L'adjudant remplira la même fonction à l'égard des guides qui prennent place dans la colonne en arrière de celui de la division de direction.

95. On ploiera le bataillon, la gauche en tête, sur la deuxième division, par les mêmes principes et les mêmes commandemens, en substituant l'indication de *gauche en tête* à celle de *droite en tête*.

96. Les divisions de gauche exécuteront alors ce qui a été prescrit pour les divisions de droite, et celles de droite exécuteront ce qui a été prescrit pour les divisions de gauche.

97. Le chef de la division de direction commandera *guides à droite* dès que le mouvement commencera.

98. Ces deux exemples embrassent tous les cas : ainsi, lorsqu'on voudra

ployer le bataillon en colonne serrée sur la division de droite, on commandera :

1. *Colonne serrée par divisions.*
2. *Sur les grenadiers en arrière* (ou *en avant*) = EN COLONNE.
3. *Bataillon, par le flanc droit.*
4. A DROITE.
5. MARCHE.

99. [Pl. XI, fig. 1.] Les grenadiers ne bougeront ; leur chef commandera *guides à gauche* (ou *à droite*) dès que le mouvement commencera.

100. Si la colonne doit se former la droite en tête, toutes les divisions, hors les grenadiers, exécuteront ce qui a été prescrit pour les deux divisions de gauche, la colonne se formant la droite en tête sur celle du centre.

101. Si, au contraire, la colonne doit se former la gauche en tête, elles exécuteront ce qui a été indiqué pour les deux divisions de gauche, dans le cas où la colonne devra se former la gauche en tête sur la division du centre.

102. Enfin, pour ployer le bataillon en colonne serrée sur la division de gauche, on commandera :

1. *Colonne serrée par divisions.*
2. *Sur la quatrième division en arrière* (ou *en avant*) = EN COLONNE.
3. *Bataillon, par le flanc gauche.*
4. A GAUCHE.
5. MARCHE.

103. [Pl. XI, fig. 3.] La quatrième division ne bougera; le chef de cette division commandera *guidés à gauche* (ou *à droite*) dès que le mouvement commencera.

104. Si la colonne doit se former la droite en tête, toutes les divisions, hors la quatrième, exécuteront ce qui a été prescrit pour les deux divisions de droite, lorsque la colonne se forme la droite en tête sur la division du centre.

105. Si, au contraire, la colonne doit se former la gauche en tête, toutes les divisions, hors la quatrième, exécuteront ce qui a été indiqué pour les

deux divisions de droite, lorsque la colonne se forme la gauche en tête sur la division du centre.

106. Dans toutes ces diverses suppositions, la division la plus près de celle de direction doit gagner, en tournant par file en avant ou en arrière, selon qu'elle devra se porter devant ou derrière celle de direction, l'espace de trois pas qui doit les séparer l'une de l'autre dans la colonne.

107. Soit que la colonne se forme la droite ou la gauche en tête, le guide de gauche de la division de direction doit toujours se porter au flanc gauche de cette division, aussitôt qu'il pourra passer.

Observations relatives au mouvement de ployer le bataillon en colonne.

108. On pourroit ployer le bataillon en colonne, à distance entière ou à distance de section, d'après les mêmes principes et par les mêmes commandemens, en substituant l'une ou l'autre de ces indications à celle de *colonne serrée.*

109. Il est important que le guide de la division qui entre la première dans la colonne, soit placé bien correctement sur le guide de la division de direction, puisque la position de ces deux guides doit déterminer celle de tous les autres.

110. Il est également essentiel que chaque division, avant de prendre rang dans la colonne, se dirige de manière à y entrer carrément, et parallèlement à celle de direction, pour éviter que la fausse direction d'une division n'induise en erreur les divisions suivantes.

111. Tous les mouvemens précédens pourront s'exécuter au pas ordinaire ou au pas accéléré : et si, par la difficulté du terrain, il arrivoit que les files fussent trop ouvertes, chaque chef de division auroit soin de les faire serrer un peu avant d'entrer dans la colonne.

TROISIÈME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Marcher en colonne avec distance entière.

112. Lorsque le chef de bataillon voudra faire marcher la colonne, il indiquera au premier guide deux objets saillans ou distincts en avant de lui sur la ligne qu'il devra suivre, si le terrain en présente : ce guide y fera face aussitôt, prendra pour point de vue celui des deux objets qui sera le plus éloigné, et pour intermédiaire celui qui sera le plus près de lui.

113. Si le terrain n'offre qu'un seul objet saillant ou distinct dans la direction que devra suivre le premier guide, il y fera également face lorsqu'il lui aura été indiqué, et choisira aussitôt un point intermédiaire à terre.

114. Enfin, à défaut d'objet saillant ou distinct, le chef de bataillon en-

verra l'adjudant-major se placer à trente ou quarante pas en avant, face à la colonne, et l'établira, en lui faisant signe de son épée, sur la direction que devra suivre le premier guide; l'adjudant-major étant ainsi placé, le premier guide lui fera face aussitôt, choisira deux points à terre dans la ligne droite qui iroit passer entre ses talons, et prendra successivement de nouveaux points à terre, à mesure qu'il avancera, ainsi qu'il a été expliqué dans l'*Ecole de peloton*, n.° 79.

115. Ces dispositions étant faites, le chef de bataillon commandera :

1. *Colonne en avant.*
2. *Guide à gauche* (ou *à droite*).
3. MARCHE.

116. Il sera facile au premier guide de se maintenir correctement sur la direction, en marchant toujours sur le prolongement des deux points en avant qu'on lui aura indiqués ou qu'il aura choisis. Si ces points sont des objets élevés au-dessus du sol, il sera assuré

d'être sur la vraie direction toutes les fois que le point le plus près lui masquera celui qui est le plus éloigné.

117. Les guides suivans conserveront exactement le pas et la distance, et marcheront chacun dans la trace du guide qui les précède immédiatement, sans s'occuper de la direction générale.

118. L'adjudant-major se tiendra à hauteur du premier guide, pour veiller à ce qu'il ne s'écarte pas de la direction qu'il doit suivre, et à ce que le guide de la seconde subdivision marche exactement dans la trace du premier.

119. L'adjudant se tiendra à hauteur du dernier guide de son bataillon; et si quelqu'un des guides précédens s'écartoit sensiblement de la direction des deux guides de la tête, il rectifieroit cette erreur et empêcheroit qu'elle ne se propage; mais cette rectification n'aura lieu que lorsqu'elle sera nécessaire pour prévenir des écarts sensibles.

120. Le chef de bataillon se tiendra habituellement sur le flanc du côté de la direction, pour veiller à l'observation du pas, des distances, et de tous les principes de la marche en colonne prescrits dans l'*École de peloton*.

121. Ces moyens, que la pratique de l'École de peloton a dû rendre familiers, assureront la direction d'une colonne avec l'exactitude qu'il sera nécessaire d'exiger toutes les fois qu'elle devra se former *en avant* ou *face en arrière sur la droite* ou *sur la gauche en bataille*, et lorsqu'elle devra serrer en masse.

122. Mais lorsqu'une colonne, arrivant par-devant ou par-derrière la ligne de bataille, devra se prolonger sur cette ligne pour s'y former *à gauche* ou *à droite en bataille*, comme il est essentiel dans ce cas d'empêcher que la colonne ne puisse ni couper la ligne de bataille, ni s'en écarter d'une manière sensible, on emploîra les moyens suivans.

123. Si la colonne ayant la droite

en tête arrive par-devant la ligne de bataille, le guide de la première subdivision se dirigera sur le point intermédiaire, qui aura été placé d'avance sur cette ligne, pour indiquer le point où la colonne devra tourner à gauche, et se prolonger sur la nouvelle direction [Pl. XII, fig. 1] : le chef de la première subdivision ne la fera tourner qu'après qu'elle aura dépassé d'environ quatre pas la ligne de bataille; et à l'instant où cette subdivision aura tourné, le *guide général* de droite se portera sur la ligne de bataille à sa hauteur, fera face aux deux points de direction en avant, que le chef de bataillon ou l'adjudant-major aura soin de lui indiquer, et marchera correctement sur le prolongement de ces points.

124. Le porte-drapeau se placera de la même manière, à l'instant où la subdivision du drapeau aura tourné, et se prolongera sur la ligne de bataille, à hauteur de cette subdivision, en observant de porter son drapeau perpendiculairement devant le milieu du corps,

et de se maintenir exactement dans la direction du *guide général* qui le précède, et du point de vue en avant qui lui sera indiqué.

125. Enfin, le *guide général* de gauche se portera de même sur la ligne de bataille, à l'instant où la dernière subdivision du bataillon aura tourné, et marchera correctement dans la direction du porte-drapeau et du *guide général* de droite qui le précèdent.

126. Le guide de la première subdivision marchera toujours à hauteur du *guide général* de droite, et à environ quatre pas en dedans de lui : les guides des subdivisions suivantes marcheront chacun dans la trace du guide qui les précède immédiatement, comme il a été prescrit ci-dessus, n.° 117.

127. Le chef de bataillon, placé sur le flanc en dehors des guides généraux, veillera à ce que la colonne se maintienne à peu près parallèlement, et à environ quatre pas en dedans de la ligne de ces guides.

128. L'adjudant-major et l'adjudant

veilleront à ce que les guides généraux marchent correctement sur la direction des deux points en avant; et pour cet effet ils se placeront quelquefois en arrière du porte-drapeau ou du guide général de gauche, pour s'en assurer.

129. Si la colonne est composée de plusieurs bataillons, les guides généraux de chacun se placeront successivement sur la ligne de bataille, à mesure que la subdivision de la tête, celle du drapeau et celle de la queue de leur bataillon auront tourné pour se prolonger sur cette ligne, et se conformeront, ainsi que le chef, l'adjudant-major et l'adjudant, à ce qui a été prescrit ci-dessus pour ceux du bataillon de la tête de la colonne.

130. L'adjudant-major de chaque bataillon maintiendra toujours le guide de sa première subdivision à environ quatre pas en dedans de la ligne des guides généraux, quand même les dernières subdivisions du bataillon précédent se seroient jetées plus en dedans ou en dehors, afin d'empêcher

que la fausse direction d'un bataillon n'influe sur ceux qui le suivent.

131. [Pl. XII, fig. 2.] Si la colonne ayant la droite en tête arrive par-derrière la ligne de bataille, le chef de la colonne, ou celui du bataillon de la tête, conduira le guide de gauche de la première subdivision, non sur le point intermédiaire placé sur cette ligne, mais plus à gauche de tout le front au moins de la subdivision, et fera converser à droite, de manière que, la conversion étant achevée, le guide se trouve à environ quatre pas en-deçà du point intermédiaire.

132. A l'instant où la première subdivision, ayant conversé à droite, commencera à se prolonger sur la ligne de bataille, le *guide général* de droite se portera sur cette ligne, et se dirigera sur les deux points en avant; le porte-drapeau s'y portera à son tour, lorsque la subdivision du drapeau aura conversé; et enfin le *guide général* de gauche, lorsque la dernière subdivision aura achevé de converser.

133. Si la colonne est composée de plusieurs bataillons, les guides généraux des bataillons suivans exécuteront successivement ce qui vient d'être prescrit pour ceux du bataillon de la tête de la colonne, et se conformeront, ainsi que les guides des subdivisions, le chef, l'adjudant-major et l'adjudant de chaque bataillon, à ce qui a été indiqué ci-dessus pour une colonne arrivant par-devant la ligne de bataille.

134. Ces mouvemens s'exécuteront dans une colonne la gauche en tête, arrivant par-devant ou par-derrière la ligne de bataille, par les mêmes principes, dans l'ordre inverse.

135. Si enfin la colonne, au lieu d'arriver par-devant ou par-derrière la ligne de bataille, arrivoit par la droite ou par la gauche, et si elle devoit se prolonger sur cette ligne pour s'y former ensuite *à gauche* ou *à droite en bataille*, le chef de bataillon feroit porter les guides généraux sur le flanc de la colonne par le commandement *guides généraux sur la ligne*, et ces guides

se prolongeroient sur la ligne de bataille, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus.

136. Si, au lieu de faire marcher la colonne au pas cadencé, le chef de bataillon vouloit la faire marcher au pas de route, il feroit précéder le commandement *marche* de celui *pas de route.*

137. Tout ce qui vient d'être prescrit ci-dessus pour la direction, est également applicable à une colonne qui marche au pas de route.

Observations relatives à la marche en colonne.

138. Quoique le pas non cadencé doive être habituellement celui des colonnes en route, et qu'il doive le plus souvent être employé aussi dans les évolutions de ligne, parce que, procurant aux soldats les moyens de marcher à l'aise, c'est celui qui convient le plus aux grands mouvemens et aux terrains difficiles ; comme néanmoins il faut, avant tout, s'attacher à affermir les soldats dans la mesure et le mouvement

du pas cadencé, on ne fera usage du pas de route dans les exercices par bataillon, que pour se rendre sur le terrain d'exercice et pour en revenir, ou bien pour enseigner le mécanisme des mouvemens de la colonne de route, ainsi qu'il sera expliqué, ci-après, n.° 148 et suivans.

139. On pourra faire marcher quelquefois en colonne au pas accéléré, lorsque les soldats sont bien affermis dans la cadence du pas ordinaire.

140. On doit choisir pour *guides généraux* deux sous-officiers qui ne laissent rien à désirer, soit pour la précision du pas, soit pour l'habitude de se prolonger sans varier sur une direction donnée; ces deux sous-officiers seront placés, dans l'ordre en bataille, l'un derrière le peloton de droite, l'autre derrière celui de gauche de leur bataillon, feront nombre dans les serre-files de ces deux pelotons, et seront destinés à remplir, outre les fonctions qui viennent de leur être prescrites dans cet article, celles qui leur seront

indiquées ci-après dans la marche en bataille : on les distinguera par la dénomination de *guide général de droite* et *guide général de gauche.*

141. Les porte-drapeaux porteront leurs drapeaux perpendiculairement entre les deux yeux, le talon à la hauteur de la ceinture, toutes les fois qu'étant placés sur le flanc de la colonne, ils devront se prolonger sur la ligne de bataille.

142. Comme, lorsqu'une colonne se prolonge sur la ligne de bataille, il est très-important que les guides généraux marchent correctement sur cette ligne, il faut que les chefs de bataillon, les adjudans-majors et les adjudans qui doivent les y maintenir, puissent, autant qu'il sera possible, toujours voir les deux objets sur lesquels la marche des guides généraux devra être dirigée : en conséquence, toutes les fois que le terrain n'offrira pas d'objets saillans, le chef de la colonne doit y suppléer d'avance par des aides-de-camp ou des officiers à cheval, qu'il pourra multi-

plier autant que les circonstances l'exigeront.

143. Trois aides-de-camp ou officiers à cheval pourront prolonger une ligne aussi long-temps qu'on voudra, de la manière suivante : ils se placeront d'avance sur la ligne de bataille, le premier au point où la tête de la colonne pourra y entrer; le second à trois ou quatre cents pas derrière le premier; et le troisième à pareille distance derrière le second. L'aide-de-camp, placé au point où devra arriver la tête de la colonne, y restera jusqu'à ce que la première subdivision ait tourné, après quoi il se portera au galop à trois ou quatre cents pas derrière le troisième; le second fera à son tour la même chose lorsque la tête de la colonne arrivera près de lui, et ainsi de suite. Ces officiers ne mettront pas pied à terre, feront face à la colonne, et s'aligneront correctement en file l'un derrière l'autre : ce sera toujours sur eux que se dirigeront les guides généraux, et il sera d'autant plus facile à ceux-ci de se maintenir

sur la direction, que, pouvant toujours voir les officiers à cheval par-dessus la tête des guides précédens, la faute de l'un d'eux qui viendroit à s'écarter de la ligne, ne sauroit induire en erreur les guides généraux suivans.

144. Un seul aide-de-camp ou officier à cheval pourra suffire à assurer la direction d'une colonne, lorsque le point de vue vers lequel elle devra se diriger sera bien distinct : alors l'aide-de-camp ira se placer sur la ligne de bataille, au-delà du point où devra se porter la tête de la colonne, y restera aussi long-temps qu'elle marchera, et servira ainsi de point intermédiaire pour assurer la marche des guides généraux.

145. Pour une colonne d'un ou deux bataillons, il suffira d'employer des hommes à pied pour indiquer la ligne que devront suivre les guides généraux.

ARTICLE II.

Colonne en route.

146. C'est un principe général pour

les colonnes en route, comme pour celles en manœuvre, de n'occuper jamais, de la tête à la queue de la colonne, plus d'espace qu'elles n'occuperoient en bataille.

147. L'observation de ce principe n'exige aucune règle particulière dans une colonne en manœuvre; mais comme les colonnes en route rencontrent fréquemment des chemins étroits, des ponts et des défilés qui obligent à diminuer le front des subdivisions, il est nécessaire d'indiquer la méthode qu'elles devront observer dans ce cas, pour pouvoir conserver le pas de route le plus long-temps possible, sans que la colonne s'alonge, ainsi :

1.°

148. [Pl. XIII, fig. 1.] Lorsqu'une colonne par peloton au pas de route rencontrera un défilé qui ne donnera passage qu'à une section, elle rompra les pelotons avant d'y entrer.

149. Ce mouvement pourra s'exécuter par peloton successivement. Pour

cet effet, le chef du peloton de la tête le fera rompre sur l'avertissement du chef de bataillon ou de l'adjudant-major, et par les commandemens et moyens prescrits dans l'*École de peloton*. Chacun des pelotons suivans viendra successivement rompre à la même place où celui de la tête aura rompu.

150. Ou bien le chef de bataillon pourra faire rompre tous les pelotons à la fois; à cet effet, il commandera :

1. *Rompez les pelotons.*

2. MARCHE.

151. Tous les chefs de peloton, les chefs des secondes sections, et toutes les sections du bataillon se conformeront à la fois, pour l'exécution de ces commandemens, à ce qui a été prescrit dans l'*École de peloton*.

2.°

152. [Pl. XIII, fig. 2.] La colonne étant par section, si le défaut d'espace oblige à en diminuer le front, les chefs de section feront mettre une ou plu-

sieurs files en arrière, suivant le rétrécissement du défilé, et se porteront en même temps sur le flanc de leur section, à la place de leur guide, qui reculera au second rang; le serre-file de la section se portera en même temps derrière le chef de section, et le guide au troisième rang.

153. Pour diminuer ainsi le front des sections, on rompra alternativement, et à nombre égal, des files de droite et des files de gauche, à mesure que le défaut d'espace l'exigera, jusqu'à ce que le front de la section soit réduit à six hommes, non compris le chef de section.

3.°

154. La section étant à six de front, non compris le chef de section, si le défaut d'espace oblige de diminuer encore le front, comme alors il ne pourroit plus y avoir des files en arrière que d'un seul côté, il devient indispensable, pour éviter que la colonne ne s'alonge, de faire serrer les rangs et de prendre

le pas cadencé. Pour cet effet, le chef de section commandera :

1. *Serrez vos rangs.*

2. MARCHE.

155. [Pl. XIII, fig. 3.] Les deux derniers rangs, ainsi que les files qui sont en arrière, serreront vivement; la section prendra le pas cadencé et l'arme au bras : ce qui étant exécuté, le chef de section fera rentrer en ligne à la fois toutes les files qui sont en arrière du côté opposé au guide, et rompre en même temps du côté du guide le même nombre de files, plus une ou deux, selon que le front devra être diminué d'une ou deux files; et, afin que les files qui doivent rentrer en ligne n'en soient pas empêchées par le défaut d'espace, et n'arrêtent pas ainsi le mouvement de celles qui doivent rompre du côté opposé, le chef de section avertira les files qui devront continuer à marcher de front, d'obliquer fortement vers le côté du guide, ainsi qu'il a été expliqué à l'*École de peloton*, n.° 241.

4.°

156. [Pl. XIII, fig. 4.] La section étant à quatre de front, non compris le chef de section, si le défaut d'espace oblige à diminuer d'une file encore le front, le chef de section ne fera point rompre de nouvelle file, mais avertira les quatre files de continuer à marcher, et s'arrêtera de sa personne, ainsi que le guide et le serre-file de sa section, placés derrière lui; il avertira aussitôt les files qui sont en arrière d'appuyer du côté opposé au guide l'espace d'une file; et le chef de section, ainsi que le guide et le serre-file, suivront alors la file extérieure de celles qui auront continué à marcher de front. Par ce moyen, les files rompues auront plus d'espace pour marcher que si le chef de section en avoit fait rompre une nouvelle.

5.°

157. [Pl. XIII, fig. 5.] Le chemin venant à s'élargir, le chef de section, ainsi que le guide et le serre-file qui

marchent derrière lui, rentreront en ligne; le chef de section y fera rentrer ensuite une ou plusieurs files, à mesure que l'élargissement du chemin le permettra, la section continuant toujours à marcher à rangs serrés et au pas cadencé.

6.°

158. [Pl. XIII, fig. 6.] Dès qu'il y aura six files en ligne, non compris le chef de section, ce chef observera, avant de faire reprendre le pas de route, de faire rentrer en ligne la moitié des files qui sont encore en arrière, et de faire rompre en même temps pareil nombre de files du côté opposé au guide : la section se trouvant ainsi à six de front, avec des files en arrière en nombre égal de chaque côté, le chef de section commandera :

1. *Pas de route.*

2. MARCHE.

3. *L'arme* = A VOLONTÉ.

159. Ces commandemens s'exécute-

ront comme il a été prescrit dans l'*École de peloton*, n.os 243 et 244.

160. [Pl. XIII, fig. 7.] Le chef de section fera ensuite entrer alternativement des files de droite et des files de gauche en ligne, à mesure que le chemin s'élargira.

161. Tous les mouvemens indiqués ci-dessus s'exécuteront au commandement des chefs de section, d'abord dans la section de la tête de la colonne, et successivement dans toutes les sections suivantes, à mesure qu'elles arriveront à la même place.

162. La section de la tête suivra les sinuosités du chemin ou du défilé; les sections suivantes ne s'occuperont pas de la direction, mais passeront toutes successivement là où celle qui les précède aura passé. Les soldats ne chercheront jamais à éviter les mauvais chemins; chaque homme devant, autant qu'il est possible, passer là où sa direction le conduit.

163. Les changemens de direction s'exécuteront toujours sans commande-

ment, lorsque la section marchera au pas de route; les chefs de section en avertiront seulement leur section, lorsque le changement de direction sera un peu considérable, et les deux derniers rangs, ainsi que les files qui sont en arrière, l'exécuteront successivement à la même place que le premier rang.

164. Les deux sections de la tête étant sorties du défilé, le chef de peloton le fera former, sur l'avertissement que lui fera le chef de bataillon ou l'adjudant-major; les chefs des pelotons suivans les feront former successivement, à mesure qu'ils arriveront à la même place.

165. Le chef de bataillon, l'adjudant-major et l'adjudant veilleront avec soin à l'observation des principes prescrits dans cet article, à ce que la colonne ne s'alonge jamais, et qu'il n'y ait ni temps d'arrêt ni à-coup dans la marche; ce qui dépend principalement de l'attention des chefs de section à faire conserver toujours la même allure, sans la ralentir ni l'accélérer.

166. Le chef de bataillon ou l'adjudant-major se tiendra à la tête du bataillon pour régler le pas de la première subdivision, et indiquer au chef de cette subdivision l'instant où il devra faire exécuter les divers mouvemens de files prescrits ci-dessus, selon que les circonstances pourront l'exiger.

167. Si la colonne est composée de plusieurs bataillons, chacun d'eux exécutera à son tour ce qui vient d'être prescrit par celui de la tête de la colonne, en observant que ce soit à la même place et de la même manière.

168. Afin de rendre le mécanisme de tous ces mouvemens familier aux troupes, et de les habituer à marcher en colonne de route dans des chemins étroits, sans que la colonne s'alonge jamais, les chefs de bataillon feront marcher habituellement le pas de route lorsque les bataillons se rendront à leur terrain d'exercice ou qu'ils en reviendront, et les feront passer quelquefois dans des passages étroits, afin de faire mieux sentir l'utilité des principes

prescrits ci-dessus : ils pourront même, dans le cours des exercices, lorsque les soldats seront bien affermis dans la longueur et la cadence du pas ordinaire, faire marcher quelquefois le bataillon en colonne de route, le faire rompre par section, tantôt à la fois, tantôt successivement, et faire exécuter ensuite les divers mouvemens de files qui ont été expliqués.

169. Pour cet effet, le chef de la section de la tête fera réduire successivement le front de sa section à quatre, et fera rentrer ensuite successivement les files en ligne, en se conformant aux principes prescrits ci dessus : le chef de bataillon chargera l'adjudant-major d'y veiller, et d'indiquer au chef de cette section le moment où il devra faire exécuter les divers mouvemens de file qui ont été expliqués dans cet article.

170. Le chef de bataillon veillera lui-même à ce que les sections suivantes exécutent chacune le même mouvement que celle qui les précède immédiatement,

à la même place, et que la colonne ne s'alonge pas.

171. Quelques répétitions de cette leçon affermiront les chefs de section dans le mécanisme de ces mouvemens, et habitueront les soldats à exécuter avec facilité et précision tous ceux que la nature des chemins pourra exiger dans une colonne en route.

172. L'observation des règles prescrites ci-dessus pour diminuer le front d'une colonne suivant les circonstances, est d'autant plus facile, qu'elle n'exige de la part des chefs de section que l'attention de faire exécuter, chacun à leur tour, les mêmes mouvemens qu'ils verront exécuter dans la section qui les précède respectivement.

Observations générales *relatives à la colonne en route.*

173. De toutes les leçons qu'on puisse donner aux troupes, il n'en est pas de plus importante, par ses applications, que celle de la colonne en route. Si

cette instruction n'est pas établie sur de bons principes, il arrivera le plus souvent que la queue d'une colonne en route sera obligée de courir pour regagner ses distances, ou la tête de s'arrêter pour attendre que la queue ait rejoint; que la colonne, occupant trop d'espace, ne sera pas en état de résister à une attaque imprévue; que la marche durera plusieurs heures de plus que si elle s'étoit faite en bon ordre; que les troupes seront harassées, et que le général, ne pouvant calculer le temps qu'une colonne emploîra à parcourir un espace donné, ne saura jamais combiner avec précision la marche de plusieurs colonnes entre elles.

174. L'allure ordinaire d'une colonne qui fait route dans de beaux chemins et dans un pays uni, doit être de quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix pas par minute; cette vîtesse peut se soutenir facilement, quelle que soit la profondeur de la colonne; mais, dans les chemins gâtés par les pluies, dans les terres labourées, dans les sables ou dans les

montagnes, l'allure doit être d'environ soixante-seize par minute; c'est au chef de la colonne à la régler selon les circonstances. Une colonne d'un régiment, ou même d'une brigade, pourra marcher facilement de quatre-vingt-dix à cent pas, lorsqu'il sera nécessaire.

175. Le plus sûr moyen de bien marcher en route, c'est que la colonne conserve toujours un mouvement égal et réglé, et que, si quelque obstacle oblige une ou plusieurs subdivisions à ralentir ou raccourcir le pas, elles reprennent leur allure primitive aussitôt que cette cause cessera.

176. Une subdivision ne doit jamais laisser trop d'intervalle entre elle et la subdivision précédente; mais il est quelquefois nécessaire de resserrer l'intervalle pour ne pas retarder la marche, ainsi qu'il va être expliqué.

177. Si, par exemple, la subdivision de la tête rencontre un mauvais passage, une côte rapide ou un autre obstacle quelconque qui l'oblige de ralentir ou de raccourcir son pas, la sub-

division suivante ne doit pas pour cela ralentir ni raccourcir le sien avant d'arriver à la même place, quand même il faudroit serrer entièrement sur la première : la troisième subdivision doit observer à son tour la même chose à l'égard de la seconde, la quatrième à l'égard de la troisième, et ainsi de suite, jusqu'à la queue de la colonne.

178. Si, au lieu d'observer cette règle, toutes les subdivisions de la colonne ralentissoient ou raccourcissoient leur pas en même temps que celle de la tête, il en résulteroit, en supposant la longueur de la colonne de 600 toises, que la dernière subdivision auroit commencé à ralentir sa marche à 600 toises de l'obstacle, et, par une conséquence nécessaire, il faudroit, pour empêcher que la colonne ne s'alongeât, que la subdivision de la tête continuât à ralentir ou à raccourcir son pas jusqu'à six cents toises au-delà. Il est aisé de voir à quel point cela retarderoit la marche d'une colonne, si elle venoit à rencontrer souvent de semblables obstacles.

179. Il arriveroit encore, si l'on s'attachoit à conserver toujours exactement la distance entre les subdivisions, que, celle de la tête venant à ralentir ou à raccourcir son pas, la seconde subdivision ne s'en apercevroit qu'après un ou deux pas au moins, et auroit ainsi resserré plus ou moins sa distance; la même chose arriveroit de la seconde subdivision à la troisième, de la troisième à la quatrième, et ainsi de suite, d'où il résulteroit que chacune de ces subdivisions seroit ensuite obligée de marquer ou de raccourcir le pas plus ou moins long-temps pour reprendre sa distance, ce qui produiroit des temps d'arrêt, des à-coups, et une ondulation perpétuelle dans la colonne.

180. On évitera tous ces inconvéniens, si chaque subdivision conserve la même allure jusqu'au moment où elle rencontrera l'obstacle, et les distances se rétabliront ensuite tout naturellement, parce que, chaque subdivision reprenant son allure primitive au moment où elle aura dépassé l'obstacle,

pendant que la subdivision suivante, y étant encore engagée, sera obligée de ralentir la sienne, il arrivera par là que la première subdivision de la colonne s'éloignera de la seconde dans la même proportion où la seconde avoit d'abord serré sur la première; ce qui ayant lieu successivement dans toutes les subdivisions, chacune se trouvera, en sortant de l'obstacle, à la distance où elle devra être de celle qui la précède.

181. Par le moyen qu'on vient d'indiquer, jamais une colonne ne pourra s'alonger; mais lorsqu'elle rencontrera une côte ou une montagne, il arrivera que la partie de la colonne qui monte aura resserré ses distances à proportion de ce qu'elle aura été obligée de ralentir ou de raccourcir le pas en montant; en sorte que, si elle avoit été forcée de retarder son allure d'un sixième, par exemple, il s'en faudroit d'un sixième que chaque subdivision de cette portion de la colonne n'eût l'espace nécessaire pour se former en bataille,

tandis que la portion qui marche encore dans la plaine, ou qui aura déjà gravi la montagne, auroit ses distances. Si, dans cette circonstance, la colonne étoit obligée de se former en bataille pour faire face au flanc, chacune des subdivisions qui se trouveroient n'avoir pas entre elles et la précédente un espace égal à l'étendue de leur front, laisseroit hors de ligne une ou plusieurs files, suivant qu'elle manqueroit de terrain, ce qui n'auroit aucun inconvénient, puisque les files surnuméraires de chaque bataillon pourroient former un ou deux pelotons, qu'on placeroit en réserve derrière leur bataillon, ou qu'on emploîroit à renforcer les parties de la ligne qui en auroient besoin.

182. Si, au lieu de faire face au flanc, la colonne devoit se former en bataille face en avant ou face en arrière, moins elle occuperoit d'espace en profondeur, et plutôt la ligne se trouveroit formée. Il est donc démontré que le principe qu'on a établi ci-dessus offre l'avantage de rendre la marche

d'une colonne plus vive et moins fatigante, sans l'exposer à aucun danger en cas d'attaque.

183. Toutes les fois que la tête d'une colonne descendra une montagne ou une côte, elle doit conserver la même allure qu'elle avoit dans la plaine.

184. Lorsque le chef d'une colonne jugera nécessaire de lui faire accélérer ou ralentir son pas, il en enverra l'ordre au chef des divers bataillons, en leur prescrivant de se régler chacun sur celui qui les précède, et fera lui-même ralentir ou accélérer insensiblement le pas au bataillon de la tête, jusqu'à ce que l'allure de ce bataillon soit telle qu'il aura jugé nécessaire.

185. Lorsqu'une colonne sera composée de plusieurs bataillons, le chef de la colonne laissera toujours un aide-de-camp à la queue de la colonne, pour venir promptement l'avertir si la queue avoit de la peine à suivre.

186. Lorsqu'une colonne marchera par peloton, si le défaut d'espace oblige de rompre quelques files seulement, les

chefs de peloton feront mettre des files de droite et des files de gauche en arrière; mais si le défaut d'espace est tel qu'il faille diminuer le front de moitié, on préférera alors de faire rompre par section.

187. On doit toujours préférer de rompre les pelotons par bataillon à la fois; mais, pour former les pelotons, il est indifférent que ce mouvement s'exécute par bataillon à la fois, ou successivement. Dans une colonne par section, il est préférable aussi de faire rompre au commandement du chef de bataillon, dans toutes les sections à la fois, le nombre de files nécessaire, avant d'entrer dans le défilé, lorsqu'on en connoîtra d'avance la largeur dans sa partie la plus étroite. Lorsque le défaut d'espace obligera une section de prendre le pas cadencé, elle devra avoir attention de conserver la même vîtesse qu'elle avoit au pas de route.

188. Les sections doivent toujours bien alonger le pas en obliquant, soit pour rompre, soit pour former le pe-

loton : il en sera de même pour les files que l'on mettra en arrière, ou qu'on fera rentrer en ligne. Lorsqu'on rompra ou qu'on formera les pelotons successivement, il est de la plus grande importance qu'aucune subdivision ne ralentisse ni ne raccourcisse son pas pendant que celle qui la précède exécute ce mouvement; sans quoi la colonne s'alongeroit.

189. Il a été démontré ci-dessus qu'une colonne ne sauroit marcher au pas de route sur moins de six hommes de front, non compris le chef de section, sans s'alonger. Une colonne qui marcheroit au pas de route sur trois de front, non compris les chefs de section, tiendroit le double de l'espace qu'elle occuperoit en bataille; et si elle étoit attaquée inopinément, elle courroit risque d'être battue avant de pouvoir se former. D'après ces considérations, on doit préférer, lorsqu'on sera près de l'ennemi, d'exécuter la marche au pas cadencé et à rangs serrés, si le chemin ne permet pas de marcher sur six

de front, non compris le chef de section.

190. Si une colonne vient à rencontrer un passage tellement étroit qu'elle soit obligée de défiler sur un ou sur deux de front, le chef de la colonne doit faire passer par une ou par deux files à la fois : les files doivent se suivre le plus près possible, et sans perdre de temps ; les sections se formeront à mesure qu'elles passeront ; la tête marchera en avant jusqu'à ce qu'elle ait laissé entre elle et le défilé l'espace nécessaire pour contenir la totalité de la colonne serrée en masse : elle s'arrêtera alors, et attendra que la queue ait passé.

ARTICLE III.

Changement de direction en colonne avec distance entière.

191. Le chef de bataillon, voulant faire changer de direction, en donnera l'ordre au chef de la première subdivision de la colonne, et se portera aussitôt de sa personne à la place où

le mouvement devra commencer; il s'y placera, soit que le changement de direction doive se faire sur le côté du guide, ou bien sur le côté opposé, comme il est représenté [Pl. XIV, fig. 1 et 2], et restera dans cette position jusqu'à ce que la dernière subdivision de son bataillon soit arrivée à sa hauteur.

192. Le guide de chaque subdivision se dirigera de manière à passer devant et contre la tête du cheval du chef de bataillon, où étant arrivé, le chef de subdivision fera changer de direction par les commandemens et d'après les principes prescrits dans l'*Ecole de peloton*.

193. Lorsque la colonne changera de direction sur le côté opposé aux guides, le chef de bataillon veillera avec soin à ce que le guide de chaque subdivision, en conversant, ne se jette ni en dehors ni en dedans, mais qu'il passe par tous les points de l'arc de cercle qu'il devra décrire.

194. Toutes les fois qu'il ne s'offrira

pas dans la nouvelle direction d'objet saillant ou distinct qui puisse servir de point de vue au guide de la tête, l'adjudant-major s'y portera un peu d'avance à trente ou quarante pas, et le premier guide prendra, aussitôt qu'il aura tourné, deux points à terre dans la ligne droite, qui, partant de lui, iroit passer entre les talons de l'adjudant-major, lequel lui fera face : ce premier guide prendra de nouveaux points à mesure qu'il avancera.

195. L'adjudant veillera à ce que les guides se dirigent sur le chef de bataillon placé au point de conversion, de manière à raser la tête de son cheval.

196. Lorsque la colonne sera composée de plusieurs bataillons, le chef du second bataillon se placera au point de la conversion à l'instant où celui du bataillon qui précède quittera cette place, ainsi de suite de bataillon en bataillon, jusqu'à la queue de la colonne : il n'y aura que l'adjudant-major du premier bataillon seulement qui se portera à trente ou quarante pas en

avant sur la nouvelle direction, la tête de chacun des autres bataillons devant suivre la trace du bataillon précédent.

Observations relatives au changement de direction en colonne.

197. On a démontré, dans l'*École de peloton*, combien il est important que chaque subdivision exécute son changement de direction précisément à la même place que celle de la tête, et y arrive carrément; que le point de la conversion se trouve toujours dégagé, de manière que la subdivision qui converse n'arrête jamais le mouvement de la subdivision suivante, et que le guide de chaque subdivision, placé du côté de la direction, n'alonge ni ne raccourcisse son pas en tournant. Plus la colonne sera profonde, et plus l'observation rigoureuse de ces principes sera nécessaire, parce qu'une faute peu sensible à la tête le deviendroit infiniment si elle se propageoit jusqu'à la queue d'une colonne profonde; ce que les chefs de bataillon, les adjudans-majors

et les adjudans doivent prévenir avec le plus grand soin.

198. Lorsqu'il ne s'agira que d'instruction, le chef de bataillon, au lieu de se porter de sa personne au point de la conversion, pourra y envoyer un jalonneur; mais si la colonne est composée de plusieurs bataillons, il se portera lui-même à cette place.

ARTICLE IV.

Changement de direction en colonne avec distance entière par la prompte manœuvre.

199. Les changemens de direction par la prompte manœuvre consistent à porter rapidement sur une nouvelle direction une colonne en marche, en y faisant arriver les subdivisions par le flanc, au lieu de continuer à se prolonger successivement de direction à la même place que la subdivision de la tête de la colonne.

200. Ainsi, une colonne avec distance entière étant en marche par pe-

loton, la droite en tête, le chef de bataillon, voulant lui faire changer de direction à gauche par la prompte manœuvre, avertira le chef du premier peloton de faire tourner à gauche, et indiquera en même temps au guide de gauche de ce peloton [Pl. XIV, fig. 3] le point en avant vers lequel il devra se diriger après avoir tourné, ou, à défaut d'objet distinct qui puisse servir de point de direction au guide de la tête, enverra l'adjudant-major se placer à trente ou quarante pas en avant sur la nouvelle direction.

201. Le peloton de la tête tournera à gauche au commandement de son chef, et le guide de gauche de ce peloton se prolongera ensuite sur la nouvelle direction par les moyens indiqués ci-dessus, n.° 194.

202. Lorsque deux pelotons au moins seront entrés dans la nouvelle direction, le chef de bataillon commandera :

1. *Prompte manœuvre par le flanc droit.*

2. *Six derniers pelotons, pas accéléré.*

3. MARCHE.

203. Au commandement *marche*, tous les pelotons, hors ceux qui sont entrés sur la nouvelle direction, feront à droite en marchant, et prendront le pas accéléré : les pelotons, conduits chacun par leur chef, qui se portera à côté de son guide de droite, marcheront ainsi par le flanc vers la nouvelle direction, et viendront successivement prendre rang dans la colonne, en appuyant vers la tête de la colonne aussi long-temps qu'elle continuera à marcher en avant ; et en y entrant chaque peloton prendra une direction parallèle à celle du peloton qui le précède.

204. A mesure que chaque chef de peloton arrivera à hauteur du guide de gauche de ceux qui ont déjà pris rang dans la colonne, il s'arrêtera de sa personne, verra filer son peloton, en veillant à ce que le guide de droite qui le conduit se dirige parallèlement au peloton qui précède ; et lorsque le guide de gauche sera arrivé à hauteur du chef de peloton, ce chef commandera.

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. MARCHE.
5. *Guides à gauche.*

205. Ces commandemens se suivront rapidement. Au second, le peloton s'arrêtera.

206. Au troisième, le peloton fera face par le

premier rang; le chef de peloton se portera aussitôt à deux pas devant le centre, et le guide de gauche se placera promptement sur la direction des guides précédens.

207. Le commandement de *marche* sera prononcé à l'instant où le peloton aura sa distance; le peloton partira vivement en prenant le pas de celui qui le précède; le guide de gauche suivra la trace du guide précédent.

208. Au cinquième, le peloton appuiera insensiblement à son guide de gauche, s'il y avoit de l'ouverture entre les files, et se conformera à la direction de ce guide.

209. Le chef de bataillon suivra le mouvement des pelotons qui marchent par le flanc, et veillera avec soin à ce qu'ils appuient vers la tête de la colonne, de manière qu'en y prenant rang ils n'aient jamais trop de distance: pour cet effet, chaque peloton, en entrant dans la colonne, doit serrer sur le peloton qui le précède.

210. L'adjudant-major marchera à hauteur du guide de la tête, veillera à ce que ce guide se prolonge exactement sur la direction qui lui aura été indiquée, et que le guide qui le suit immédiatement marche sur la même direction.

211. L'adjudant suivra le mouvement à hauteur des derniers pelotons.

212. Ce mouvement dans une colonne, la gauche en tête, s'exécutera par les moyens inverses.

Observations relatives à la prompte manœuvre.

213. Il est de la plus grande importance que les pelotons arrivant dans la colonne ne perdent jamais leur distance; et c'est pour cette raison qu'il leur a été prescrit d'appuyer toujours vers la tête de la colonne, en se portant par le flanc vers la nouvelle direction, et de marcher au pas accéléré, sans quoi la perte des distances seroit inévitable. C'est aussi pour la même raison qu'on a prescrit aux chefs de peloton de faire leurs commandemens rapidement en arrivant dans la colonne, et de faire celui de *marche* avant de commander *guide à gauche.*

214. On pourroit aussi, si on le jugeoit à propos, faire marcher d'abord les deux pelotons de la tête par le flanc,

en même temps que les pelotons suivans, les diriger de manière à les faire entrer carrément sur la nouvelle direction qu'on voudroit prendre, où, étant arrivés, ces pelotons feroient *front*, pour se prolonger ensuite sur la nouvelle direction.

215. Si le chef de bataillon vouloit arrêter la colonne avant que tous les pelotons ne fussent entrés sur la nouvelle direction, ceux qui y seroient arrivés, seulement, s'arrêteroient au commandement *halte* du chef de bataillon : ceux qui seroient encore par le flanc ne s'arrêteroient point, mais continueroient à marcher en appuyant en arrière, et se porteroient ainsi sur la nouvelle direction à la distance de leur front du peloton précédent, ils se formeroient ensuite en bataille, à mesure qu'ils prendroient rang dans la colonne, si les pelotons de la tête avoient exécuté ce mouvement.

ARTICLE V.

Arrêter la colonne.

216. La colonne étant en marche

le chef de bataillon, voulant l'arrêter, commandera :

1. *Colonne.*

2. HALTE.

217. Au commandement de *halte*, qui sera répété par les chefs de peloton à l'instant où ils l'entendront prononcer, la colonne s'arrêtera, aucun guide ne bougera plus, quand même il n'auroit pas sa distance, ou ne se trouveroit pas sur la direction des guides précédens.

218. La colonne étant arrêtée, si le chef de bataillon veut la former en bataille, il se portera un peu en avant du guide de la tête, et lui fera face; ce guide et le guide suivant observeront de fixer les yeux sur le chef de bataillon, afin de se conformer promptement à la direction qu'il leur indiquera.

219. Si le chef de bataillon juge qu'il soit nécessaire de donner une direction générale aux guides de la colonne, il placera les deux premiers guides sur la direction qu'il voudra

donner, et commandera aussitôt après :

Guides à vos chefs de file.

220. A ce commandement, tous les guides suivans se placeront légèrement sur la direction des deux premiers, en laissant exactement distance de peloton de l'un à l'autre ; le chef de bataillon les assurera sur la direction, et commandera ensuite :

A gauche (ou *à droite*) = ALIGNEMENT.

221. A ce commandement, chaque peloton s'alignera en appuyant à son guide ; les chefs de peloton, se portant à deux pas en dehors de leur guide, aligneront promptement leurs pelotons respectifs, en les dirigeant parallèlement à celui qui précède, commanderont ensuite FIXE, et se porteront légèrement à leur place de colonne.

222. Si le chef de bataillon ne jugeoit pas nécessaire de donner une direction générale aux guides de la colonne, il se borneroit à rectifier la position de ceux qui se trouveroient trop en dehors ou trop en dedans par le commandement *guides de tel peloton* (ou *tels pelotons*) *sortez* ou *rentrez*. A ce commandement, les guides désignés se placeroient sur la direction, les autres ne bougeroient pas.

223. Si enfin les guides généraux

marchoient sur le flanc de la colonne, le chef de bataillon, l'ayant arrêtée, se porteroit en arrière du porte-drapeau, vérifieroit si le guide général de la tête et le porte-drapeau sont placés exactement sur le prolongement des deux points en avant sur lesquels ils avoient dû se diriger, et les assureroit sur cette direction, s'ils n'y étoient pas : l'adjudant assureroit de la même manière la direction du guide général de la queue, ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commanderoit :

1. *Guides sur la ligne.*

224. A ce commandement, le guide placé sur le flanc de chaque peloton du côté de la direction, se portera légèrement sur la direction des guides généraux, et fera face vers la tête de la colonne ; l'adjudant-major, placé en avant et face au guide général de la tête, et l'adjudant placé en arrière du guide général de la queue, aligneront promptement les guides des pelotons.

225. Le chef de bataillon, ayant vérifié la direction des guides, commandera :

2. *A gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT.

226. A ce commandement, tous les pelotons de la colonne iront s'appuyer à leurs guides respectifs, et seront promptement alignés par les chefs de peloton, qui se placeront, pour cet effet, chacun à deux pas en dehors de leur guide.

Observations.

227. Les moyens indiqués ci-dessus, n.° 219, pour donner une direction générale aux guides d'une colonne, ne peuvent convenir, si elle est à distance entière, qu'à une colonne d'un ou de deux bataillons au plus. Si le nombre des bataillons étoit plus considérable, le chef de la colonne feroit porter le drapeau et les guides généraux de chaque bataillon sur la direction qu'il voudroit donner à la colonne, ainsi qu'il sera expliqué ci-après au titre des *Évolutions de ligne.*

ARTICLE VI.

Serrer la colonne à distance de section ou en masse.

228. Le bataillon étant en colonne par peloton, à distance entière, lorsque

le chef de bataillon voudra faire serrer la colonne à distance de section, il commandera :

1. *A distance de section serrez la colonne.*

2. MARCHE.

229. Au commandement *marche*, qui sera répété par tous les chefs de peloton, hors celui de la tête, le premier peloton ne bougera pas, si la colonne est de pied ferme, et son chef commandera *à gauche* (ou *à droite*) — ALIGNEMENT; mais si la colonne est en marche, le chef du premier peloton fera, à l'avertissement du chef de bataillon, les commandemens suivans :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. *A gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT.

230. Au commandement *marche* du chef de bataillon, tous les pelotons, excepté celui de la tête, se mettront en marche, ou continueront à marcher; et à mesure que chacun arrivera à distance de section de celui qui le précède, son chef l'arrêtera par les commandemens ci-dessus.

231. A l'instant où chaque peloton arrêtera, le guide de gauche, si la colonne a la droite en tête, le guide de droite, si elle a la gauche en tête, se placera légèrement sur la direction des guides qui précèdent : le chef de peloton se portera en dehors

de son guide, et fera le commandement *à gauche* (ou *à droite*) — ALIGNEMENT.

232. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera FIXE, et se portera à deux pas en avant du centre de son peloton.

233. On ne s'occupera pas de la direction des guides avant qu'ils soient arrêtés; il suffira que chacun d'eux suive la trace du guide précédent.

234. Le chef de bataillon, placé sur le flanc du côté de la direction, veillera à l'exécution du mouvement, et à ce que les chefs de peloton les arrêtent exactement à distance de section l'un de l'autre.

235. L'adjudant-major se portera à quelques pas en avant du peloton de la tête, fera face au guide placé du côté de la direction, et assurera avec soin la position des guides suivans, à mesure que chacun d'eux se placera sur la direction.

236. L'adjudant suivra le mouvement à hauteur du dernier guide.

237. Pour faire serrer en masse, le chef de bataillon fera les mêmes commandemens que pour faire serrer à dis-

tance de section, en substituant l'indication *en masse* à celle de *à distance de section*.

238. Les chefs de peloton se conformeront à tout ce qui vient de leur être prescrit ci-dessus, excepté qu'ils n'arrêteront leur peloton qu'à trois pas de distance du peloton qui précède; les serre-files serreront à un pas du troisième rang lorsque leur peloton s'alignera.

ARTICLE VII.

Marcher en colonne à distance de section ou en masse.

239. Une colonne à distance de section ou en masse étant de pied ferme, le chef de bataillon la mettra en marche par les commandemens prescrits pour faire marcher une colonne à distance entière.

240. Les moyens de direction seront les mêmes pour une colonne à distance de section ou en masse que pour une colonne avec distance entière, à l'exception des guides généraux.

241. Lorsque le chef de bataillon voudra arrêter une colonne en marche à distance de section ou en masse, il fera les commandemens prescrits pour arrêter une colonne avec distance entière; et si ensuite il juge nécessaire de donner une direction générale aux guides de la colonne, il emploîra à cet effet les commandemens et moyens indiqués ci-dessus, n.° 219.

242. Dans les colonnes à distance de section ou à distance de masses, les chefs de peloton répéteront les commandemens MARCHE et HALTE, comme dans les colonnes à distance entière.

ARTICLE VIII.

Changemens de direction en colonne à distance de section.

243. Une colonne en marche à distance de section devant changer de direction, soit sur le côté du guide ou sur le côté opposé, exécutera ce mouvement [Pl. XV, fig. 1] par les mêmes commandemens et les mêmes principes

qu'une colonne à distance entière; excepté que dans les changemens de direction sur le côté opposé au guide, le pivot de chaque peloton doit faire des pas d'un pied, au lieu de les faire de six pouces; sans quoi le point de la conversion ne se trouveroit pas dégagé assez tôt, puisque la distance entre les pelotons est de moitié moindre que dans une colonne à distance entière; ce qui exige que le pivot alonge son pas dans la même proportion, pour ne pas arrêter la marche du peloton suivant.

ARTICLE IX.

Changement de direction en masse.

244. Lorsqu'une colonne en masse devra exécuter un changement de direction, on l'arrêtera si elle est en marche, et le mouvement s'exécutera par le flanc des subdivisions de la manière suivante.

245. [Pl. XV, fig. 2.] Le bataillon (A) ayant la droite en tête, le chef de bataillon, voulant le placer sur la ligne

(*eb*), indiquera à l'adjudant-major l'arbre (*b*) supposé être le point de direction de droite; l'adjudant-major établira aussitôt sur la nouvelle direction deux jalonneurs (*ed*), distans l'un de l'autre d'un peu moins que l'étendue du front de la première subdivision, et dont le premier sera placé devant la file de droite de cette subdivision; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera :

1. *Changement de direction par le flanc droit.*
2. *Bataillon* A = DROITE.
3. MARCHE.

246. Au second commandement, la colonne fera *à droite*, et le chef de chacune des subdivisions se portera à côté de son guide de droite.

247. Au commandement *marche*, les subdivisions se mettront en marche toutes ensemble; le guide de droite de celle de la tête se dirigera, dès son premier pas, parallèlement aux jalonneurs placés d'avance sur la nouvelle direction; le chef de la subdivision n'en suivra pas le mouvement, mais la verra filer; et aussitôt que le guide de gauche l'aura dépassé, il commandera :

1. *Peloton* (ou *division*).
2. HALTE.

3. FRONT.

4. *A gauche* = ALIGNEMENT.

248. Au quatrième commandement, la subdivision se portera contre les deux jalonneurs, et sera promptement alignée par son chef.

249. Le guide de droite de chacune des subdivisions suivantes se conformera à la direction du guide de droite de la subdivision qui précède la sienne dans l'ordre de la colonne, de manière à entrer sur la nouvelle direction parallèlement à cette subdivision, et à trois pas de distance de son dernier rang.

250 Chaque chef de subdivision s'arrêtera de sa personne lorsqu'il sera arrivé sur la direction des guides de gauche des subdivisions déjà placées sur la nouvelle direction, verra filer sa subdivision, et se conformera, pour l'arrêter et l'aligner, à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.os 87 et 88.

251. [Pl. XV, fig. 2.] Si le chef de bataillon, au lieu de faire changer de direction par le flanc droit, veut faire exécuter ce mouvement par le flanc gauche pour porter la colonne sur une direction qui soit perpendiculaire à celle où elle se trouve placée, il indiquera à l'adjudant-major l'arbre (*f*) supposé être le point de direction de gauche; l'adjudant-major établira aussitôt sur la nouvelle direction deux jalonneurs (*hg*), distans l'un de l'autre d'un peu

moins que l'étendue du front de la première subdivision, et dont le premier sera placé devant la file de gauche de cette subdivision; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera :

1. *Changement de direction par le flanc gauche.*

2. *Bataillon* A = GAUCHE.

3. MARCHE.

252. Au second commandement, toutes les subdivisions feront à gauche, et les chefs de subdivision se placeront à côté de leur guide de gauche.

253. Au commandement *marche*, les subdivisions se mettront en marche toutes ensemble, et seront conduites chacune par leur chef.

254. La subdivision de la tête se dirigera dès son premier pas, et sera arrêtée et alignée comme il a été prescrit ci-dessus, avec cette seule différence que le chef de cette subdivision la conduira jusqu'à ce que son guide de gauche soit près d'arriver à hauteur du jalonneur (g), et l'arrêtera un instant avant qu'elle n'y arrive : il en sera de même pour chacune des subdivisions suivantes.

255. Le chef de bataillon se placera toujours sur le flanc par lequel les subdivisions devront marcher pour se porter sur la nouvelle direction, et veillera à ce que chaque subdivision y entre parallèlement à celle de la tête, et à la, o,

distance prescrite de la subdivision précédente.

256. L'adjudant-major se placera toujours à quelques pas en avant du guide de la subdivision de la tête, lui fera face, et assurera avec soin la position des guides suivans, à mesure qu'ils arriveront sur la nouvelle direction.

257. L'adjudant suivra le mouvement à hauteur de la dernière subdivision.

Observations relatives aux changemens de direction en masse par le flanc des subdivisions.

258. Pour que ce mouvement puisse s'exécuter avec facilité et précision, il est nécessaire que la subdivision de la tête démasque en entier la colonne : ainsi, si le mouvement se fait par le flanc droit, il faut que le guide de gauche de cette subdivision arrive pour le moins à la place où étoit celui de droite, afin que, chacune des subdivisions suivantes ayant au moins l'étendue de son front à marcher pour se porter dans la nouvelle direction, et la gauche de cha-

cune passant ainsi par le point où étoit sa droite, la subdivision entière puisse se trouver, au commandement HALTE de son chef, dans une position parallèle à celle de la tête.

259. Par cette méthode il n'est point de direction qu'on ne puisse donner à une colonne en masse, de quelque nombre de bataillons qu'elle soit composée.

260. [Pl. XV, fig. 2.] En effet, la colonne pourra être établie sur telle direction que ce soit de tout le demi-cercle (*i*, *k*, *l*); et si elle fait la contre-marche, elle aura l'autre demi-cercle (*m*, *n*, *o*), sur lequel on pourra encore l'établir dans telle direction qu'on voudra.

261. A défaut de l'arbre (*b* ou *f*), ou d'un autre objet distinct qui puisse en tenir lieu, le chef de bataillon placera lui-même les deux jalonneurs sur la nouvelle direction qu'il voudra donner.

ARTICLE X.

La contre-marche.

262. Si la colonne est à distance entière ou à distance de section, la con-

tre-marche s'exécutera par les commandemens et moyens prescrits dans l'*École de peloton*; le chef de bataillon substituera la dénomination de *bataillon* à celle de *peloton*; et chaque chef de peloton ajoutera au commandement d'avertissement *peloton*, qui précédera celui de *halte*, la dénomination de *premier*, *second*, etc., selon le numéro de son peloton.

263. Si la colonne est serrée en masse, la contre-marche s'exécutera par les commandemens et moyens suivans.

264. La colonne étant supposée formée par division, la droite en tête, le chef de bataillon commandera :

1. *Contre-marche.*
2. *Bataillon par le flanc droit.*
3. A DROITE.
4. *Divisions paires en avant.*
5. MARCHE.

265. [Planche XVI, fig. 1.] Au troisième commandement, toute la colonne fera *à droite*, les chefs de division se porteront à côté de leur guide de droite ; le guide de gauche de chaque division fera *demi-tour à droite*.

266. Au commandement *marche*, les divisions

paires seulement se mettront en marche par le flanc droit, pour démasquer les divisions impaires; les guides qui auront fait *demi-tour à droite* ne bougeront.

267. Lorsque la dernière file des divisions en marche sera près de démasquer le guide de droite de celles qui sont encore de pied ferme, le chef de bataillon commandera :

6. *Divisions paires et impaires par file à gauche.*

7. MARCHE.

268. Au commandement *marche*, qui sera fait à l'instant où les divisions en marche auront achevé de démasquer celles qui sont de pied ferme, toutes les divisions de bataillon exécuteront à la fois la contre-marche, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de peloton;* celles qui auront déboité de la colonne, ayant exécuté la contre-marche en dehors, continueront à marcher jusqu'à ce qu'elles aient repris leur place dans la colonne.

269. Chaque division étant près d'arriver à hauteur de son guide de gauche, le chef de division commandera :

1. *Telle division* (ou *grenadiers*).

2. HAUTE.

3. FRONT.

270. Chaque division ayant fait *front*, le chef de division se portera à deux pas en dehors du guide de gauche, et commandera :

4. *A droite* = ALIGNEMENT.

271. A ce commandement la division se portera à hauteur de son guide de gauche, le chef de division en dirigera l'alignement perpendiculairement à la ligne des guides; ce qui étant exécuté, il commandera FIXE, et se portera devant le centre de sa division : le guide de gauche, placé sur la direction, se portera alors à la gauche de la division, en passant légèrement devant le premier rang; et sera remplacé par le guide de droite de la division.

272. La contre-marche, la gauche en tête, s'exécutera d'après les mêmes principes. Dans ce cas, comme dans le précédent, ce sera toujours les divisions paires qui déboîteront de la colonne pour exécuter la contre-marche en dehors.

273. Si la colonne, au lieu d'être par division, étoit formée par peloton, les pelotons pairs sortiroient de la colonne pour exécuter la contre-marche en dehors.

274. Dans le premier bataillon, les grenadiers exécuteront le même mouvement que les divisions paires, et dans le second bataillon, ils se conformeront à ce qui est prescrit pour les divisions impaires.

275. Le chef de bataillon, placé sur

le flanc du côté de la direction, veillera à l'exécution générale du mouvement.

276. La contre-marche étant exécutée, l'adjudant-major se portera à la dernière division, devenue première, et l'adjudant à la première, devenue dernière.

ARTICLE XI.

En colonne par peloton, en masse de pied ferme, la droite ou la gauche en tête, former les divisions.

277. La colonne étant en masse, la droite en tête, de pied ferme, le chef de bataillon, voulant faire former les divisions, commandera :

1. *Formez les divisions.*
2. *Pelotons pairs par le flanc gauche.* [Pl. XVI, fig. 2.]
3. A GAUCHE.
4. MARCHE.

278. Au troisième commandement, tous les pelotons pairs feront à gauche, et les chefs de ces pelotons se porteront à côté de leur guide de gauche.

279. Les pelotons impairs, aussi bien que leurs

chefs, ne bougeront pas; mais les guides de droite et de gauche de ces pelotons se placeront devant la file qui est à côté d'eux, faisant tous deux face à droite, et appuyant légèrement le bras droit contre la poitrine de l'homme du premier rang de cette file, afin de jalonner la direction.

280. Au commandement *marche*, les pelotons pairs seulement se mettront en marche; les chefs de ces pelotons n'en suivront pas le mouvement, mais les laisseront filer; et lorsqu'ils les verront presque démasqués, ils commanderont:

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. FRONT.

281. Les chefs des pelotons pairs, ayant fait ce dernier commandement, se porteront de leur personne à côté de l'homme de gauche du premier rang du premier peloton de leurs divisions respectives, et s'aligneront correctement sur le premier rang de ce peloton.

282. Le guide de gauche des seconds pelotons se portera en même temps en avant d'une des trois dernières files de gauche de son peloton, et, faisant à droite, se placera correctement sur la direction des deux guides du premier peloton de la division.

283. Le guide de gauche de chaque second peloton étant ainsi placé, le chef de ce peloton commandera:

A droite = ALIGNEMENT.

284. Le second peloton se portera sur l'alignement du premier: l'homme du premier rang qui se trouve correspondre au guide de gauche, sans précéder son

rang, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit de ce guide, et le chef du second peloton en dirigera l'alignement sur cet homme; l'alignement étant assuré, les chefs des seconds pelotons commanderont FIXE, mais ils ne se porteront point devant le centre de leur peloton.

285. Le chef de bataillon, voyant les divisions formées, commandera :

Guides = A VOS PLACES.

286. A ce commandement, les guides reprendront vivement leur place; celui de gauche des premiers pelotons passera par la file du chef du second peloton, lequel s'effacera, ainsi que son sous-officier de remplacement, pour le laisser passer.

287. A ce même commandement, les chefs des premiers pelotons, qui étoient restés devant le centre de leur peloton, se porteront à deux pas en avant du centre de la division.

288. Ce mouvement la gauche en tête, s'exécutera par les moyens inverses : les premiers pelotons se conformeront alors à ce qui est prescrit ci-dessus pour les seconds pelotons, et les guides placés devant la file de droite et de gauche des seconds pelotons feront face à gauche. Au commandement *guides à vos places* du chef de bataillon, le guide de droite et les chefs des seconds pelotons prendront leurs places au centre

de la division, au premier et au troisième rang; et le chef de la division, qui se trouve à la place que doit venir prendre le chef du second peloton, se portera à deux pas en avant du centre de la division.

289. Le chef de bataillon, placé sur le flanc du côté de la direction, veillera à l'exécution du mouvement.

290. Si la colonne, au lieu d'être serrée en masse, est à distance entière ou de section, les chefs des seconds pelotons, après avoir commandé *front*, se porteront devant le centre de leur peloton, et commanderont, si la droite est en tête :

1. *Peloton en avant.*
2. *Guide à droite.*
3. MARCHE.

291. Le guide de droite de chaque peloton se dirigera de manière à arriver à côté de l'homme de gauche du premier peloton de sa division ; les seconds pelotons, étant arrivés à hauteur du troisième rang du premier peloton de leur division, seront arrêtés par leurs chefs respectifs, qui commanderont :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. *A droite* = ALIGNEMENT.

292. Au commandement *halte*, les chefs, ainsi que le guide de gauche des seconds pelotons, se placeront comme il a été ci-dessus prescrit, n.os 281 et 282.

Observations relatives au mouvement de former les divisions de pied ferme.

293. Ce mouvement pouvant être considéré comme l'élément de tous les déploiémens, on s'attachera à le faire exécuter très-correctement.

294. Si, lorsque le second peloton marche par le flanc, on n'observe pas d'emboîter le pas, il y aura, au commandement *front*, des ouvertures entre les files.

295. Si le chef de peloton arrête trop tôt son peloton, il manquera de place pour l'encadrer, et les files qui ne sont pas démasquées, seront obligées de pousser les autres en dehors pour pouvoir se placer.

296. S'il l'arrête trop tard, il faudra que le peloton appuie ensuite à droite en s'alignant; et dans un déploie-

ment de colonne, l'une ou l'autre de ces fautes induiroit en erreur les pelotons suivans.

297. Toutes les fois qu'un guide de subdivision se portera devant sa subdivision pour jalonner la direction, il aura la plus grande attention à se placer de manière à correspondre à une des trois files extérieures de sa subdivision alignée : s'il prenoit trop de distance, en sorte qu'aucune file de la subdivision ne lui correspondît, le chef de la subdivision n'auroit pas de point assuré pour en diriger l'alignement.

QUATRIÈME PARTIE.

Différentes manières de passer de l'ordre en colonne à l'ordre de bataille.

ARTICLE PREMIER.

Manière de déterminer la ligne de bataille.

298. On peut déterminer la ligne de bataille de trois manières.

299. 1.° En plaçant deux jalonneurs dans la direction qu'on voudra donner à la ligne.

300. 2.° En se plaçant au point où l'on voudra appuyer une des ailes de la ligne, et choisissant ensuite un second point de l'aile opposée, pour déterminer la ligne de bataille.

301. 3.° En choisissant d'abord les points de direction des deux ailes, et déterminant ensuite par des points intermédiaires la ligne droite entre ces deux points, qui peuvent quelquefois être hors de portée ou inaccessibles.

302. Dans le premier cas, l'adjudant chargé d'établir la ligne de bataille, placera les deux jalonneurs à quarante ou cinquante pas l'un de l'autre, dans la direction qui lui aura été indiquée; ils formeront la base de l'alignement général.

303. Dans le second cas, on indiquera à l'adjudant le point d'appui où il devra se porter, et le point de direction qu'il devra prendre à l'aile opposée : l'adjudant se portera aussitôt au point d'appui, et établira deux ja-

lonneurs, distans l'un de l'autre d'un peu moins que l'étendue du front de la première subdivision de la colonne, sur la direction qui lui aura été indiquée; le premier de ces jalonneurs sera placé au point d'appui.

304. Dans le troisième cas, où les points de direction des deux ailes sont donnés, on déterminera la ligne droite entre ces deux points de la manière suivante.

305. [Pl. XVI, fig. 3.] On y emploîra deux jalonneurs ou adjudans (*a*) et (*b*).

306. Les deux points donnés étant le clocher (*d*) à droite, l'arbre (*c*) à gauche, le jalonneur (*a*) s'arrêtera, tandis que celui (*b*), se portant à quelque distance de lui, vers la droite, s'alignera sur le jalonneur (*a*) et l'arbre (*c*).

307. Alors les deux jalonneurs se mettront en marche, en faisant comme un mouvement de conversion à gauche, dont l'arbre (*c*) soit le pivot : le jalonneur (*b*), qui pendant toute la durée du mouvement sera subordonné au ja-

lonneur (*a*), se conservera toujours aligné avec lui et l'arbre (*c*).

308. Le jalonneur (*a*), pendant sa marche, regardera toujours vers le jalonneur (*b*), pour s'arrêter à l'instant même où celui-ci lui masquera le clocher (*d*).

309. Si le jalonneur (*b*) s'est exactement conformé au mouvement du jalonneur (*a*) de manière que celui-ci lui masque l'arbre (*c*) au moment où il lui masque à son tour le clocher (*d*), tous les deux seront sur la ligne (*c*) (*d*), et les points intermédiaires seront trouvés.

310. Les deux jalonneurs, s'étant arrêtés, feront face l'un à l'autre; et s'il y avoit quelque inexactitude dans l'exécution, le jalonneur (*a*) pourra la rectifier très-promptement de la manière suivante.

311. Supposé que le jalonneur (*a*) apercoive le clocher (*d*) en dehors à sa gauche, il appuiera un peu à gauche : le jalonneur (*b*), toujours astreint à rester aligné avec le jalonneur (*a*) et l'arbre (*c*), suivra le mouvement du ja-

lonneur (*a*) et lui masquera bientôt le clocher (*d*).

312. Si, au contraire, le jalonneur (*a*) aperçoit le clocher (*d*) à sa droite, il appuiera un peu à droite, jusqu'à ce que le jalonneur (*b*), qui suivra son mouvement, le lui masque.

313. Ces deux points intermédiaires étant ainsi trouvés, la ligne de bataille sera déterminée.

ARTICLE II.

Différentes manières de former la colonne avec distance entière, la droite ou la gauche en tête, sur la ligne de bataille.

1.° A gauche (ou à droite), 2.° Sur la droite (ou sur la gauche), 3.° En avant, 4.° Face en arrière,	en bataille.

1.° *Colonne avec distance entière, la droite en tête, à gauche en bataille.*

314. On suppose la colonne arrêtée; le chef de bataillon, ayant assuré la po-

sition des guides, ainsi qu'il a été prescrit ci-devant, commandera :

1. *A gauche en bataille.*

2. MARCHE.

315. Au premier commandement, le guide de droite du peloton de la tête se portera vivement sur la direction des guides de gauche de la colonne, leur faisant face, et se plaçant de manière à correspondre à une des trois premières files de droite de son peloton en bataille; l'adjudant-major y veillera.

316. Au commandement *marche*, vivement répété par les chefs de peloton, l'homme de gauche du premier rang de chaque peloton fera à gauche, et appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit de son guide : les pelotons converseront à gauche par le principe des conversions de pied ferme, et en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de peloton*, n.° 164. Chaque chef de peloton se retournera face à son peloton, pour veiller à l'exécution du mouvement; et lorsque la droite du peloton sera arrivée à deux pas de la ligne de bataille, il commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

317. Le peloton étant arrêté, le chef de peloton se portera sur la ligne, à côté de l'homme de gauche du peloton placé à sa droite, s'alignera correctement, et commandera :

3. *A droite* = ALIGNEMENT.

318. A ce commandement, le peloton viendra s'encadrer entre le chef de peloton et l'homme de

gauche du premier rang, et le chef de peloton en dirigera l'alignement sur cet homme de gauche. L'homme de droite du peloton de la tête qui se trouvera correspondre au guide de droite de ce peloton, lequel s'étoit porté sur la direction des guides de gauche de la colonne, appuiera légèrement la poitrine contre le bras gauche de son guide.

319. Chaque chef de peloton, ayant aligné son peloton, commandera *fixe*, et le chef de bataillon commandera ensuite :

Guides = A VOS PLACES.

320. A ce commandement, les guides reprendront leur place de bataille, en passant chacun par la file du chef de peloton le plus près d'eux, lequel s'effacera, ainsi que son sous-officier de remplacement, pour laisser passer le guide : le chef de bataillon se portera à la droite pour vérifier l'alignement, et le fera rectifier, s'il y a lieu, par les chefs de peloton.

321. Lorsque les pelotons se formeront en bataille, les serre-files se placeront correctement à deux pas du dernier rang, ce qui assurera d'une manière suffisante leur alignement.

322. Le bataillon étant correctement aligné, s'il fait partie d'une ligne de plusieurs bataillons, le chef de bataillon, l'adjudant-major et l'adjudant se porteront à leur place de bataille ; mais

lorsqu'il ne s'agira que d'instruction, ils pourront se porter partout où leur présence sera nécessaire : ce principe sera général après toutes les formations en bataille.

323. Si la colonne avoit la gauche en tête, elle se formeroit *à droite en bataille* d'après les mêmes principes : le guide de gauche du huitième peloton exécuteroit, au premier commandement, ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 315, pour le guide de droite du peloton de la tête.

Inversion.

324. Le chef de bataillon, supposant quelquefois la nécessité de faire face au flanc opposé à la direction, et voulant exécuter cette formation par le mouvement le plus court, si la colonne a la droite en tête, commandera :

1. *Par inversion, à droite en bataille.*
2. *Bataillon*, GUIDES A DROITE.

325. Au premier commandement, l'adjudant-major se placera un peu en avant, et face au guide

de droite de la première subdivision ; l'adjudant se placera de même un peu en arrière du guide de droite de la dernière ; le guide de gauche de la première subdivision se portera en même temps sur la direction, et face aux guides de droite de la colonne, et s'y placera comme il a été prescrit ci-dessus, n.° 315.

326. Au deuxième commandement, l'adjudant-major et l'adjudant aligneront le plus promptement possible les guides de droite de la colonne.

327. Le chef de bataillon commandera ensuite :

3. MARCHE.

328. A ce commandement, l'homme de droite du premier rang de chaque subdivision fera à droite, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche du guide de la subdivision, et le bataillon se formera à droite en bataille d'après les principes prescrits ; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera :

Guides = A VOS PLACES.

2.° *Colonne avec distance entière, la droite en tête, sur la droite en bataille.*

329. [Pl. XVII, fig. 1.] Une colonne avec distance entière, la droite en tête, devant se former sur la droite en bataille, le chef de bataillon indiquera un peu d'avance à l'adjudant le point où il voudra appuyer sa droite, ainsi

que le point de direction de gauche : l'adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, et les établira, sur la direction qui lui aura été indiquée, de la manière suivante :

330. Le premier sera placé au point d'appui, et marquera la place où devra appuyer l'homme de droite du premier rang du peloton de la tête ; le second, celui où devra appuyer une des trois dernières files de gauche du même peloton : ils seront placés de manière à présenter l'épaule droite au bataillon formé.

331. La tête de la colonne étant près d'arriver à hauteur du point où le chef de bataillon voudra appuyer sa droite, ce chef commandera :

1. *Sur la droite en bataille.*

2. *Bataillon*, GUIDES A DROITE.

332. Au second commandement, la direction se prendra à droite : le guide de droite de la subdivision de la tête marchera droit devant lui jusqu'au point où cette subdivision devra tourner à droite.

333. Les guides suivans marcheront chacun dans la trace du guide qui les précède.

334. La subdivision de la tête étant près d'arri-

ver à la hauteur du premier jalonneur, le chef de cette subdivision commandera :

Tournez à droite.

Et lorsqu'elle sera précisément à hauteur de ce jalonneur, il commandera ;

MARCHE.

335. Au commandement *marche*, la subdivision tournera à droite par le principe des conversions sur le côté des guides, et le guide de droite se dirigera de manière à faire arriver le soldat qui est à côté de lui vis-à-vis le jalonneur de droite ; le chef de la subdivision marchera à deux pas devant le centre de sa subdivision.

336. La subdivision étant arrivée contre les deux jalonneurs, son chef lui commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. *A droite* = ALIGNEMENT.

337. Au second commandement, la subdivision s'arrêtera :

338. Au troisième commandement, la subdivision s'alignera ; les deux hommes qui correspondent aux jalonneurs s'appuieront légèrement contre leur bras droit ; le guide de gauche rentrera en serre-file, et le chef de la subdivision, se portant à la droite de son premier rang, en assurera l'alignement sur les deux hommes qui correspondent aux jalonneurs, ce qui s'observera de même dans toutes les formations successives.

339. La deuxième subdivision continuera à marcher droit en avant ; et lorsqu'elle sera arrivée

vis-à-vis le flanc gauche de la première, elle tournera à droite au commandement de son chef, comme ci-dessus, et se portera ensuite vers la ligne de bataille, le guide de droite se dirigeant de manière à arriver à côté de l'homme de gauche de la première subdivision, et le chef de subdivision marchant à deux pas en avant du centre de sa subdivision.

340. Lorsqu'elle sera arrivée à deux pas de la ligne de bataille, son chef l'arrêtera par les commandemens prescrits ci-dessus, se portera légèrement à côté de l'homme de gauche de la première subdivision, et s'alignera correctement sur le premier rang de cette subdivision.

341. Le guide de gauche se portera en même temps en avant d'une des trois files de gauche de sa subdivision; et, faisant face à droite, se placera correctement sur la direction des deux jalonneurs de la première subdivision.

342. Le chef de la deuxième subdivision commandera alors.

A droite = ALIGNEMENT.

343. La deuxième subdivision se portera sur la ligne : le chef de peloton en dirigera l'alignement sur l'homme de son premier rang, qui aura appuyé contre le guide de gauche de son peloton.

344. Les subdivisions suivantes viendront ainsi l'une après l'autre se former sur la ligne de bataille, en se conformant à ce qui est prescrit pour la deuxième subdivision; et lorsque tout le bataillon y sera correctement établi, le chef de bataillon commandera :

Guides = A VOS PLACES.

345. A ce commandement, les guides rentreront à leur place de bataille, et les jalonneurs placés devant la première subdivision se retireront; il en sera de même après toutes les formations en bataille: les guides passeront toujours par la file du chef de peloton le plus près d'eux.

346. Le chef de bataillon suivra la formation, en se prolongeant par-devant la ligne de bataille, et toujours à hauteur de la subdivision qui va tourner pour se porter sur cette ligne, d'où il pourra le mieux voir et faire réparer l'erreur d'un commandement qui auroit été fait trop tôt ou trop tard à la subdivision précédente.

347. L'adjudant-major assurera avec le plus grand soin la direction des guides, à mesure qu'ils se porteront sur la ligne de bataille, se plaçant, à cet effet, à quelques pas en arrière d'eux sur cette ligne : ce principe sera général dans les formations successives.

348. Une colonne, la gauche en tête, se formera sur la gauche en bataille par les commandemens et moyens inverses.

Les chefs de subdivision se porteront à la gauche pour aligner leurs subdivi-

sions, et, au commandement de *Guides* = A VOS PLACES, ils se porteront à leur place de bataille : il en sera de même toutes les fois qu'une colonne, ayant la gauche en tête, se formera en bataille.

Observations relatives à la formation sur la droite (ou sur la gauche) en bataille.

349. Pour que ce mouvement puisse s'exécuter avec plus de régularité, il sera avantageux d'établir la ligne de bataille de manière à ce que chaque peloton, après avoir tourné, ait au moins quatre pas à faire pour arriver sur cette ligne.

350. Dans les premières écoles on établira la ligne de bataille sur une direction parallèle, ou à peu près, à celle sur laquelle la colonne marche; mais lorsque les chefs de peloton et guides comprendront le mécanisme de ce mouvement, le chef de bataillon choisira plus ordinairement des directions obli-

ques, afin d'habituer les bataillons à se former dans toute espèce de direction indistinctement.

351. Lorsque la direction de la ligne de bataille formera un angle sensible avec la direction de la marche de la colonne (*d e*), le chef de bataillon indiquera au guide de la subdivision de la tête, avant de commencer le mouvement, un point en avant (*f*), dans une direction à peu près parallèle à la ligne de bataille [Pl. XVII, fig. 1]; le guide de la tête se dirigera aussitôt sur ce point, et la subdivision se conformera à sa direction au commandement ou bien à l'avertissement du chef de la subdivision, selon que le changement de direction l'exigera : chacune des subdivisions suivantes exécutera le même mouvement à mesure qu'elles arriveront à la place où celle de la tête l'aura exécuté : par ce moyen, toutes les subdivisions de la colonne, en arrivant chacune au point où elles devront tourner pour se porter sur la ligne de bataille, auront, après avoir

tourné, à peu près le même nombre de pas à faire pour y arriver.

352. Les chefs de subdivision doivent toujours observer, en se plaçant sur la ligne de bataille, de ne faire le commandement d'*alignement* qu'après que le guide de leur peloton aura été assuré sur la direction par l'adjudant-major : ce principe sera général dans les formations successives.

3.° *Colonne avec distance entière, la droite en tête, en avant en bataille.*

353. La colonne étant supposée arriver, la droite en tête, par-derrière la droite de la ligne sur laquelle le chef de bataillon voudra la former en bataille, il indiquera un peu d'avance à l'adjudant le point où il voudra appuyer sa droite, ainsi que le point de direction de gauche : l'adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, et les établira sur la direction qui lui aura été indiquée, comme il a été prescrit dans la formation sur la droite en bataille, n.° 330.

354. La tête de la colonne étant arrivée à environ distance de peloton des deux jalonneurs établis sur la ligne, le chef de bataillon arrêtera la colonne et ordonnera au chef de la première subdivision de la porter contre les deux jalonneurs; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera :

1. *En avant en bataille.*
2. *Bataillon*, GUIDES A DROITE.
3. *Par peloton* DEMI-A-GAUCHE.
4. MARCHE.

355. [Pl. XVII, fig. 2.] Au commandement *marche*, tous les pelotons, hors celui qui est établi sur la ligne de bataille, converseront à gauche, à pivot fixe; et au moment où le chef de bataillon jugera qu'ils auront assez conversé, selon la direction de la ligne de bataille, il commandera :

1. *En avant.*
2. MARCHE.

356. Au commandement *marche*, le guide de droite du peloton le plus près de la ligne de bataille, cessant de tourner, se dirigera droit devant lui.

357. Au même commandement, le guide de droite du peloton suivant, cessant aussi de tourner, se dirigera droit en avant, et suivra la file du peloton précédent, qui se trouvera vis-à-vis de lui, jusqu'au moment où ce peloton tournera à droite

pour se porter carrément sur la ligne de bataille : alors ce guide, cessant de suivre la file qui étoit devant lui, continuera à marcher droit en avant.

358. Le guide de droite de chacun des pelotons suivans observera ce qui vient d'être prescrit pour celui du second peloton.

359. A l'instant où le guide de droite de chaque peloton arrivera vis-à-vis de la file de gauche du peloton qui devra précéder immédiatement le sien sur la ligne de bataille, le chef de peloton commandera :

1. *Tournez à droite.*

2. MARCHE.

360. Ces deux commandemens s'exécuteront comme il a été prescrit ci-dessus dans la formation *sur la droite en bataille.*

361. Chaque peloton sera arrêté par son chef à deux pas de la ligne de bataille; le guide de gauche de chacun se placera aussitôt sur cette ligne, vis-à-vis l'une des trois files de gauche de son peloton, et l'adjudant-major l'assurera sur la direction; ce qui étant exécuté, et le chef de peloton s'étant placé à côté de l'homme de gauche du peloton qui est à sa droite, ce chef commandera :

A droite = ALIGNEMENT.

362. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera :

Guides = A VOS PLACES.

363. Cette formation s'exécutera, la gauche en tête, par les commandemens et moyens inverses.

364. Le chef de bataillon et l'adjudant-major rempliront dans ces formations les mêmes fonctions qui leur ont été prescrites dans l'article précédent.

Observations relatives à la formation d'une colonne, avec distance entière, en avant en bataille.

365. La précision de ce mouvement dépend de la direction qu'auront les pelotons au moment où le chef de bataillon commandera *en avant* = MARCHE. Le chef de bataillon jugera le moment de faire ce dernier commandement, en observant que, si la direction de la ligne de bataille forme avec celle de la colonne un angle droit ou à peu près, les pelotons doivent exécuter un demi-quart de conversion, et que, plus l'angle que formeront ces deux directions sera aigu, plus les pelotons devront converser avant de se porter en avant.

366. Il est très-important que chaque peloton, en se portant vers la ligne de bataille [Pl. XVII, fig. 2], tourne exactement au point (*e*), vis-à-vis la

place où son chef devra se porter sur cette ligne. Si un peloton tournoit trop tôt, il se trouveroit en partie masqué par celui qui s'est formé avant lui sur la ligne de bataille, et seroit obligé de se démasquer par le pas oblique; s'il tournoit trop tard, il dépasseroit le flanc du peloton auquel il doit venir s'appuyer, et seroit obligé, pour réparer cette faute, d'obliquer en se portant sur la ligne. Dans l'un et l'autre cas, la faute d'un peloton induisant en erreur le peloton suivant, pourroit se propager successivement jusqu'au dernier.

367. Le guide de chaque peloton doit avoir soin de tourner de manière que son peloton arrive carrément sur la ligne de bataille.

368. Si l'angle que forme la ligne de bataille avec la direction primitive de la colonne étoit tellement aigu que les subdivisions, en arrivant vis-à-vis de la place qu'elles devront occuper sur la ligne de bataille, fussent presque parallèles à cette ligne, les chefs de

subdivision ne feroient pas le commandement de *tournez à droite* (ou *à gauche*), ils arrêteroient seulement leur subdivision à deux pas de la ligne, et feroient, dans cette position, le commandement *à droite* (ou *à gauche*) = ALIGNEMENT.

369. Si, au contraire, l'angle que forme la ligne de bataille avec la direction primitive de la colonne étoit sensiblement plus ouvert que l'angle droit, la formation s'exécuteroit alors, non par le mouvement de *en avant en bataille*, mais par celui de *sur la droite* (ou *sur la gauche*) *en bataille*, et d'après les principes prescrits pour cette formation.

370. Si quelque peloton rencontroit un obstacle qui l'empêchât de marcher de front, il feroit *à droite* (ou *à gauche*) en marchant, et suivroit par le flanc le peloton qui le précède; l'obstacle étant passé, il se reformeroit en ligne au commandement de son chef.

4.° *Colonne avec distance entière, la droite en tête, face en arrière en bataille.*

371. La colonne étant supposée arriver, la droite en tête, par-devant la droite de la ligne sur laquelle le chef de bataillon voudra la former en bataille, il indiquera un peu d'avance à l'adjudant le point où il voudra appuyer sa droite, ainsi que le point de direction de gauche : l'adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, et les établira sur la direction qui lui aura été indiquée, comme il a été prescrit dans la formation *sur la droite en bataille.*

372. La tête de la colonne étant arrivée à environ distance de peloton des deux jalonneurs établis sur la ligne, le chef de bataillon arrêtera la colonne, et ordonnera au chef de la première subdivision de l'établir face en arrière, derrière et contre les deux jalonneurs : la subdivision fera *à droite*, et ensuite *par file à gauche*, au commandement

de son chef, traversera la ligne de bataille, et, lorsque la première file l'aura dépassée de deux pas, elle tournera de nouveau par file à gauche, pour se porter en arrière des deux jalonneurs, où, étant arrivée, son chef l'arrêtera, lui fera faire *front*, et l'alignera à droite.

373. Dans cette position la subdivision de la tête fera face à la colonne; et aussitôt qu'elle sera établie, le chef de bataillon commandera :

1. *Face en arrière en bataille.*

2. *Bataillon, par le flanc droit.*

3. A DROITE.

4. MARCHE.

374. Au troisième commandement, tous les pelotons, hors celui qui est établi sur la ligne de bataille, feront à droite, et les chefs de peloton se placeront à côté de leur guide de droite.

375. [Pl. XVIII, fig. 1.] Au commandement *marche*, tous les pelotons qui ont fait *à droite* se mettront en marche; le guide de gauche (*e*) de celui qui est le plus près de la ligne de bataille, se détachera vivement pour aller jalonner cette ligne; il s'y placera ainsi qu'il a été prescrit ci-dessus pour les formations successives, et indiquera ainsi au chef de son peloton le point à peu près où il devra traverser la ligne de bataille, la dépasser de

deux pas, et tourner ensuite par file à gauche, de manière à diriger son peloton parallèlement à cette ligne, comme en (*f*).

376. Aussitôt que la première file de ce peloton sera arrivée près de la file de gauche du peloton déjà formé sur la ligne de bataille, le chef de peloton commandera :

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A droite* = ALIGNEMENT.

377. Le premier commandement sera fait à deux pas avant d'arriver à la place où le peloton devra arrêter.

378. Au second commandement, le peloton arrêtera, et s'il y a de l'ouverture dans les files, elles se resserreront promptement à leur distance.

379. Le troisième commandement étant fait, le chef de peloton se placera aussitôt à côté de l'homme de gauche du peloton qui est à sa droite, et s'alignera sur le premier rang de ce peloton.

380. Le quatrième commandement s'exécutera comme il a été prescrit ci-dessus, n.° 343.

381. Tous les pelotons suivans se porteront, comme il vient d'être expliqué, sur la ligne de bataille, chacun d'eux se réglant sur celui qui doit entrer avant lui sur cette ligne; les guides de gauche (*e*) se détacheront à mesure que leurs pelotons arriveront à environ douze pas de la ligne de bataille, et s'y placeront de manière à correspondre à une des trois files de gauche de leur peloton en bataille.

382. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera :

5. *Guides* = A VOS PLACES.

383. Cette formation s'exécutera, la gauche en tête, par les moyens inverses.

384. Le chef de bataillon et l'adjudant-major rempliront dans ces formations les mêmes fonctions qui leur ont été prescrites dans la formation *sur la droite en bataille.*

Observation relative à la formation d'une colonne avec distance entière, face en arrière en bataille.

385. Lorsque les pelotons se porteront vers la ligne de bataille, il faut que les chefs qui les conduisent en dirigent la marche de manière à traverser cette ligne un peu en arrière de leur guide : ainsi chaque guide doit se détacher assez à temps pour se trouver correctement établi sur la direction avant que son peloton soit arrivé à sa hauteur.

ARTICLE III.

Formation en bataille, composée de deux mouvemens.

386. Une colonne, la droite en tête, arrivant par-derrière la ligne de bataille, et se prolongeant sur cette ligne, si le chef de bataillon juge nécessaire de la former en bataille avant que les trois derniers pelotons, par exemple, ne soient entrés dans la nouvelle direction, il l'arrêtera; et, après avoir assuré la direction des guides des pelotons qui y sont entrés, il commandera :

1. *A gauche en bataille.*
2. *Trois derniers pelotons en avant en bataille.*

387. Au second commandement, le chef de chacun des trois derniers pelotons commandera : 1.° *guides à droite;* 2.° *par peloton demi-à-gauche.*

Le chef de bataillon commandera ensuite :

3. MARCHE.

388. Au commandement *marche* du chef de bataillon, vivement répété par les chefs de peloton,

les cinq premiers pelotons se formeront *à gauche en bataille*, les trois derniers *en avant en bataille*, par les moyens prescrits pour ces deux formations: le chef de chacun des trois derniers pelotons commandera : *en avant*, et MARCHE, lorsque son peloton aura assez conversé.

389. Si, au lieu d'arriver par-derrière la ligne de bataille, la colonne arrivoit par-devant la ligne, le chef de bataillon commanderoit :

1. *A gauche en bataille.*
2. *Trois derniers pelotons face en arrière en bataille.*

390. Au second commandement, le chef de chacun des trois derniers pelotons commanderoit: 1.° *peloton par le flanc droit;* 2.° A DROITE.

Le chef de bataillon commanderoit ensuite :

3. MARCHE.

391. Au commandement *marche* du chef de bataillon, vivement répété par les chefs de peloton, les cinq premiers pelotons se formeroient *à gauche en bataille*, et les trois derniers se formeroient *face en arrière en bataille*, par les moyens prescrits pour ces deux formations.

392. Ces divers mouvemens s'exécuteroient dans une colonne, la gauche en tête, d'après les mêmes principes.

ARTICLE IV.

Différens moyens de former la colonne à demi-distance sur la ligne de bataille, la droite ou la gauche en tête.

1.° A gauche ou à droite en bataille, en prenant les distances par la tête de la colonne;

2.° Sur la droite ou sur la gauche en bataille;

3.° En avant en bataille pour faire face du côté vers lequel la colonne marche;

4.° Face en arrière en bataille, pour faire face du côté opposé à celui vers lequel la colonne marche.

1.° *Colonne à demi-distance, la droite en tête, à gauche en bataille, en prenant les distances par la tête de la colonne.*

393. On suppose la colonne se prolongeant sur la ligne où l'on veut la former en bataille : lorsque le dernier peloton sera arrivé au point où le chef de bataillon voudra appuyer la gauche,

il arrêtera la colonne, et commandera :

Prenez les distances par la tête de la colonne.

394. Il ordonnera au chef du premier peloton de le mettre en marche; le chef de ce peloton commandera aussitôt :

1. *Peloton en avant.*
2. *Guides à gauche.*
3. MARCHE.

395. Le chef du second peloton, se voyant près d'avoir sa distance, commandera : *peloton en avant*, *guides à gauche*, et ensuite MARCHE, au moment où il aura sa distance; ce qui sera exécuté successivement de peloton en peloton, jusqu'à la queue de la colonne, chaque peloton observant de prendre le pas de celui qui le précède.

396. Si le chef de bataillon veut former la colonne à gauche en bataille, il l'arrêtera au moment où le dernier peloton aura sa distance.

397. Ces mouvemens s'exécuteront de même dans une colonne serrée en masse; et si la colonne avoit la gauche en tête, ils s'exécuteroient par les moyens inverses.

398. Le chef de bataillon veillera à

ce que chaque peloton se mette en marche à l'instant où il aura sa distance.

399. L'adjudant-major se tiendra à la tête de la colonne, et dirigera la marche du premier guide.

400. L'adjudant se tiendra à hauteur du dernier guide.

2.° *Colonne à demi-distance, la droite ou la gauche en tête, sur la droite ou sur la gauche en bataille.*

401. Ce mouvement s'exécutera comme il a été prescrit pour une colonne à distance entière.

3.° *Colonne à demi-distance, en avant en bataille.*

402. Ce mouvement ne peut pas s'exécuter par le front des pelotons, comme dans une colonne à distance entière, parce que l'espace qui sépare les pelotons n'est pas suffisant pour exécuter le demi-quart de conversion; il sera donc nécessaire de faire préalablement prendre les distances par les moyens indiqués ci-dessus, à moins qu'on ne

préfère de serrer en masse et déployer.

4.° *Colonne à demi-distance, face en arrière en bataille.*

403. Ce mouvement s'exécutera comme il a été prescrit pour une colonne à distance entière.

ARTICLE V.

Déploiement des colonnes serrées.

404. Les moyens indiqués ci-devant pour changer de direction en masse, donnant la facilité d'établir une colonne sur telle direction qu'on voudra, les déploiemens seront toujours carrés, parce qu'on commencera par établir la colonne perpendiculairement à la ligne de bataille sur laquelle on voudra la déployer.

405. Ainsi une colonne serrée en masse pourra se former en bataille :

1.° Face en avant, par le déploiement ;

2.° Face en arrière, par la contremarche et le déploiement ;

3.° Face au flanc droit, ou au flanc

gauche, par un changement de direction en masse et le déploiement.

406. La ligne de bataille étant déterminée, l'adjudant établira d'avance deux jalonneurs sur cette ligne, distans d'un peu moins que l'étendue du front d'une des subdivisions de la colonne l'un de l'autre; la colonne sera dirigée sur ces jalonneurs, arrêtée à deux pas au moins en-deçà d'eux, et établie ensuite parallèlement à la ligne de bataille, si elle ne l'étoit pas.

407. [Pl. XVIII, fig. 2.] On supposera, dans l'exemple qui suit, un premier bataillon (*a*) en colonne par division, la droite en tête, établi parallèlement à la ligne de bataille déterminée par les deux jalonneurs (*d e*), et devant se déployer sur la seconde division.

408. Cette supposition embrasse tous les cas.

Le chef de bataillon commandera :

1. *Sur la seconde division, déployez la colonne.*

2. *Bataillon à droite* = ET A GAUCHE.

3. MARCHE.

409. Au premier commandement, chaque chef de division avertira sa division qu'elle devra faire à droite ou à gauche; le chef de la seconde division l'avertira de ne pas bouger.

410. Au second commandement, les divisions qui, dans l'ordre de bataille, doivent être à droite de la division désignée, c'est-à-dire les grenadiers et la première division, feront à droite; et les chefs de ces deux divisions se porteront à côté de leur guide de droite : celles qui doivent être à gauche de la division désignée, c'est-à-dire la troisième et la quatrième, feront à gauche, et les chefs de ces deux divisions se porteront à côté de leur guide de gauche : le chef de la division des grenadiers prendra aussitôt deux points à terre pour assurer sa direction.

411. Au commandement *marche*, toutes les divisions qui sont par le flanc se mettront en marche, le chef de celle des grenadiers observera de marcher bien droit devant lui, et évitera surtout avec le plus grand soin de se jeter en dehors de la ligne de bataille.

412. Les guides de droite (*h*) des divisions qui ont fait à droite, et les guides de gauche (*i*) de celles qui ont fait à gauche, conserveront exactement, en marchant par le flanc, la distance de trois pas qui doit les séparer de la division qui précède la leur dans l'ordre de la colonne, et les guides marcheront à même hauteur.

413. Chaque chef de division s'arrêtera de sa personne au commandement HALTE, fait à la division qui doit arrêter immédiatement avant la sienne, ra filer sa division, et jugera du moment où il

devra l'arrêter, par la distance qu'il y aura de lui au guide qui en conduit la marche, ainsi que par l'ouverture qu'il y aura entre les files : cette double attention de la part des chefs de division les mettra en état d'estimer avec précision la distance.

414. Le chef de la première et celui de la troisième division, placés à côté de leur guide, ne suivront pas la marche de leur division ; ils la verront filer, et le chef de la première division, jugeant sa distance comme il vient d'être expliqué, commandera :

1. *Première division.*

2. HALTE.

3. FRONT.

415. Et se portera aussitôt devant le centre de sa division.

Le chef de la deuxième division, dès qu'il se verra au moment d'être démasqué par la première, commandera :

1. *Division en avant.*

2. *Guide à gauche.*

3. MARCHE.

416. Au commandement MARCHE, qui sera fait au moment où la seconde division sera démasquée, elle se portera vers la ligne de bataille, et lorsqu'elle sera arrivée contre les jalonneurs (*de*) établis sur cette ligne, son chef lui fera les commandemens :

4. *Division.*

5. HALTE.

417. Au commandement HALTE, la deuxième

division s'arrêtera, et le sous-officier de remplacement du quatrième peloton se portera en (*m*) entre les deux jalonneurs, fera à droite, et sera correctement assuré par l'adjudant-major sur la ligne de bataille; le chef de la deuxième division, se portant aussitôt à la gauche de sa division, commandera :

6. *A gauche* = ALIGNEMENT.

418. Le chef de la division et celui du quatrième peloton aligneront chacun le peloton qui aura les yeux tournés vers eux, et commanderont ensuite FIXE.

419. Pendant ce temps, les grenadiers auront démasqué la première division, et aussitôt leur chef, qui se sera arrêté au commandement HALTE, fait à la première division, commandera :

1. *Grenadiers.*

2. HALTE.

3. FRONT.

420. Au commandement FRONT, le guide de droite de chaque peloton se portera sur la ligne de bataille, fera face à gauche, et se placera sur la direction des deux jalonneurs établis devant la seconde division.

421. Aussitôt que le chef de la première division (*k*) verra sa division près d'être démasquée par les grenadiers, il commandera :

1. *Division en avant.*

2. *Guide à gauche.*

3. MARCHE.

Il prononcera ce dernier commandement à l'instant où sa division sera démasquée.

422. La première division se portera vers la ligne de bataille, et lorsqu'elle sera arrivée à la distance de deux pas de cette ligne, son chef commandera :

4. *Division.*

5. HALTE.

423. Le chef de la première division, ayant fait ce dernier commandement, se portera à côté de l'homme de droite de la seconde division ; le guide de droite de chacun des deux pelotons de la première division se portera en même temps sur la ligne de bataille, fera face à gauche, et se placera sur la direction des deux jalonneurs établis devant la seconde division ; le chef de la première division commandera ensuite :

6. *A gauche* = ALIGNEMENT.

424. Le chef de la division et celui du second peloton aligneront chacun le peloton qui aura les yeux tournés vers eux, et feront ensuite le commandement FIXE.

425. Aussitôt que le chef des grenadiers verra la première division dans l'alignement (et sans attendre que le chef de cette division ait commandé FIXE), il se portera à côté du premier homme de droite de la première division, et commandera *à gauche* = ALIGNEMENT. La division des grenadiers sera alignée comme il vient d'être prescrit pour la première division.

426. Le déploiement de l'aile gauche se fera d'après les mêmes principes.

427. Le chef de la troisième division, qui sera resté à hauteur du flanc gauche de la seconde pour voir filer sa division, l'arrêtera comme il a été prescrit pour le chef de la première, et, se portant ensuite légèrement devant le centre de sa division, commandera :

1. *Division en avant.*

2. *Guide à droite.*

3. MARCHE.

428. Au commandement *marche*, la troisième division se portera vers la ligne de bataille; et lorsqu'elle sera arrivée à deux pas de cette ligne, son chef commandera :

4. *Division.*

5. HALTE.

429. Le chef de la troisième division, ayant fait ce dernier commandement, se portera à côté de l'homme de gauche de la deuxième; le guide de gauche de chacun des pelotons de la troisième division se portera en même temps sur la ligne de bataille, fera face à droite, et se placera sur la direction des deux jalonneurs établis devant la seconde division; le chef de celle-ci reculera au second rang lorsque celui de la troisième viendra prendre sa place.

430. Le chef de la troisième division commandera ensuite :

6. *A droite* = ALIGNEMENT.

431. Le chef de la division et celui du sixième peloton aligneront chacun le peloton qui aura le

yeux tournés vers eux, et feront ensuite le commandement FIXE.

432. La quatrième division observera tout ce qui vient d'être prescrit pour la troisième.

433. Le déploiement étant achevé, le chef de bataillon commandera :

Guides = A VOS PLACES.

434. A ce commandement, les chefs de la première et de la seconde division, ainsi que celui des grenadiers et les guides, se porteront à leurs places de bataille ; le chef de la troisième division s'effacera pour laisser passer celui de la seconde.

Les jalonneurs se retireront.

435. Le chef de bataillon veillera, pendant l'exécution du mouvement, à l'observation des principes, et particulièrement à ce que les divisions, en déployant, ne soient arrêtées ni trop tôt ni trop tard ; il réparera promptement, mais sans bruit, l'erreur d'un commandement fait trop tôt ou trop tard, et empêchera que cette faute ne se propage au-delà de la division où elle aura eu lieu.

436. L'adjudant-major assurera successivement la direction des guides des divisions de droite, toutes les fois que le

déploiement sera central; mais toutes les fois que le déploiement s'exécutera sur la division de la tête ou sur celle de la queue de la colonne, il assurera successivement celle de tous les guides.

437. L'adjudant assurera la direction des guides des divisions de gauche, toutes les fois que le déploiement sera central.

Résumé des principes généraux, et observations relatives au déploiement.

438. Quelle que soit la division sur laquelle on déploie, toutes celles qui, dans l'ordre de bataille, doivent être à droite de la division désignée, font à droite, et toutes celles qui doivent être à gauche, font à gauche.

439. Toutes les divisions doivent déployer carrément, marcher à même hauteur, et conserver la distance du côté de la ligne de bataille.

440. Chaque division, à l'instant où elle est démasquée, doit se porter sur la ligne de bataille, et s'y aligner du

d'alignement, laquelle doit toujours s'aligner elle-même à gauche, si la colonne a la droite en tête; à droite, si la colonne a la gauche en tête.

441. Les chefs de division doivent veiller, en déployant, à ce que les principes prescrits pour la marche de flanc soient bien observés; et s'il y avoit de l'ouverture dans les files, ce qui ne doit arriver que dans des terrains difficiles, ils doivent les faire serrer à leur distance au commandement de *halte*.

442. Si un chef de division faisoit ce commandement trop tôt ou trop tard, la division seroit obligée d'obliquer à droite ou à gauche en se portant vers la ligne de bataille, et sa faute pourroit de plus induire en erreur la division suivante.

443. Dans les divisions qui déploient par le flanc gauche, c'est toujours le guide de gauche du peloton pair et impair de chacune, qui doit se porter sur la ligne de bataille pour jalonner la direction, au commandement *halte* fait à la division à deux pas de cette

ligne; dans les divisions qui déploient par le flanc droit, c'est, au contraire, le guide de droite de chaque peloton qui doit se porter sur la ligne de bataille pour jalonner.

444. Afin de faciliter l'alignement de la division sur laquelle on déploie, l'adjudant-major doit toujours établir avec soin le sous-officier de remplacement qui est au centre de cette division, entre les deux jalonneurs placés d'avance sur la ligne de bataille, à l'instant où la division arrive sur cette ligne.

445. Ces principes sont également applicables à une colonne qui déploieroit tout entière par sa droite ou par sa gauche.

CINQUIÈME PARTIE.

Marcher en bataille.

ARTICLE PREMIER.

Marcher en bataille en avant.

446. Le bataillon étant correctement aligné, et supposé être bataillon de *di-*

rection, le chef de bataillon, voulant le faire marcher en bataille, en avertira l'adjudant-major, et se portera de sa personne à environ quarante pas en arrière de la file du drapeau, faisant face au bataillon.

447. L'adjudant-major se portera à pareille distance en avant de la file du drapeau, et fera face au chef de bataillon, qui l'établira aussi correctement que possible, par un signe de son épée, perpendiculairement à la ligne de bataille [Pl. XIX, fig. 1], vis-à-vis le porte-drapeau, et prendra ensuite par-dessus sa tête et celle de ce dernier un point de direction en avant dans la campagne, si le terrain en présente un distinct qui soit exactement sur le prolongement de ces deux premiers points.

448. Le chef de bataillon se portera ensuite à environ soixante pas en arrière, et établira deux jalonneurs (*a* et *b*) sur le prolongement de la ligne droite que forment le porte-drapeau et l'adjudant-major : ces jalonneurs feront

face en arrière, le premier (*a*) sera placé à environ vingt-cinq pas derrière le troisième rang du bataillon, et le second (*b*) à la même distance du premier.

449. Le porte-drapeau prendra, dès que l'adjudant-major sera établi sur la perpendiculaire, deux points à terre dans la ligne droite qui, partant de lui, iroit passer entre les talons de cet officier; le premier de ces deux points sera pris à quinze ou vingt pas du porte-drapeau.

450. Ces dispositions étant faites, le chef de bataillon commandera :

1. *Bataillon en avant.*

451. A ce commandement, le premier rang de la garde du drapeau se portera six pas en avant, au pas ordinaire, et sera remplacé par le second rang de cette garde : les deux guides généraux (*f g*) se porteront en même temps à hauteur de ce rang, celui (*f*) vis-à-vis le chef du peloton de droite, celui (*g*) vis-à-vis le serre-file qui ferme la gauche du bataillon.

452. L'adjudant-major observera d'établir correctement le porte-drapeau entre lui et le sous-officier de sa file qui l'aura remplacé au premier rang, et se portera ensuite à la place qui lui sera indiquée ci-après n.° 460.

453. L'adjudant ira se placer à quelques pas sur l'un ou l'autre flanc du rang du porte-drapeau.

454. Le chef de bataillon commandera ensuite :

2. MARCHE.

455. A ce commandement, le bataillon partira vivement : le porte-drapeau, chargé du pas et de la direction, observera scrupuleusement la longueur et la cadence du pas ordinaire, marchera sur le prolongement des deux points qu'il avait pris à terre entre lui et l'adjudant-major, et en prendra successivement d'autres à mesure qu'il avancera, par les moyens prescrits dans l'*École de peloton*, n.° 79. Les deux sous-officiers placés à sa droite et à sa gauche marcheront du même pas que lui, sans tourner ni la tête ni les épaules. Le porte-drapeau portera son drapeau à la hanche.

456. Les deux guides généraux marcheront le même pas que le rang du porte-drapeau, et se maintiendront à hauteur de ce rang, ou à peu près, sans s'occuper l'un de l'autre.

457. Les trois sous-officiers formant le second rang de la garde du drapeau, et placés au centre du bataillon, marcheront bien alignés et coude à coude, la tête directe et sans déranger la ligne de leurs épaules; celui des trois qui est au centre suivra exactement la trace du porte-drapeau, et conservera le même pas que lui, mais sans jamais l'alonger ni le raccourcir que sur le commandement ou l'avertissement du chef de bataillon, quand même il se trouveroit à plus ou moins de six pas du rang du porte-drapeau.

458. Le chef du cinquième peloton (*s*) marche

coude à coude, et sur la même ligne que les trois sous-officiers du centre ; il aura la tête directe.

459. Les chefs des quatrième et sixième pelotons, devant former, avec les trois sous-officiers de la garde du drapeau placés au centre, la base d'alignement du bataillon, marcheront le même pas que le porte-drapeau, et s'attacheront à maintenir leurs épaules carrément. Pour cet effet, ils auront la tête directe, jetteront seulement de temps à autre un coup d'œil sur les trois sous-officiers qui sont au centre du bataillon, et s'ils voient qu'ils sont en avant ou en arrière d'eux, ils alongeront ou raccourciront le pas insensiblement, de manière à ne regagner l'alignement que dans l'espace de plusieurs pas, afin d'éviter des à-coups qui occasionneroient nécessairement du flottement.

460. L'adjudant-major (*e*), placé à douze ou quinze pas sur la droite du chef du quatrième peloton, maintiendra ce chef de peloton et celui du sixième à hauteur des trois sous-officiers du centre du bataillon : pour cet effet, il les avertira d'alonger ou de raccourcir le pas lorsqu'il sera nécessaire, ce qui s'exécutera peu à peu comme il vient d'être expliqué.

461. Les chefs des autres pelotons se maintiendront sur le prolongement de cette base ; et à cet effet ils regarderont vers le centre ; sans trop tourner la tête, et sans déranger la direction de leurs épaules.

462. Les chefs de peloton surveilleront chacun la marche du peloton qui est à côté d'eux vers le centre ; et empêcheront que les soldats ne les débordent ; ils ne corrigeront jamais les fautes, et ne feront raccourcir ni alonger le pas que lorsqu'il sera évidemment nécessaire de le faire, parce qu'une attention trop scrupuleuse à corriger de pe-

tites fautes, en produit toujours de plus grandes, et trouble le calme, le silence et l'égalité de pas, qu'il est si important de maintenir dans le bataillon.

463. Les soldats conserveront toujours la tête directe, sentiront légèrement le coude de leur voisin du côté du centre, résisteront toujours à la pression qui vient de l'aile, auront la plus grande attention à maintenir leurs épaules carrément, et à se tenir tant soit peu en arrière de la ligne des chefs de peloton, afin de ne jamais leur masquer la base d'alignement; ils jetteront de temps en temps un coup d'œil sur le rang du porte-drapeau, ou sur l'un des guides généraux, afin de marcher constamment le même pas qu'eux.

464. [Pl. XIX, fig. 1.] On prolongera pendant la marche la ligne déterminée par les deux jalonneurs (*a* et *b*), en faisant placer, à mesure que le bataillon gagnera du terrain en avant, un troisième jalonneur (*i*), à environ vingt-cinq pas en arrière du premier (*a*). Alors le jalonneur (*b*) quittera sa place, et se portera à pareille distance en arrière de celui (*i*); le jalonneur (*a*) fera à son tour la même chose, et ainsi de suite, aussi long-temps que le bataillon continuera à marcher en avant. Les jalonneurs, en se succédant ainsi, feront face en arrière, et observeront

de se placer corectement sur la direction des jalonneurs déjà établis : un officier ou sous-officier choisi à cet effet, et qui se tiendra toujours à quinze ou vingt pas en arrière du jalonneur le plus éloigné du bataillon, les avertira chacun du moment où ils devront quitter leur place, les assurera ensuite sur la direction à mesure qu'ils se placeront, et les dirigera toujours vers le point en avant que le chef de bataillon aura eu soin de lui indiquer.

465. Le chef de bataillon se tiendra habituellement à quinze ou vingt pas derrière le centre de son bataillon, s'y plaçant de manière à ne pas masquer à l'adjudant (*k*) la ligne de jalonneurs : si, par l'écharpement du bataillon, ou par les indications qui seront expliquées ci-après, n.os 475 et 476, il juge que la direction que suit le porte-drapeau n'est pas perpendiculaire, il commandera promptement, *point de direction plus à droite* (ou *à gauche*).

466. A ce commandement, l'adjudant se portera légèrement à trente ou

quarante pas en avant du rang du porte-drapeau, s'y arrêtera, fera face au chef de bataillon, et se placera sur la direction que ce dernier lui indiquera par un signe de son épée; le sous-officier placé au centre du bataillon se dirigera ensuite vers l'adjudant, à l'avertissement du chef de bataillon, en avançant à cet effet l'épaule opposée: les deux sous-officiers placés à sa droite et à sa gauche se conformeront à sa direction.

467. Le porte-drapeau se dirigera aussi vers l'adjudant, en avançant, à cet effet, l'épaule opposée; l'adjudant le fera appuyer en même temps à droite ou à gauche, jusqu'à ce qu'il lui couvre exactement le sous-officier de sa file.

468. Les deux guides généraux se conformeront à la nouvelle direction du rang du porte-drapeau.

469. L'officier ou le sous-officier chargé de surveiller le remplacement successif des jalonneurs placés derrière le centre, les établira promptement sur la nouvelle direction, en prenant pour

base le porte-drapeau et le sous-officier de sa file placés au centre du bataillon : le chef de bataillon vérifiera la nouvelle direction des jalonneurs.

470. L'adjudant-major, placé comme il a été prescrit ci-dessus, n.° 460, veillera à ce que les quatrième et cinquième pelotons, et successivement tous les autres, se conforment à la nouvelle direction du centre, mais sans précipitation ni désordre, et s'attachera ensuite à maintenir cette base d'alignement du bataillon bien perpendiculairement à la ligne de direction que suit le porte-drapeau.

471. Il observera souvent la marche des deux ailes du bataillon, et s'il remarque que les chefs de peloton négligent de se conformer à la direction de la base d'alignement, il les avertira par le commandement *chef de tel peloton* (ou *de tels pelotons*) *sur la ligne*, sans cependant s'attacher trop scrupuleusement à corriger de petites fautes.

472. L'adjudant, placé habituellement pendant la marche sur le flanc

du rang du porte-drapeau, se portera fréquemment à quinze ou vingt pas en avant de ce rang; s'y arrêtera; fera face en arrière, et se placera correctement sur le prolongement des jalonneurs établis derrière le centre, afin de vérifier si le porte-drapeau marche exactement sur cette ligne : il rectifiera, s'il y a lieu, la direction de ce dernier, lequel prendra aussitôt deux nouveaux points à terre entre lui et l'adjudant.

473. Tous les principes de la marche en bataille sont les mêmes pour un bataillon *subordonné* que pour un bataillon de *direction;* mais, lorsque le bataillon sera supposé *subordonné*, on ne placera point de jalonneurs derrière le centre.

Observations relatives à la marche en bataille.

474. Si, dans les exercices de détail, les officiers, sous-officiers et soldats n'ont pas été bien affermis dans les principes de la position du corps ainsi que dans la longueur et la cadence du pas, la

marche du bataillon sera flottante, incertaine et sans ensemble.

475. Si le porte-drapeau, au lieu de marcher perpendiculairement en avant, suivoit une direction oblique, le bataillon écharperoit ; il surviendroit des poussées dans une aile, de l'ouverture entre les files dans l'aile opposée; et ces défectuosités, d'autant plus sensibles que la direction s'éloigneroit davantage de la perpendiculaire, commenceroient près du centre.

476. [Pl. XX, fig. 1.] Si, par exemple, le porte-drapeau, avançant l'épaule gauche, suivoit une direction plus ou moins oblique à droite de la perpendiculaire, l'aile droite du bataillon seroit obligée de raccourcir le pas, et l'aile gauche de l'alonger, l'alignement se perdroit; il surviendroit des poussées dans le demi-bataillon de droite, et de l'ouverture dans les files du demi-bataillon de gauche : les mêmes effets auroient lieu dans le sens contraire, si le porte-drapeau, avançant l'épaule droite, suivoit une direction

oblique qui fût à gauche de la perpendiculaire.

477. Les mêmes effets auroient lieu aussi, si la base d'alignement n'étoit pas perpendiculaire à la ligne de direction que suit le centre du bataillon; si, par exemple, le chef du quatrième peloton, au lieu de se tenir à hauteur des trois sous-officiers de la garde du drapeau qui sont au centre, étoit en arrière, et le chef du sixième peloton en avant de ce rang, l'aile gauche du bataillon seroit forcée d'alonger le pas, et l'aile droite de le raccourcir.

478. Il est donc de la plus grande importance que le porte-drapeau se dirige perpendiculairement en avant, et que la base d'alignement du bataillon soit toujours perpendiculaire à la ligne que suit le porte-drapeau.

479. Il sera facile au chef de bataillon de juger, après un petit nombre de pas, par les indications rapportées ci-dessus; si la direction que suit le porte-drapeau est perpendiculaire.

480. Il sera aussi très-facile à l'adju-

dant-major, placé à douze ou quinze pas à droite du chef du quatrième peloton, de s'apercevoir si les chefs des quatrième et sixième pelotons sont en avant ou en arrière des trois sous-officiers du centre, en observant si les chefs des pelotons des ailes sont obligés d'alonger ou de raccourcir leur pas : par cette attention, il pourra aisément maintenir toujours la base d'alignement perpendiculairement à la ligne de direction que suit le porte-drapeau, et prévenir ainsi le flottement dans le bataillon.

481. S'il se forme des ouvertures, si les files se pressent, s'il survient enfin quelque désordre, on doit y remédier le plus promptement possible; mais froidement, tranquillement, avec le moins de paroles et de bruit que faire se pourra.

482. Les guides généraux ont pour objet, dans la marche en bataille, d'indiquer aux pelotons des ailes le pas que marche le centre du bataillon, et de procurer plus de facilité pour rétablir les ailes sur la direction du centre,

si elles étoient trop en arrière : il est donc nécessaire qu'ils conservent le même pas, et marchent à même hauteur ou à peu près, que le rang du porte-drapeau; ce qui leur sera facile en jetant de temps en temps un coup d'œil sur ce rang.

483. [Pl. XX, fig. 2.] Si, dans une ligne de plusieurs bataillons, le porte-drapeau d'un bataillon, au lieu de suivre la perpendiculaire (*o p*), avoit suivi la ligne oblique (*c h*) à droite de cette perpendiculaire, et si le bataillon s'étoit conformé à cette fausse direction, il ne suffiroit pas de rétablir le bataillon parvenu en (*e*) sur une ligne (*f g*) parallèle à la ligne primitive de bataille (*k l*); il faudroit de plus lui faire regagner ensuite, par le pas oblique à gauche, l'espace (*m n*), afin de reporter le centre du bataillon sur la perpendiculaire (*o p*); sans quoi, l'intervalle (*q*) entre ce bataillon et celui (*r*), qui est à sa gauche, se trouveroit agrandi, tandis qu'à la droite l'intervalle se trouveroit resserré dans la même proportion.

484. Si un bataillon vient à perdre le pas, le chef de bataillon doit en avertir par le commandement *au pas :* les chefs de peloton et les soldats doivent aussitôt jeter un coup d'œil sur le rang du porte-drapeau, ou bien sur l'un des guides généraux, et se conformer promptement à leur pas.

485. Il est enfin de la plus grande importance, relativement à la marche en ligne, d'habituer les bataillons à exécuter avec autant d'ordre que de facilité les mouvemens prescrits ci-dessus, n.° 466 et suivans, pour rectifier la direction, et que les chefs de bataillon s'exercent avec le plus grand soin à former leur coup d'œil de manière à juger avec précision celle qu'ils devront donner à leur bataillon.

ARTICLE II.

Passage d'obstacle en marchant en avant ou en retraite.

486. Un bataillon marchant en bataille par le premier rang, lorsqu'un

peloton ou une division devra simuler le passage d'obstacle; le chef de bataillon avertira, *tel peloton* (ou *tels pelotons*), *obstacle.*

487. Le chef du peloton, ou de chacun des pelotons désignés, se portera à deux pas en avant; et, se retournant vers son peloton, il commandera, s'il fait partie du demi-bataillon de droite :

1. (*Tel*) *peloton.*
2. *Par le flanc gauche, par file à droite.*
3. MARCHE.

488. [Pl. XXI, fig. 1.] Au commandement *marche*, le peloton fera à gauche en marchant, conversera par file à droite, et suivra, à un ou deux pas de distance, les trois files de droite du peloton qui est à sa gauche; le peloton ne marchant pas isolé, son chef ne conduira pas la première file, mais marchera à côté de son sous-officier de remplacement qui aura passé au premier rang.

489. Si le peloton fait partie du demi-bataillon de gauche, il fera à droite, conversera par file à gauche, et suivra les trois files de gauche du peloton qui est à sa droite; le chef de peloton conduira alors la première file

en marchant à côté de son sous-officier de remplacement.

490. L'obstacle étant censé passé, le chef de bataillon avertira, *tel peloton* (ou *tels pelotons*) *en ligne.*

Le chef de peloton commandera :

1. *En ligne.*
2. MARCHE.

491. Au commandement *marche*, le peloton prendra le pas accéléré, et les files rentreront successivement en ligne, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de peloton*, n.° 137; le chef de peloton ne rentrera à sa place de bataille qu'avec la dernière file, si son peloton a marché par le flanc gauche.

Observations relatives au passage d'obstacle.

492. Dans le demi-bataillon de droite, le guide de gauche du peloton qui est immédiatement à la droite de celui ou de ceux qui exécutent le passage d'obstacle, se portera au flanc gauche de son peloton au premier rang, et maintiendra entre lui et la droite du peloton derrière lequel marchent les pelotons qui sont par le flanc, l'espace né-

cessaire pour qu'ils puissent se reformer en ligne; dans le demi-bataillon de gauche, le chef du peloton qui est immédiatement à la gauche de celui ou de ceux qui exécutent le passage d'obstacle, observera ce qui vient d'être prescrit pour les guides de gauche des pelotons du demi-bataillon de droite.

493. Lorsque le peloton dont la garde du drapeau fait partie sera obligé d'exécuter le passage d'obstacle, le rang du porte-drapeau rentrera à l'instant où le peloton fera à droite ou à gauche; l'adjudant se placera à six pas devant le peloton derrière lequel marche celui du drapeau, pour donner le pas et la direction, et prendra le pas du bataillon.

494. Aussitôt que le peloton du drapeau sera rentré en ligne, le premier rang de la garde du drapeau se portera légèrement à six pas en avant du bataillon, et prendra le pas de l'adjudant, lequel se portera aussitôt à quinze ou vingt pas en avant du porte-drapeau, et fera face au chef de bataillon placé

derrière le centre, qui l'établira sur la perpendiculaire; ce qui étant exécuté, le porte-drapeau prendra sur-le-champ deux points à terre entre lui et l'adjudant.

495. Lorsque plus de deux pelotons contigus les uns aux autres se trouveront dans le cas d'exécuter le passage d'obstacle, ils se porteront en colonne en arrière du peloton voisin du côté du centre, au commandement du chef de bataillon, ainsi qu'il va être expliqué.

496. On suppose que l'obstacle couvre les quatre pelotons de gauche; lorsque le bataillon sera arrivé à un peu plus que distance de peloton de l'obstacle, le chef de peloton commandera :

1. [Pl. XXI, fig. 2.] *Quatre pelotons de gauche, obstacle.*

2. *Par le flanc droit en arrière* = EN COLONNE.

3. *Pas accéléré* = MARCHE.

497. Au second commandement, les chefs des quatre pelotons de gauche se porteront devant le

centre de leurs pelotons respectifs, et les avertiront du mouvement qu'ils devront exécuter.

498. Au commandement *marche*, les pelotons désignés feront à droite en marchant; chaque chef de peloton fera aussitôt déboîter la tête de son peloton en arrière, et le conduira ensuite par le flanc au pas accéléré, en arrière du quatrième peloton, en se conformant à ce qui a été prescrit pour la prompte manœuvre; à mesure que chaque peloton arrivera en arrière du quatrième, son chef l'arrêtera, lui fera faire FRONT, et le remettra ensuite en marche au pas ordinaire, pour suivre à distance de peloton celui qui le précède immédiatement. Les quatre pelotons de gauche suivront ainsi en colonne, à distance entière, le quatrième peloton; et lorsque le dernier peloton de cette colonne aura dépassé l'obstacle, le chef de bataillon commandera:

1. *Quatre pelotons de gauche en avant en ligne.*

499. A ce commandement, le chef de chacun de ces pelotons commandera: 1.° *guides à droite*, 2.° *par peloton demi à gauche.*

Le chef de bataillon commandera ensuite:

2. *Pas accéléré* = MARCHE.

500. Au commandement *marche*, répété par les chefs des quatre pelotons de gauche, chacun de ces pelotons exécutera un demi-quart de conversion à gauche, et se portera ensuite vers la ligne de bataille au commandement *en avant* = MARCHE, que lui fera le chef de peloton, lorsqu'il jugera que son peloton aura assez conversé: chaque peloton se

portera sur la ligne, d'après les principes prescrits pour la formation *en avant en bataille;* à mesure qu'ils y arriveront, les chefs de peloton se porteront à leur place de bataille, et commanderont *au pas;* le peloton prendra alors le pas du porte-drapeau ou de l'adjudant, si le drapeau n'étoit pas rentré en ligne.

501. Dans la marche en retraite, les divers passages d'obstacle s'exécuteront d'après les mêmes principes que si le bataillon marchoit par son premier rang.

502. Dans le cas où un bataillon, marchant en bataille par son premier rang, devra marcher en retraite, si un ou deux pelotons, ayant rencontré un obstacle, se trouvent en potence par le flanc, et si le terrain ne leur permet pas d'entrer en ligne, ils s'arrêteront en même temps que le bataillon, mais ne feront pas demi-tour à droite; les trois files du bataillon derrière lesquelles ces pelotons se trouvent, feront à droite (ou à gauche), à l'avertissement du serre-file le plus près d'eux, lorsque le bataillon fera demi-tour à droite, et converseront ensuite par file pour suivre par le flanc les trois files

voisines, quand le bataillon se remettra en marche par son troisième rang : elles seront suivies par les files qui sont en potence, lesquelles se conformeront à ce qui est prescrit dans le passage du défilé en retraite, n.° 652.

503. Au moyen de ce mouvement, les pelotons qui, dans la marche en avant, se trouvoient par le flanc derrière le troisième rang, se trouveront, dans la marche en retraite, placés dans le même ordre derrière le premier rang, devenu troisième.

504. Si, dans la même supposition d'un bataillon marchant en bataille par son premier rang, et obligé de s'arrêter et de faire demi-tour à droite pour marcher en retraite, il se trouvoit des pelotons en colonne derrière le troisième rang, ces pelotons s'arrêteroient, feroient demi-tour à droite, et se remettroient en marche par leur troisième rang, en même temps que le bataillon, et précéderoient ainsi dans la marche en retraite le troisième rang, devenu premier; ils se remettroient ensuite en

ligne par le pas oblique, à mesure que le terrain le permettroit.

ARTICLE III.

Changement de direction en marchant en bataille.

505. Un bataillon (*a*) étant en marche au pas ordinaire, le chef de bataillon, voulant lui faire changer de direction sur la droite, commandera :

1. *Changement de direction à droite.*

2. MARCHE.

506. [Pl. XXII, fig. 1 et 2.] Au commandement *marche*, le mouvement commencera : le rang du porte-drapeau marchera le pas d'un pied, et se dirigera circulairement à droite, en observant de n'avancer que très-insensiblement l'épaule gauche; l'adjudant se placera devant le porte-drapeau, lui fera face, et en dirigera la marche de manière à lui faire décrire un arc de cercle qui ne soit ni trop grand ni trop petit; il veillera aussi à ce qu'il ne fasse le pas que d'un pied seulement.

507. Le guide général de droite (*i*) ne fera que pivoter.

508. Le guide général de gauche (*g*) marchera circulairement le pas de deux pieds, et s'alignera sur le porte-drapeau et le guide général de droite.

509. Le sous-officier (*d*) placé au centre du bataillon, fera le pas d'un pied seulement, et conver-

sera à droite en avançant insensiblement l'épaule gauche : le bataillon se conformera au mouvement du centre. Pour cet effet, les chefs des quatrième et sixième pelotons régleront attentivement leur marche, ainsi que la direction de leurs épaules, sur les trois sous-officiers qui y sont placés ; les autres chefs de peloton régleront la direction de leurs épaules et la mesure de leurs pas sur cette base.

510. Les soldats redoubleront d'attention pour ne pas déborder les chefs de peloton.

511. Dans l'aile gauche du bataillon on fera le pas d'autant plus grand qu'on sera plus éloigné du centre ; le serre-file (*e*) qui ferme cette aile fera le pas de deux pieds.

512. Dans l'aile droite on fera le pas d'autant plus petit qu'on sera plus éloigné du centre ; le chef de peloton (*f*) qui ferme cette aile ne fera que pivoter, en observant de céder un peu de terrain s'il venait à être poussé.

513. Le chef de bataillon veillera avec le plus grand soin à ce que l'arc de cercle que décrira le centre du bataillon ne soit ni trop grand ni trop petit ; à ce que les chefs de peloton se maintiennent en conversant à la distance où ils doivent être l'un de l'autre ; à ce que le centre ne converse pas trop brusquement, mais de manière que les ailes puissent se conformer à sa marche : il s'attachera à prévenir les

fautes, à y remédier sans bruit, et veillera à ce qu'il n'y ait ni ouverture, ni suppression dans les files.

514. L'adjudant-major, placé devant le bataillon, s'occupera des mêmes soins que le chef de bataillon.

515. Lorsque le chef de bataillon voudra faire reprendre la marche directe, il commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHE.

516. Au commandement *marche*, le rang du porte-drapeau, ainsi que les guides généraux et le bataillon, reprendront la marche directe [Pl. XXII, fig. 3]; l'adjudant se portera aussitôt à quinze ou vingt pas en avant, fera face au chef de bataillon placé derrière le centre, qui l'établira, au moyen d'un signe de son épée, sur la direction perpendiculaire que devra suivre le sous-officier du centre du bataillon; l'adjudant fera aussitôt appuyer, s'il est nécessaire, le porte-drapeau à droite ou à gauche, de manière à ce qu'il soit placé exactement vis-à-vis sa file.

517. L'adjudant-major s'attachera à donner aux quatrième et cinquième pelotons une direction qui soit perpendiculaire à la ligne que suit le sous-officier du centre, et les autres chefs de peloton s'y conformeront sans précipitation.

Digitized by Google

ARTICLE IV.

Marche oblique par bataillon.

518. Le bataillon étant en marche au pas ordinaire, le chef de bataillon commandera :

1. *Oblique à droite.*

2. MARCHE.

519. Au premier commandement, l'adjudant se portera en avant du porte-drapeau, et lui fera face.

520. Au commandement *marche*, tout le bataillon marchera le pas oblique à droite.

521. Pour reprendre la marche directe, le chef de bataillon commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHE.

522. Au commandement *marche*, le bataillon reprendra la marche directe.

523. [Pl. XX, fig. 3.] Dans la marche oblique, comme dans la marche directe, le bataillon doit se mouvoir parallèlement à sa direction primitive : ainsi le bataillon partant de la ligne (*sz*) doit arriver sur la ligne (*xx*), qui est parallèle à (*sz*).

524. L'adjudant-major aura soin de maintenir la base d'alignement sur la parallèle.

525. Le chef de bataillon veillera à ce que les files ne s'ouvrent ni ne se serrent ; et, pour cet effet, il fera dégager l'aile du côté vers lequel on oblique, lorsqu'il sera nécessaire de le faire pour prévenir la suppression des files ; il s'attachera aussi à maintenir le bataillon parallèlement à sa direction primitive.

526. L'adjudant qui est en avant du porte-drapeau doit le maintenir sur le sous-officier du centre, de manière qu'il n'oblique ni plus ni moins que ce sous-officier.

527. Lorsque le bataillon reprendra la marche directe, l'adjudant se portera à quinze ou vingt pas en avant du porte-drapeau, et fera face au chef de bataillon, qui l'établira, par un signe de son épée, sur la direction que devra suivre le porte-drapeau : ce dernier prendra aussitôt deux points à terre entre lui et l'adjudant.

528. En reprenant la marche directe, les soldats doivent avoir l'attention de ne resserrer que très-insensiblement les ouvertures qui pourroient se trouver entre les files.

Observations relatives à la marche oblique.

529. Si le sous-officier placé au centre du bataillon effaçoit l'une ou l'autre épaule, l'épaule droite, par exemple, faute assez ordinaire lorsqu'on oblique à droite, le chef de bataillon s'en apercevroit aisément par les indications rapportées dans l'*École de bataillon*, n.° 476; et pour y remédier, il ordonneroit à ce sous-officier d'avancer l'épaule droite : sans quoi le bataillon prendroit une fausse direction.

530. Des bataillons bien dressés marcheront le pas oblique avec la même facilité que le pas direct, même dans de mauvais terrains, pourvu qu'on empêche les files de se serrer. C'est à quoi l'adjudant-major et le chef de bataillon doivent veiller avec attention.

ARTICLE V.

Arrêter le bataillon marchant en avant, et l'aligner.

531. Le chef de bataillon, voulant arrêter le bataillon, commandera :

1. *Bataillon.*
2. HALTE.

532. Au commandement *halte*, le bataillon s'arrêtera ; le rang du porte-drapeau et les guides généraux resteront devant le front, à moins que le chef de bataillon ne leur fasse le commandement : *drapeau et guides* = A VOS PLACES ; ce qui n'aura lieu que dans le cas où il ne voudra pas faire reprendre la marche en avant, ni donner un alignement général au bataillon.

533. Lorsque le chef de bataillon ne voudra pas donner un alignement général, il pourra le faire rectifier, s'il le juge nécessaire. Il fera alors le commandement, *chefs de peloton, rectifiez l'alignement :* les chefs de peloton jetteront aussitôt les yeux vers le centre, se raccorderont sur la base d'alignement, dont l'adjudant-major aura soin d'assurer la bonne direction, et aligneront promptement leurs pelotons respectifs.

L'adjudant-major avertira les chefs de peloton qui ne se seroient pas accordés exactement sur l'alignement de la base par le commandement, *chef de tel peloton* (ou *de tels pelotons*) *rentrez* ou *sortez*.

534. [Pl. XIX, fig. 2.] Lorsque le chef de bataillon voudra donner un alignement général, soit parallèle, soit oblique, il se portera à quelques pas en dehors du guide général de l'une et de l'autre aile; les avertira, ainsi que le porte-drapeau, de lui faire face, et les établira promptement, par un signe de son épée, sur la direction qu'il voudra donner au bataillon. Le porte-drapeau portera son drapeau perpendiculairement entre les deux yeux, et les deux sous-officiers du rang du porte-drapeau rentreront à leur place de bataille.

535. Si la nouvelle direction devoit porter la position d'un ou de plusieurs pelotons d'une des ailes du bataillon en arrière du front, le chef de bataillon feroit d'abord marcher ses pelotons en arrière, soit par le pas en arrière, soit en leur faisant faire demi-tour à droite,

selon que la ligne de direction tomberoit plus ou moins en arrière de cette aile, et établiroit ensuite le porte-drapeau et les guides généraux comme il vient d'être expliqué.

536. Cette disposition étant faite, le chef de bataillon commandera :

1. *Guides* = SUR LA LIGNE.

537. A ce commandement, le guide de droite de chacun des pelotons du demi-bataillon de droite, le guide de gauche de chacun des pelotons du demi-bataillon de gauche, se portera sur la direction du porte-drapeau et des deux guides généraux, fera face au porte-drapeau, et se placera à la distance du front de son peloton, du guide qui est immédiatement devant lui.

538. Les chefs de peloton du demi-bataillon de droite se porteront à la gauche de leurs pelotons respectifs, à l'exception du chef du quatrième, lequel restera à la droite de son peloton, en observant de se placer au deuxième rang.

539. L'adjudant-major rectifiera promptement, s'il y a lieu, la position des guides du demi-bataillon de droite; l'adjudant rectifiera de même celle des guides du demi-bataillon de gauche : ce qui ayant été vérifié par le chef de bataillon, il commandera :

2. *Sur le centre* = ALIGNEMENT.

540. A ce commandement, les pelotons s'ébranleront à la fois et au pas ordinaire, pour se porter contre les guides, où étant arrivés, chaque chef

de peloton alignera le sien d'après les principes precsrits : l'adjudant-major alignera le peloton du drapeau.

541. Si l'alignement est oblique, les chefs de peloton auront soin d'y conformer la direction de leurs pelotons en les conduisant vers la ligne des guides.

542. Le bataillon étant aligné, le chef de bataillon commandera :

3. *Drapeau et guides* = A VOS PLACES.

543. A ce commandement, le porte-drapeau, les guides généraux et les guides des pelotons, ainsi que les chefs des pelotons du demi-bataillon de droite, reprendront leurs places de bataille ; le porte-drapeau replacera son drapeau à la hanche droite.

ARTICLE VI.

Marche en retraite.

544. Le chef de bataillon l'ayant arrêté, et voulant faire marcher en retraite, commandera :

1. *Bataillon, demi-tour* = A DROITE.

545. A l'instant où le bataillon exécutera ce commandement, le rang du porte-drapeau, ainsi que les guides généraux, s'ils sont devant le front, reprendront leurs places de bataille ; le

porte-drapeau passera au troisième rang, devenu premier : les deux sous-officiers de sa file s'effaceront pour le laisser passer ; le chef de bataillon se portera en même temps derrière le premier rang, devenu troisième ; l'adjudant-major et l'adjudant se porteront devant le troisième rang, devenu premier.

546. Si c'est un bataillon de direction, les jalonneurs seront disposés de la même manière que pour la marche en avant, excepté qu'ils feront face au bataillon : le chef de bataillon, se plaçant à environ quarante pas derrière la file du porte-drapeau, les disposera ainsi, s'ils n'étoient pas déjà établis ; ou bien, s'ils l'étoient, l'officier ou sous-officier chargé de surveiller leur remplacement successif, leur feroit faire demi-tour à droite aussitôt que le bataillon auroit exécuté ce mouvement.

547. Si c'est un bataillon subordonné, le chef de bataillon se placera comme il vient d'être expliqué ; l'adjudant-major se portera à environ quarante pas en avant du rang des serre-files, vis-à-vis le

porte-drapeau, et le chef de bataillon l'établira sur la perpendiculaire, comme il a été prescrit dans la marche en bataille par le premier rang.

548. Ces dispositions étant faites, le chef de bataillon commandera :

2. *Bataillon* = EN AVANT.

549. A ce commandement, le porte-drapeau et les deux sous-officiers du troisième rang de sa garde marcheront huit pas ordinaires en avant, et seront remplacés par le second rang de cette garde; les deux guides généraux se porteront à hauteur du rang du porte-drapeau; les sous-officiers de remplacement se porteront au rang des serre-files, et les chefs de peloton au troisième rang, devenu premier: les trois serre-files le plus près du centre du bataillon se réuniront derrière le rang du porte-drapeau, afin de servir de base d'alignement au rang des serre-files.

550. Le chef de bataillon commandera ensuite :

3. MARCHE.

551. Le bataillon marchera par le troisième rang, d'après les mêmes principes que par le premier rang; si c'est un bataillon de direction, le porte-drapeau se dirigera sur les jalonneurs; lesquels se porteront d'eux-mêmes successivement en arrière du jalonneur le plus éloigné, à mesure que le bataillon approchera d'eux; l'officier chargé de les surveiller aura soin de les assurer correctement sur

la direction : si c'est un bataillon subordonné, le porte-drapeau se maintiendra sur la perpendiculaire au moyen des points qu'il prendra à terre; celui des trois serre-files réunis qui se trouvera derrière le porte-drapeau, suivra exactement sa trace.

552. Le chef de bataillon et l'adjudant rempliront les mêmes fonctions que dans la marche en avant.

553. L'adjudant-major, se plaçant en dehors des serre-files du quatrième peloton, s'attachera à maintenir les serre-files de la base d'alignement perpendiculairement à la ligne de direction; les autres serre-files s'aligneront sur cette base.

ARTICLE VII.

Arrêter le bataillon marchant en retraite, et le remettre face en tête.

554. Le chef de bataillon l'ayant arrêté, et voulant le remettre face en tête, commandera :

1. *Bataillon, demi-tour* = A DROITE.

555. A ce commandement, le rang du porte-drapeau et les guides généraux, les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement, reprendront leur place de bataille; le porte-drapeau repassera au premier rang.

556. Si le chef de bataillon veut ensuite faire prendre un alignement général, il commandera :

2. *Drapeaux et guides généraux sur la ligne.*

557. À ce commandement, le porte-drapeau et les deux guides généraux se porteront en avant du front, feront face au chef de bataillon placé à la droite ou à la gauche, qui les établira sur la direction qu'il voudra donner à la ligne, et commandera ensuite,

3. *Guides* = SUR LA LIGNE.

4. *Sur le centre* = ALIGNEMENT.

ARTICLE VIII.

558. Le chef de bataillon exercera quelquefois le bataillon à marquer le pas, et fera quelquefois marcher au pas accéléré, lorsque la cadence du pas ordinaire sera bien assurée. Il l'exercera aussi à marcher par le flanc, et à cet effet il commandera :

1. *Bataillon par le flanc droit* (ou *le flanc gauche*).

2. *A droite* (ou *à gauche*).

3. *Bataillon en avant.*

4. MARCHE.

559. Au deuxième commandement, les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement se placeront comme il a été prescrit dans l'*École de peloton*, n.° 120.

560. Les deux serre-files qui ferment la gauche du bataillon se placeront, celui du premier rang comme les chefs de peloton, celui du troisième rang comme les sous-officiers de remplacement.

561. Lorsque le bataillon devra marcher par le flanc gauche, les chefs de peloton ne se porteront pas à leur file de gauche : ce sera alors les deux serre-files qui ferment la gauche du bataillon qui le conduiront.

562. Soit que le bataillon marche par le flanc droit ou le flanc gauche, l'adjudant-major se placera à hauteur de la première file, et l'adjudant à hauteur du drapeau, l'un et l'autre à côté du premier rang, et à environ six pas du bataillon.

563. Au quatrième commandement, le bataillon s'ébranlera vivement, le sous-officier placé devant la première file de droite (ou de gauche), aura la plus grande attention à conserver exactement la longueur et la cadence du pas, et à se diriger droit en avant de manière à ne pas serpenter.

564. L'adjudant-major marchera constamment le même pas que la tête

du bataillon, et l'adjudant marchera toujours le pas de l'adjudant-major; ils donneront ainsi le pas au bataillon.

565. Les chefs de peloton et serre-files veilleront avec soin à ce que les files ne s'ouvrent ni ne se serrent, et à ce qu'elles ne reprennent qu'insensiblement la distance, si elles venoient à la perdre.

566. Le chef de bataillon veillera à l'exécution de ces principes.

567. Le chef de bataillon, voulant faire converser par file, commandera :

1. *Par file à droite* (ou *à gauche*).
2. MARCHE.

568. Les files converseront successivement et à la même place que la première, en se conformant aux principes prescrits dans l'*École de peloton*, n.° 126.

569. Le chef de bataillon fera, dans cette école, converser souvent, tantôt à droite, tantôt à gauche, de manière que le front du bataillon présente des parties qui conversent d'un côté, et

d'autres parties qui conversent dans le sens opposé, sans que le pas ni la distance des files s'altèrent.

570. Cette leçon est une des meilleures qu'on puisse donner à un bataillon pour l'affermir dans la cadence du pas.

ARTICLE IX.

Former le bataillon sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.

571. Le bataillon marchant par le flanc gauche, et devant se former sur la gauche par file en bataille, le chef de bataillon ayant déterminé la ligne de bataille, l'adjudant y placera deux jalonneurs distans l'un de l'autre de l'étendue du front d'un peloton, et de manière à ce qu'ils présentent l'épaule gauche au bataillon formé.

572. La tête du bataillon étant près d'arriver à hauteur du premier jalonneur, le chef de bataillon commandera :

1. *Sur la gauche par file en bataille.*
2. *Chefs de peloton à votre première file de gauche.*
3. MARCHE.

573. Au deuxième commandement, tous les chefs de peloton se porteront à leur première file de gauche, et se placeront à côté de l'homme du premier rang de cette file; les deux serre-files placés à la gauche du bataillon reprendront leurs places au premier et au troisième rang.

574. Au commandement *marche*, le serre-file de gauche du bataillon qui est au premier rang tournera à gauche, et ira appuyer sa poitrine contre le bras gauche du premier jalonneur placé sur la ligne de bataille; le bataillon se formera successivement par file sur la gauche en bataille, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de peloton*; chaque chef de peloton se portera sur la ligne, en même temps que l'homme du premier rang de sa première file de gauche, et se placera à la gauche de cet homme.

575. Le guide de droite de chaque peloton, hors le huitième, se placera sur la direction des jalonneurs, vis-à-vis la file de droite de son peloton, à l'instant où cette file arrive sur la ligne.

576. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera :

Guides = A VOS PLACES.

577. A ce commandement, les chefs de peloton et guides se porteront à leurs places de bataille; les deux jalonneurs se retireront.

578. Ce mouvement s'exécutera, le bataillon marchant par le flanc droit, par les moyens inverses : le chef de bataillon ne fera pas alors le second com-

mandement prescrit ci-dessus, puisque les chefs de peloton se trouvent déjà placés à côté de leur première file de droite.

579. Les deux jalonneurs qui auront été établis d'avance sur la ligne de bataille, y seront placés de manière à présenter l'épaule droite au bataillon formé.

580. Le guide de gauche de chaque peloton, hors le peloton de droite, se portera sur la direction des jalonneurs à l'instant où la dernière file de son peloton arrive sur la ligne, et s'y placera devant cette file.

581. Le chef de bataillon surveillera la formation successive du bataillon, en se prolongeant devant la ligne de bataille.

582. L'adjudant-major assurera successivement la direction des guides, et veillera, pour cet effet, à ce que les hommes du premier rang, en se plaçant sur la ligne, ne la débordent pas.

ARTICLE X.

Passage des lignes.

Mouvement de la première ligne en retraite.

583. Un bataillon censé être de la première ligne marchant en retraite [Pl. XXIII, fig. 1], et devant exécuter le passage des lignes, lorsqu'il sera à environ vingt pas de la seconde ligne, le chef de bataillon commandera sans l'arrêter :

1. *Bataillon, par le flanc gauche.*
2. *Par peloton, par file à droite.*
3. MARCHE.

584. Au commandement *marche*, le bataillon fera *à gauche* en marchant : la première file de chaque peloton déboîtera et conversera à droite aussitôt ; le rang du porte-drapeau, ainsi que les guides généraux, rentreront à leurs places ; le sous-officier de remplacement de chaque peloton placé devant la première file de son peloton, et le chef de peloton placé à côté de lui, se dirigeront vers l'ouverture de la seconde ligne qui leur correspondra.

585. Les intervalles entre les pelotons marchant par le flanc seront conservés par la gauche, ainsi que l'alignement.

586. Le chef de bataillon, après avoir dépassé la seconde ligne d'environ cent pas, commandera :

1. *Bataillon.* [Pl. XXIII, fig. 2.]
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A gauche* = ALIGNEMENT.
5. *A gauche en bataille.*
6. MARCHE.

587. Au deuxième commandement, qui sera répété par les chefs de peloton, le bataillon s'arrêtera.

588. Au troisième commandement, les chefs de peloton, placés à côté de leur guide de droite, se porteront devant le centre de leurs pelotons respectifs; le chef de bataillon, placé en avant du guide de gauche du premier peloton, assurera la direction des guides avant de faire son quatrième commandement.

589. Au quatrième, qui ne sera fait qu'après que le chef de bataillon aura établi correctement les guides de gauche de la colonne dans la direction où il voudra la former en bataille, chaque chef de peloton se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 221.

590. A l'instant où le premier peloton aura traversé la seconde ligne, le chef de bataillon, se plaçant en arrière du chef de ce peloton, lui indiquera

un point de direction en avant dans la campagne, si le terrain en offre un, et le chef du premier peloton prendra aussitôt des points intermédiaires, ou bien l'adjudant-major se portera légèrement à trente ou quarante pas en avant de ce chef de peloton, lequel prendra aussitôt deux points à terre entre lui et l'adjudant-major, et successivement de nouveaux points à mesure qu'il avancera.

591. Le chef de bataillon veillera au maintien de l'ordre, à la conservation des distances entre les pelotons, et à ce que le premier peloton ne s'écarte pas de la direction qu'il devra suivre.

592. L'adjudant-major (*h*) placé à quelques pas sur la gauche du chef du premier peloton, l'adjudant (*h*) placé de même sur la droite du huitième peloton, veilleront à ce que la première file des pelotons marche à peu près à même hauteur.

Mouvement de la seconde ligne dans le passage des lignes.

593. Le bataillon étant censé de la seconde ligne, et devant doubler les sections de pied ferme pour donner passage à la première ligne, le chef de bataillon commandera assez à temps pour ne pas arrêter le mouvement de celle-ci.

1. [Pl. XXIII, fig. 3.] *Doublez les sections.*
2. *Seconde section par le flanc droit.*
3. A DROITE.
4. MARCHE.

594. Au premier commandement, tous les chefs de peloton se porteront légèrement devant le centre de leurs pelotons respectifs.

595. Au deuxième, ils avertiront leur première section de ne pas bouger, et leur seconde section, qu'elle devra faire à droite.

596. Au troisième commandement, la seconde section de chaque peloton fera à droite, et le chef de peloton fera déboîter aussitôt les trois premières files de droite en arrière.

597. Au quatrième, la seconde section de chaque peloton doublera derrière la première, à un pas du dernier rang, et sera arrêtée par le chef de la seconde section, qui fera les commandemens suivans:

1. *Section.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A gauche* = ALIGNEMENT.
5. FIXE.

598. Au commandement FIXE, les officiers et sous-officiers de chaque peloton se porteront sur les flancs des sections pour les appuyer, et se répartiront de manière à ce qu'il y en ait un sur le flanc droit et un sur le flanc gauche de chaque section, et deux en serre-file derrière la seconde, dans l'ordre suivant : le capitaine à la droite du premier rang de la première section, le sous-lieutenant à la gauche du même rang, le sous-officier de remplacement à la droite du troisième rang de la seconde section, le second sergent à la gauche du même rang, le lieutenant et le sergent-major en serre-file derrière le peloton.

599. Si le nombre des serre-files d'un peloton n'étoit pas complet, on appuieroit toujours les flancs des sections comme il vient d'être prescrit, et on diminueroit le nombre des serre-files placés derrière la seconde section. Cette disposition des officiers et sous-officiers a pour objet d'empêcher que la première ligne, si elle passoit en désordre, ne puisse entraîner la seconde.

600. Le bataillon de première ligne

étant censé avoir passé dans les intervalles, le chef de bataillon de seconde ligne commandera :

1. *Dédoublez les sections.*
2. *Seconde section par le flanc gauche.*
3. A GAUCHE.
4. MARCHE.

601. Au commandement *marche*, les secondes sections marcheront par le flanc gauche, et à l'instant où elles seront démasquées, leurs chefs commanderont :

1. *Section.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A droite* = ALIGNEMENT.

602. A l'instant où la seconde section de chaque peloton se mettra en marche, le sous-officier de remplacement placé sur le flanc droit de cette section et le sous-lieutenant placé sur le flanc gauche de la première, reprendront leurs places de bataille.

603. Cette disposition du passage des lignes, qui n'a été considérée ci-dessus que comme mouvement de retraite, peut être employée également en offensive, pour remplacer, par des troupes

fraîches de seconde ligne, celles de la première qui auroient souffert.

604. Dans ce dernier cas, le bataillon de seconde ligne avancera en bataille pour se rapprocher de celui de première ligne, et le chef de bataillon commandera assez à temps pour ne pas arrêter le mouvement que devra faire le bataillon de la première ligne.

1. *Doublez les sections.*

2. *Secondes sections* = MARCHE.

605. Au second commandement, la seconde section de chaque peloton marquera le pas; et aussitôt que la première section l'aura dépassée, elle obliquera à droite pour doubler derrière celle-ci; ces mouvemens s'exécuteront à l'avertissement du chef de section placé en serre-file; les officiers et sous-officiers se répartiront sur les flancs des sections, comme il a été expliqué ci-dessus, n.° 598, et le bataillon continuera à marcher en avant dans cet ordre.

606. Les sous-lieutenans placés au flanc gauche des premières sections maintiendront dans le demi-bataillon de droite, distance de section entre eux et le chef de peloton qui est à leur gauche.

607. Le sous-lieutenant placé à la

gauche de la première section du peloton des drapeaux suivra la trace du porte-drapeau, que l'adjudant aura soin de faire appuyer à droite, de manière à se trouver vis-à-vis de cet officier.

608. Les chefs de peloton dans le demi-bataillon de gauche conserveront distance de section entre eux et le sous-lieutenant placé au flanc gauche de la première section du peloton qui est à leur droite.

609. Les second et troisième rangs de la garde du drapeau doubleront avec la section dont ils font partie; mais le rang du porte-drapeau et les guides généraux resteront devant le front.

610. Le chef de bataillon de première ligne, voyant celui de seconde ligne arrivé à environ vingt pas de lui, commandera:

1. *Bataillon par le flanc droit.*
2. A DROITE.
3. *Par peloton par file à droite.*
4. MARCHE.

611. Le bataillon de première ligne traversera celui de seconde ligne, s'arrêtera à la distance qui sera prescrite, et se formera ensuite en bataille, comme il a été expliqué ci-dessus.

612. Aussitôt que la première ligne aura traversé la seconde, le chef du bataillon de seconde ligne commandera :

1. *Dedoublez les sections.*

2. *Secondes sections* = MARCHE.

613. Au commandement *marche*, les secondes sections obliqueront à gauche ; le sous-lieutenant, le sous-officier de remplacement et le second sergent reprendront leur place de bataille ; les premières sections continueront à marcher en avant.

614. Aussitôt que les secondes sections seront démasquées, le chef de chacune lui commandera :

1.° *En avant ;* 2.° *pas accéléré* = MARCHE.

615. Les secondes sections se porteront sur la ligne, et reprendront d'elles-mêmes le pas et l'alignement.

616. Le chef du bataillon de seconde ligne pourra arrêter son bataillon aussitôt que celui de la première l'aura traversé ; alors les secondes sections re-

prendront vivement leurs places au commandement de *secondes sections en ligne* du chef de bataillon; ou bien le chef de ce bataillon pourra faire continuer à marcher en avant quelque temps avant d'arrêter son bataillon.

Observations générales *relatives au passage des lignes.*

617. On a supposé ci-dessus que les pelotons en retraite marchent par leur flanc droit; mais le chef de bataillon de première ligne pourroit également faire exécuter ce mouvement par le flanc gauche des pelotons; en ce cas, les pelotons observeroient la distance et l'alignement à droite, et se reformeroient à droite en bataille.

618. Pour exécuter, dans cette école, les divers mouvemens expliqués ci-dessus, le chef de bataillon supposera le bataillon tantôt de première et tantôt de seconde ligne.

ARTICLE XI.

Changement de front.

619. Le bataillon étant en bataille,

le chef de bataillon, voulant faire changer de front, placera toujours deux jalonneurs à un peu moins que distance de peloton l'un de l'autre, sur la nouvelle direction, et devant le peloton qui devra servir de base d'alignement.

620. On supposera ici que le chef de bataillon veuille faire changer de front en avant sur le premier peloton; il placera deux jalonneurs devant ce peloton, comme il vient d'être expliqué, et ordonnera au chef de peloton de l'établir derrière et contre eux; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera:

1. *Changement de front en avant sur le premier peloton.*
2. [Pl XXIV, fig. 1.] *Par peloton* = DEMI-A-DROITE.
3. MARCHE.
4. *En avant.*
5. MARCHE.
6. *Guides* = A DROITE.

621. Au second commandement, les chefs de peloton se porteront devant le centre de leur peloton,

622. Au troisième, les pelotons commenceront à converser à droite à pivot fixe; et dès que le chef de bataillon jugera qu'ils auront assez conversé, il fera les trois derniers commandemens ci-dessus.

623. Au cinquième commandement, les pelotons cesseront de converser, et se porteront droit en avant.

624. Au sixième, ils prendront le tact des coudes à droite; le guide de droite de chacun d'eux suivra la file qui se trouvera vis-à-vis de lui dans le peloton qui le précède, et marchera dans la trace de cette file jusqu'à ce que le peloton dont elle fait partie, arrivant à hauteur de la place où il devra se porter sur la ligne, tourne à droite : alors ce guide se dirigera droit devant lui.

625. La droite du second peloton étant arrivée à hauteur du flanc gauche du premier, le chef du second peloton commandera :

1. *Tournez à droite.*

2. MARCHE.

626. Au commandement *marche*, le second peloton tournera par le principe des changemens de direction sur le côté du guide, de manière à arriver carrément sur la ligne de bataille, sera arrêté par son chef à deux pas de cette ligne, et aligné par les moyens déjà indiqués dans les formations successives.

627. Tous les autres pelotons se conformeront à ce qui vient d'être prescrit pour le deuxième.

628. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera :

Guides = A VOS PLACES.

629. Pour faire changer de front en arrière sur le premier peloton, le chef de bataillon, après avoir fait établir ce peloton sur la nouvelle direction, et avoir placé deux jalonneurs devant la file de droite et de gauche, commandera :

1. *Changement de front en arrière sur le premier peloton.*
2. *Bataillon, demi-tour* A DROITE.
3. *Par peloton* DEMI-A-GAUCHE. [Pl. XXIV, fig. 2.]
4. MARCHE.
5. *En avant.*
6. MARCHE.
7. *Guides* = A GAUCHE.

630. Au second commandement, tous les pelotons, hors le premier, feront demi-tour à droite.

631. Au troisième, les chefs de peloton qui auront fait demi-tour à droite, se porteront derrière le centre de leur peloton, à deux pas du premier rang, devenu troisième.

632. Au quatrième, ces pelotons commenceront à converser à gauche, à pivot fixe, et par le troisième rang.

633. Au sixième commandement, ils cesseront de converser, et se porteront droit en avant vers la nouvelle ligne de bataille.

634. Au septième, ils prendront tous le tact des coudes à gauche, et le guide placé à l'aile droite de chacun, devenue l'aile gauche, se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus, n.° 624.

635. La droite, devenue gauche du second peloton, étant arrivée à hauteur du flanc gauche du premier peloton déjà établi sur la nouvelle ligne, le chef du second peloton commandera :

1. *Tournez à gauche.*

2. MARCHE.

636. Le second peloton tournera à gauche par le principe des changemens de direction sur le côté du guide, se portera ensuite en avant, et sera arrêté par son chef à hauteur des serre-files du premier peloton; le chef du second peloton lui fera faire ensuite demi-tour à droite, et l'alignera par les moyens déjà indiqués dans les formations successives.

637. Tous les autres pelotons exécuteront ce qui vient d'être prescrit pour le deuxième.

638. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera :

Guides = A VOS PLACES.

639. Le chef de bataillon fera changer le front en avant et en arrière sur le peloton de gauche du bataillon, par les mêmes principes.

640. Le chef de bataillon veillera à l'exécution générale du mouvement.

641. L'adjudant-major assurera la direction des guides à mesure qu'ils se porteront sur la ligne de bataille, en se conformant à ce qui a été prescrit dans les formations successives.

642. Le chef de bataillon pourra également faire changer de front sur le peloton du centre, ou sur tel autre peloton du bataillon qu'il choisira, et sous tel angle qu'il voudra; en ce cas, l'une des ailes changera de front en avant, et l'autre en arrière, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus.

643. Si, par exemple, le chef de bataillon veut faire exécuter un changement de front sur le cinquième peloton, et si l'aile gauche doit se porter en avant, et l'aile droite en arrière, il placera deux jalonneurs sur la nouvelle direction devant le cinquième peloton, et ordonnera au chef de ce peloton de l'établir contre les deux jalonneurs.

644. Le cinquième peloton étant ainsi établi sur la nouvelle direction, le qua-

trième se jettera dans ce nouvel alignement au commandement de son chef, et le guide de droite du quatrième peloton se placera aussitôt devant la file de droite de son peloton, sur la direction des deux jalonneurs établis devant le cinquième; le chef de bataillon ayant vérifié la position de ce guide, et l'ayant rectifiée, s'il y avoit lieu, commandera:

1. *Changement de front sur le cinquième peloton, l'aile gauche en avant.*
2. [Pl. XXV, fig. 1.] *Pelotons de droite*, DEMI-TOUR = À DROITE.
3. *Par peloton* = DEMI À DROITE.
4. MARCHE.
5. *En avant.*
6. MARCHE.
7. *Guides à droite.*

645. Au deuxième commandement, tous les pelotons placés à droite du quatrième, feront *demi-tour à droite.*

646. Le mouvement s'exécutera d'après les principes prescrits ci-dessus.

647. Lorsque le mouvement sera central, comme dans cet exemple, l'adjudant-major assurera la direction des

guides des pelotons de droite, à mesure qu'ils se porteront sur la ligne de bataille, et l'adjudant assurera celle des guides des pelotons de gauche.

Observations relatives aux changemens de front.

648. Lorsque la nouvelle direction sera à peu près perpendiculaire à celle du bataillon, les pelotons doivent exécuter environ un demi-quart de conversion avant de se porter en avant; mais lorsque ces deux lignes seront obliques entre elles, moins l'angle qu'elles formeront sera ouvert, et moins les pelotons devront converser avant de se porter en avant : lorsque l'angle sera très-aigu, le chef de bataillon doit laisser à peine déboîter les pelotons.

649. La précision du mouvement dépend beaucoup du coup d'œil du chef de bataillon, pour bien saisir l'instant où il devra commander, *en avant* = MARCHE.

650. Si la nouvelle ligne forme un angle très-aigu avec celle où le bataillon se trouve placé, les pelotons arri-

veront à peu près carrément sur cette ligne, sans que les chefs de peloton aient besoin de faire le commandement de *tournez à droite* (ou *à gauche*), en arrivant vis-à-vis de leur place.

ARTICLE XII.

Passer le défilé en retraite par l'aile droite ou par l'aile gauche.

651. Le bataillon étant en bataille, le chef de bataillon supposera un défilé en arrière de l'aile gauche, et commandera :

En arrière par l'aile droite, passez le défilé.

[Pl. XXV, fig. 2.] Le chef du peloton de l'aile droite commandera aussitôt :

1. *Grenadiers* (ou *premier peloton*) *par le flanc droit.*
2. A DROITE.
3. MARCHE.

652. Au commandement de *marche*, le premier peloton se mettra en marche : la première file conversera à droite, marchera ensuite en arrière jusqu'à ce qu'elle ait dépassé de quatre pas la ligne des serre-files, conversera de nouveau à droite, et se dirigera ensuite droit devant elle, vers l'aile gauche.

toutes les autres files de ce peloton iront converser successivement à la même place que la première.

653. Le second peloton s'ébranlera à son tour au commandement de son chef, qui lui fera faire à droite, lorsque la première file du premier peloton sera arrivée à sa hauteur, et lui fera ensuite le commandement de *marche*, de manière que la première file du second peloton suive immediatement la dernière file du premier, sans cependant s'astreindre à prendre son pas : la première file du second peloton conversera à droite à la place où elle se trouve, et toutes les autres files de ce peloton iront converser successivement à la même place que la première.

654. Les pelotons suivans exécuteront chacun à leur tour ce qui vient d'être prescrit pour le second peloton.

655. La première file du premier peloton, étant arrivée vis-à-vis du défilé supposé être derrière le flanc gauche du bataillon, conversera par file à gauche pour entrer dans le défilé; et toutes les files suivantes converseront chacune à la même place que celle de la tête.

656. Les pelotons traverseront ainsi le défilé par le flanc; et à mesure que chacun d'eux sortira du défilé, son chef fera former le peloton par les commandemens prescrits dans l'*École du peloton*, n.° 136 et suivans.

657. On supposera aussi quelquefois le défilé en arrière de l'aile droite; alors le chef de bataillon commandera :

En arrière par l'aile gauche, passez le défilé.

658. Le peloton de gauche commencera aussitôt le mouvement, et successivement les pelotons suivans, en se conformant à ce qui vient d'être prescrit pour passer le défilé par l'aile droite : les chefs de peloton se porteront à leur première file de gauche.

Observations relatives au passage du défilé en retraite.

659. Si la largeur du défilé permet de former les pelotons ou les sections, le chef du premier peloton fera exécuter ce mouvement lorsque son peloton sera entré dans le défilé.

660. Tous les pelotons suivans exécuteront ce mouvement au commandement de leurs chefs respectifs, à la même place que le premier.

661. Dès que le premier peloton aura passé le défilé, si c'est par l'aile droite, on peut le faire tourner à gauche, pour prolonger la colonne de ce côté, et la former à gauche en bataille, ou bien le faire tourner à droite, pour former la colonne sur la droite en bataille.

662. Si le peu de largeur du défilé ne permet pas de former les pelotons ou les sections, le bataillon continuera à marcher par le flanc; et dès que la première file débouchera, on pourra la faire converser à gauche, prolonger ainsi le bataillon par le flanc, et le former en bataille par un *à gauche*, ou faire converser la première file à droite, et former ensuite le bataillon *sur la droite par file en bataille;* ou bien faire former le peloton, et le faire tourner à gauche où à droite, comme il vient d'être expliqué ci-dessus.

ARTICLE XIII.

Colonne d'attaque.

663. Ce mouvement, qui consiste à ployer un bataillon en colonne double derrière les deux pelotons du centre, s'exécutera de la manière suivante. Le chef de bataillon commandera:

1. *Colonne d'attaque.*
2. [Pl. XXVI, fig. 1.] *Par peloton de droite et de gauche sur le centre* = EN COLONNE.

3. *Bataillon à gauche* = *et* A DROITE.

4. *Pas accéléré* = MARCHE.

664. Au deuxième commandement, tous les chefs de peloton, hors celui du quatrième et celui du cinquième, se porteront devant le centre de leurs pelotons respectifs, et les préviendront qu'ils devront faire à gauche ou à droite; les chefs des quatrième et cinquième pelotons ne bougeront.

665. Au troisième commandement, les quatrième et cinquième pelotons ne bougeront, tous les autres pelotons feront, ceux du demi-bataillon de droite, *à gauche*, ceux du demi bataillon de gauche, *à droite*; les chefs de peloton feront déboîter aussitôt les trois premières files de leur peloton en arrière; le guide de gauche de chacun des pelotons de droite, le guide de droite de chacun des pelotons de gauche, se placera devant l'homme du premier rang de sa première file, et chaque chef de peloton à côté de son guide pour le conduire.

666. Au commandement *marche*, le mouvement commencera : le chef du cinquième peloton se portera légèrement au flanc gauche de son peloton; celui du quatrième ne bougera : ces deux pelotons s'aligneront l'un sur l'autre à l'avertissement de leurs chefs respectifs, s'il y a lieu.

667. Les quatrième et cinquième pelotons, qui devront avoir la tête de la colonne, ne bougeront; tous les autres partiront au pas accéléré pour se porter chacun à distance de section, derrière le peloton de leur demi-bataillon, de manière que dans celui de droite, le quatrième peloton précède le troisième, celui-ci le deuxième, ainsi de suite, et que dans le demi-bataillon de gauche, le cin-

quième précède le sixième, celui-ci le septième, ainsi de suite.

668. Les pelotons correspondans de chaque demi-bataillon se réuniront en prenant rang dans la colonne; pour cet effet, le chef de chacun des pelotons de droite commandera :

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A gauche* = ALIGNEMENT.

669. Le chef de chacun des pelotons de gauche fera les mêmes commandemens, à l'exception du quatrième, auquel il substituera celui de *à droite* = ALIGNEMENT.

670. Le chef de chaque peloton, ayant fait le commandement *à gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT, se portera au flanc extérieur de son peloton; ceux du demi-bataillon de droite au flanc droit, ceux du demi-bataillon de gauche au flanc gauche : les deux pelotons réunis s'aligneront l'un sur l'autre; le centre des deux sera marqué par le sous-officier de remplacement du peloton de gauche, qui aura soin de se placer correctement derrière celui qui le précède.

671. Le peloton des grenadiers suivra le mouvement du demi-bataillon dont il fait partie, et se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus, avec cette seule différence qu'il se placera derrière les deux sections inférieures de la dernière subdivision de la colonne, de manière à être débordé à droite et à gauche par les deux sections extérieures de cette subdivision.

672. Si cependant l'officier supérieur vouloit porter les grenadiers à la tête

de la colonne en la formant, il en donneroit l'ordre à leur chef, qui feroit, en conséquence, déboîter ses trois premières files en avant, au lieu de les faire déboîter en arrière, et porteroit les grenadiers à distance de section en avant des deux pelotons de la tête, de la même manière qui vient d'être prescrite ci-dessus.

673. Les tambours se porteront à la queue de la colonne.

Déploiement de la colonne d'attaque.

674. Lorsque le chef de bataillon voudra déployer cette colonne, il placera deux jalonneurs devant la file de droite et de gauche des deux pelotons de la tête, et commandera :

1. [Pl. XXVI, fig. 2.] *Déployez la colonne.*

2. *Bataillon à droite* = *et* A GAUCHE.

3. *Pas accéléré* = MARCHE.

675. Au commandement *marche*, la colonne se déploiera, d'après les principes prescrits pour le déploiement des colonnes en masse, sur les deux pelotons de la tête, lesquels ne bougeront ; le chef du cinquième se portera à la droite de son peloton.

676. Le chef du quatrième peloton reculera au second rang, à l'instant où le chef du troisième, arrivant sur la ligne, se portera à la gauche de son peloton pour aligner.

677. Le déploiement étant achevé, le chef de bataillon commandera :

Guides = A VOS PLACES.

678. Si le chef de bataillon jugeoit nécessaire de faire commencer le feu pendant que le déploiement s'exécute, il donneroit l'ordre aux chefs des deux pelotons de la tête de faire commencer le feu de deux rangs.

679. Les chefs des deux pelotons de la tête feroient les commandemens prescrits pour le feu de deux rangs, au commandement de *fixe*, fait au troisième et au sixième, après celui d'*alignement*; les chefs de ces deux derniers pelotons observeroient la même chose à l'égard des deuxième et septième pelotons, ainsi de suite.

680. Au commandement *feu de deux rangs*, fait aux deux pelotons de la tête, les jalonneurs placés devant ces pelotons se retireroient; le guide de chaque

peloton qui s'étoit porté sur la ligne de bataille pour jalonner, reprendroit de même sa place au commandement *feu de deux rangs* fait à son peloton.

681. Les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement se porteroient, pendant le feu, à la place qui leur a été indiquée ci-dessus, n.° 35.

Observations relatives au déploiement de la colonne d'attaque.

682. Cette colonne ne devant jamais avoir lieu que par bataillon, son peu de profondeur dispense de la faire serrer en masse pour la déployer.

ARTICLE XIV.

Ralliement.

683. Le bataillon étant en bataille, le chef de bataillon fera battre la breloque; à ce signal, le bataillon se rompra et s'éparpillera.

684. Lorsque le chef de bataillon voudra le rassembler, il placera deux jalonneurs et le porte-drapeau dans la direction qu'il voudra donner au batail-

lon, et fera ensuite battre au drapeau.

685. Chaque chef de peloton rassemblera ses officiers, sous-officiers et soldats, à environ six pas en arrière de la place qu'il devra occuper sur la ligne de bataille.

686. Le chef de bataillon fera établir promptement le peloton du drapeau contre les deux jalonneurs; chaque peloton se portera aussitôt, au commandement de son chef, sur l'alignement du peloton du drapeau, et y sera établi d'après les principes prescrits.

École de bataillon classée par leçons, telle qu'elle doit être répétée dans les exercices par bataillon.

PREMIÈRE LEÇON.

1.° Ouvrir les rangs;

2.° Maniement des armes, et la charge précipitée;

3.° Serrer les rangs;

4.° La charge à volonté, et les divers feux en avant et en arrière.

DEUXIÈME LEÇON.

1.° Rompre par peloton à droite ou à gauche;

2.° Marcher en colonne au pas cadencé, long-temps de suite, le guide de la tête se dirigeant par des points pris à terre; changer de direction sur le côté du guide et sur le côté opposé au guide; rompre et former les pelotons en marchant;

3.° Exécuter la contre-marche et répéter les mêmes mouvemens;

4.° Changer de direction par la prompte manœuvre;

5.° Prendre le pas de route, rompre les pelotons, exécuter successivement les divers mouvemens prescrits dans l'article de la colonne en route, pour réduire les subdivisions à quatre de front, faire rentrer les files en ligne d'après les mêmes principes, et former les pelotons;

6.° Arrêter la colonne, et la former *à gauche* ou *à droite en bataille*;

7.° Former quelquefois la colonne par *inversion*, *à droite* ou *à gauche en bataille*.

TROISIÈME LEÇON.

1.° Rompre par peloton *en arrière à droite* ou *à gauche*;

2.° Former la colonne *en avant* et *face en arrière en bataille*;

3.° Former la colonne *sur la droite* ou *sur la gauche en bataille*;

4.° Marcher par le flanc, et former les pelotons ou les sections en marchant;

5.° La colonne arrivant par-derrière ou par-devant la ligne de bataille, la prolonger sur cette ligne, et la former *à gauche* ou *à droite en bataille*;

6.° Changer de front en avant et en arrière sur l'extrémité de la droite ou de la gauche, perpendiculairement et obliquement;

7.° Changer de front sur le centre, l'aile gauche ou l'aile droite en avant, perpendiculairement et obliquement.

QUATRIÈME LEÇON.

1.° Étant en bataille, se ployer en colonne serrée par division ou peloton, en avant ou en arrière, sur le peloton de droite ou de gauche du bataillon,

ou bien sur le peloton du centre, la droite ou la gauche en tête;

2.° Étant en masse, changer de direction à droite ou à gauche par le flanc de la colonne;

3.° Étant en masse, exécuter la contre-marche;

4.° Marcher en colonne serrée;

5.° Prendre les distances par la tête de la colonne;

6.° Serrer à distance de section, et changer de direction; serrer en masse, arrêter la colonne, former les divisions de pied ferme et déployer;

7.° Former la colonne d'attaque et la déployer.

CINQUIÈME LEÇON.

1.° Marcher en bataille long-temps de suite, en avant et en retraite, et faire exécuter les divers passages d'obstacle;

2.° Changer de direction en bataille plusieurs fois;

3.° Marcher obliquement, souvent et long-temps de suite;

4.° Passage des lignes, comme bataillon de première et comme bataillon de seconde ligne;

5.° Marcher par le flanc droit ou par le flanc gauche, changer de direction par file, et se former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille;

6.° Passer le défilé en retraite;

7.° Faire battre la breloque, et rallier ensuite le bataillon.

Observations relatives à cette division de l'École de bataillon par leçons.

La première leçon, qui comprend les charges et les feux; la seconde, qui comprend la marche en colonne et tout ce qui y est relatif; la cinquième, qui comprend la marche en bataille et les divers mouvemens qui en dérivent, étant les parties les plus essentielles de cette instruction, sont aussi celles dont on devra le plus s'occuper dans les exercices par bataillon.

Les bataillons qui exécuteront bien la seconde et la cinquième leçon, parviendront en très-peu de temps à exé-

cuter parfaitement les troisième et quatrième.

On pourra faire porter l'arme au bras dans la marche par le flanc, par peloton ou division, ainsi qu'en colonne au pas cadencé.

On pourra aussi quelquefois faire porter l'arme au bras dans la marche en bataille, lorsque les bataillons seront bien dressés.

On ne fera usage du pas accéléré dans l'instruction par bataillon, soit dans la marche en bataille, soit en colonne, soit dans les formations, que lorsque les bataillons seront solidement affermis dans la cadence du pas ordinaire.

On ne fera usage du pas non cadencé, dans cette École, que pour répéter les mouvemens relatifs à la colonne en route.

606.160

TABLE.

TITRE IV.

École de bataillon.

PREMIÈRE PARTIE. Pages.

Art. 1. Ouvrir les rangs. 3
2. Maniement des armes. 4
3. La charge à volonté et les feux. 5

DEUXIÈME PARTIE.

Art. 1. Rompre à droite ou à gauche. 14
2. Rompre en arrière, à droite ou à gauche. 18
3. Ployer le bataillon en colonne serrée. 22

TROISIÈME PARTIE.

Art. 1. Marcher en colonne avec distance entière. 32
2. Colonne en route. 45
3. Changement de direction en colonne avec distance entière. 66
4. Changement de direction en colonne avec distance entière, par la prompte manœuvre. 70
5. Arrêter la colonne. 75

Pages.

Art. 6. Serrer la colonne à distance de section ou en masse. 79
7. Marcher en colonne à distance de section ou en masse. 82
8. Changement de direction en colonne, à distance de section. 83
9. Changement de direction en masse. 84
10. La contre-marche. 89
11. Étant en colonne par peloton en masse de pied ferme, la droite ou la gauche en tête, former les divisions. 93

QUATRIÈME PARTIE.

Art. 1. Manière de déterminer la ligne de bataille. 98
2. Différentes manières de former la colonne avec distance entière, la droite ou la gauche en tête, sur la ligne de bataille. 102
1.° Colonne avec distance entière, la droite en tête, à gauche en bataille. 102
Inversion. 105
2.° Colonne avec distance entière, la droite en tête, sur la droite en bataille. 106

Pages.

3.° Colonne avec distance entière, la droite en tête, en avant en bataille. 113

4.° Colonne avec distance entière, la droite en tête, face en arrière en bataille. 119

Art. 3. Formation en bataille, composée de deux mouvemens. 123

4. Différens moyens de former la colonne à demi-distance sur la ligne de bataille, la droite ou la gauche en tête. 125

1.° Colonne à demi-distance, la droite en tête, à gauche en bataille, en prenant les distances par la tête de la colonne. 125

2.° Colonne à demi-distance, la droite ou la gauche en tête, sur la droite ou sur la gauche en bataille. 127

3.° Colonne à demi-distance en avant en bataille. 127

4.° Colonne à demi-distance face en arrière en bataille. 128

5. Déploiement des colonnes serrées. 128

CINQUIÈME PARTIE. Pages.

ART. 1. Marcher en bataille en avant. 138
2. Passage d'obstacle en marchant en avant ou en retraite. 152
3. Changement de direction en marchant en bataille. 160
4. Marche oblique par bataillon. 163
5. Arrêter le bataillon marchant en avant, et l'aligner. 166
6. Marcher en retraite. 169
7. Arrêter le bataillon marchant en retraite, et le remettre face en tête. 172
8. Marcher par bataillon par le flanc. 173
9. Former le bataillon sur la droite ou sur la gauche par file en bataille. 176
10. Passage des lignes. 179
11. Changement de front. 188
12. Passer le défilé en retraite par l'aile droite ou par l'aile gauche. 196
13. Colonne d'attaque. 199
14. Ralliement. 204
École de bataillon classée par leçons. 205

EXPLICATION

DES PLANCHES

DE L'ÉCOLE DE BATAILLON.

PLANCHE X.

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon en bataille, rompant par peloton à droite.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 14, n.os 49 et suiv.)

Nota. On voit l'adjudant-major (*f*) qui, après qu'on a rompu le bataillon, s'est porté, sur l'avertissement du chef de bataillon, à trente ou quarante pas en avant du premier guide, pour lui indiquer la direction qu'il devra suivre à défaut d'un objet saillant dans la campagne. L'adjudant (*g*) se tient à la queue de la colonne pour être à portée d'observer ce qui lui est prescrit lorsque la colonne se met en marche; le chef de bataillon (*a*)

se tient à hauteur du centre du bataillon du côté des guides, pour faire ses commandemens, et mieux veiller au maintien de l'ordre et de l'ensemble dans la colonne.

FIGURE 2,

Représente un bataillon en bataille, rompant par la droite pour marcher vers la gauche.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 17, n.° 56.).

Nota. Ce qui est au trait et en blanc, marque le bataillon rompu en colonne, dont le premier peloton s'est porté deux fois sur l'étendue de son front en avant. Ce qui est au trait et haché, représente la colonne en marche qui tourne à l'entour du jalonneur (*b*), lequel a été placé d'avance. L'adjudant-major (*f*) marche à hauteur du premier peloton pour diriger et donner le pas à la colonne. Le chef de bataillon (*a*) se tient à l'angle des conversions pour veiller à leur exécution.

FIGURE 3,

Représente un bataillon en bataille, rompant par peloton en arrière à droite.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 18, n.os 57 et suiv.)

Nota. La figure (*a*) fait voir le bataillon qui a fait à droite; les pelotons ont déboîté en arrière, et chaque chef de peloton s'est placé à côté de l'homme de gauche du peloton qui est immédiatement à la droite du sien. La figure (*b*) fait voir le bataillon formé en colonne, après avoir marché par le flanc droit de chaque peloton perpendiculairement en arrière, et après avoir été arrêté au moment où la dernière file est arrivée auprès de son chef de peloton.

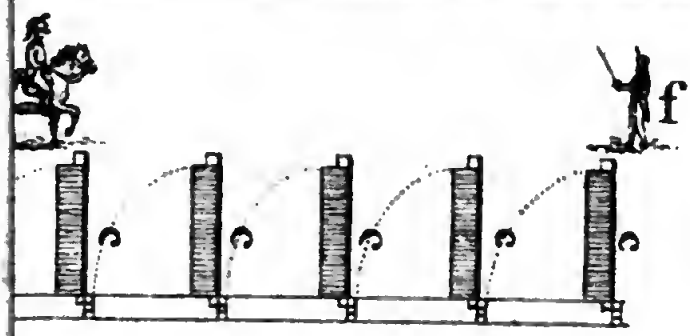

2.

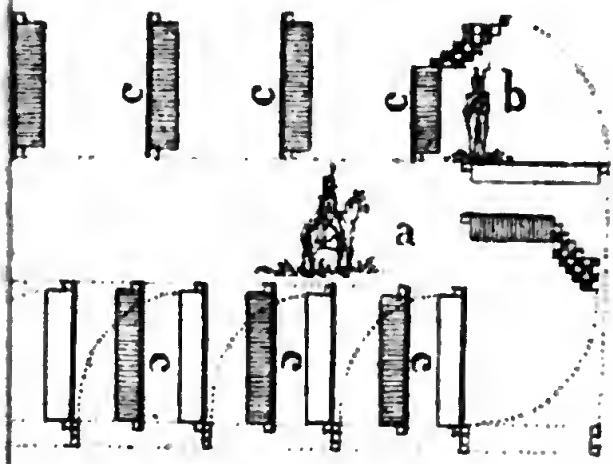

3.

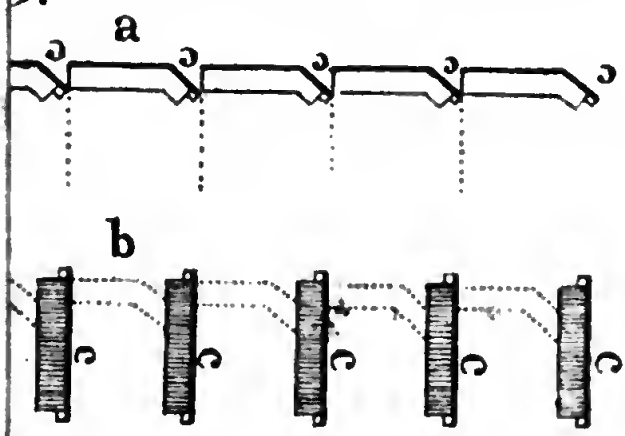

Digitized by Google

PLANCHE XI.

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon se ployant par divisions en colonne serrée derrière la droite.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 28, n.os 99 et suiv.)

Nota. On voit que la première division gagne, en tournant par file en arrière, l'espace de trois pas et se dirige ensuite parallèlement à celle des grenadiers. Le chef de chacune des autres divisions dirige sa marche (*a*) de manière à entrer parallèlement dans la colonne à trois pas de distance en arrière de la division qui le précède.

L'adjudant-major (*d*), placé en avant du guide de gauche des grenadiers, assure successivement la direction des autres guides (*b*), à mesure qu'ils arrivent dans la colonne.

L'adjudant (*f*) remplit les mêmes fonctions en arrière de la division de direction.

FIGURE 2,

Représente un bataillon se ployant sur une division de l'intérieur en colonne serrée, la droite en tête.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 23, n.os 75 et suiv.)

Nota. On voit que la première division et les grenadiers ont fait à gauche et déboité en avant; les troisième et quatrième divisions ont fait à droite et ont deboité en arrière. La première et la troisième division gagnent, en tournant par file à droite, l'espace de trois pas : et se dirigent ensuite parallèlement à celle de direction. Les guides de gauche (*b*) des divisions qui se placent en avant de celle de direction font face en arrière.

L'adjudant-major (*d*) assure successivement la direction des guides, à mesure qu'ils arrivent dans la colonne en avant de la division; l'adjudant (*f*) remplit la même fonction en arrière de la division de direction.

FIGURE 3,

Représente un bataillon se ployant en colonne serrée en avant de la gauche.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 29, n.os 103 et suiv.)

Nota. On voit que toutes les divisions, excepté la quatrième, ont fait un à gauche et déboité en avant; qu'elles se sont portées ensuite par le flanc gauche devant la division de direction. Les guides de gauche (*b*) font face en arrière, et sont assurés successivement par l'adjudant-major (*d*) et par l'adjudant (*f*).

Fig. 1.

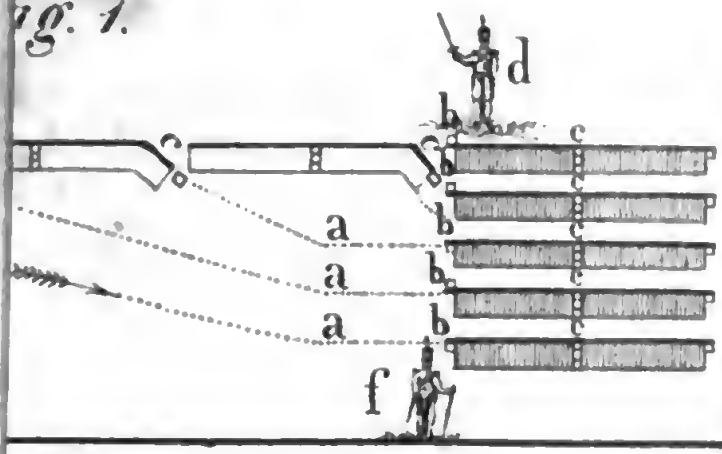

Fig. 2.

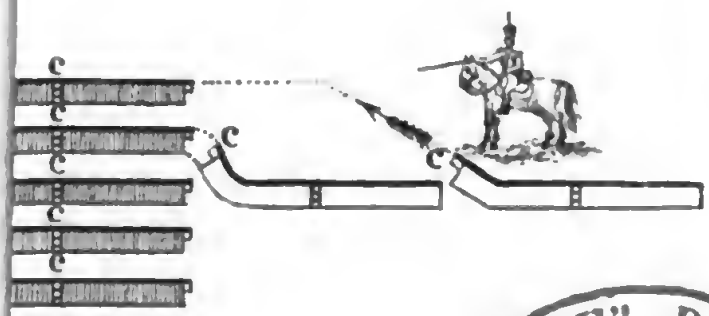

Fig. 3.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XII.

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon en colonne, la droite en tête, arrivant par-devant la ligne de direction sur laquelle on veut le former en bataille, et se prolongeant sur cette ligne par le moyen des guides généraux.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 36, n.os 123 et suiv.)

Nota Le jalonneur (*d*), qui aura été placé d'avance, indique le point où la colonne devra tourner à gauche pour se prolonger sur la ligne de bataille.

On voit que le chef du premier bataillon ne la fait tourner qu'après avoir dépassé d'environ quatre pas le jalonneur (*d*). On voit également le guide général de droite et le porte-drapeau marqué (*f*),

qui se prolongent sur la ligne de bataille, le premier à hauteur du peloton de la tête, le second à hauteur du peloton du drapeau : les trois derniers pelotons ne sont pas encore entrés sur la nouvelle direction.

Le chef de bataillon (*a*) est placé sur le flanc en dehors des guides généraux pour veiller à ce que la colonne se maintienne à environ quatre pas en dedans de ces guides.

L'adjudant-major (*b*) marche à hauteur du premier peloton, et doit veiller à ce que les deux guides généraux de la tête marchent correctement sur la direction du point de vue en avant, et du point intermédiaire.

FIGURE 2,

Représente un bataillon en colonne, la droite en tête, arrivant par-derrière la ligne de direction sur laquelle on veut le former en bataille, et se prolongeant sur cette ligne par le moyen des guides généraux.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 39, n.os 131 et suiv.)

Nota On voit que le peloton de la tête a converti à droite à quatre pas en-deçà du point intermédiaire (*d*) placé d'avance sur la ligne de bataille, et que le guide de ce peloton, au lieu de marcher sur le point (*d*), s'est dirigé plus à gauche de toute l'étendue du front du peloton.

Le reste comme dans la figure première.

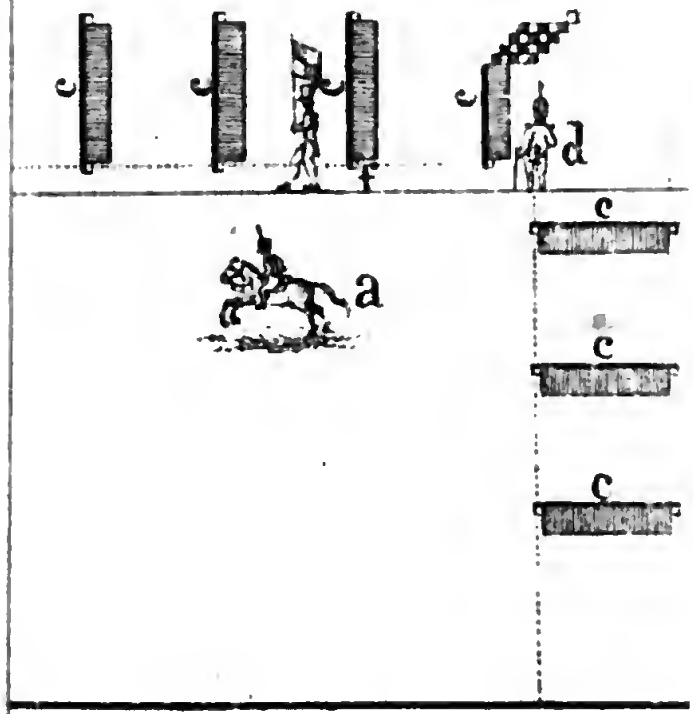

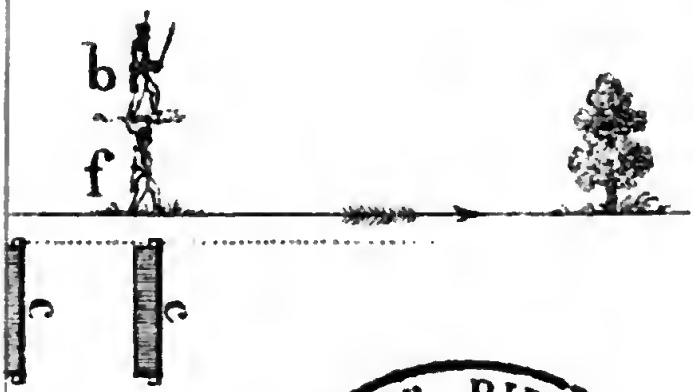

ACE "VITTORIO EMANUELE III" - BIBLIO
NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XIII.

FIGURE 1.re,

Représente le peloton de la tête d'une colonne en route, qui rompt par sections.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 46, n.° 148.)

Nota. Les chefs de section et les serre-files (*a*) sont représentés sur le flanc de leurs sections respectives du côté du guide, d'après le principe prescrit dans l'École de bataillon, n.° 152.

FIGURE 2,

Représente la section de la tête ayant mis une file de droite (*d*) et une file de gauche (*b*) en arrière, à cause du rétrécissement du défilé : les deux files rompues forment un quatrième rang (*e*).

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 47, n.° 152.)

FIGURE 3,

Représente le défilé se rétrécissant de manière à obliger la section à se réduire à quatre, non compris la file de l'officier; la section prend le pas cadencé, serre les rangs; et la file de droite (*f*) rentre en ligne. En même temps, trois nouvelles files de gauche (*g*) se mettent à la fois en arrière; la première file de gauche (*h*), qui étoit déjà en arrière, oblique à droite, et les quatre files de droite (*i*), restées en ligne, obliquent fortement à gauche pour marcher dans le milieu du défilé. La file de l'officier (*k*) oblique à droite pour appuyer à la colonne.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 49, n.° 155)

FIGURE 4,

Représente un pont qui ne donne passage que pour quatre hommes de front. La file de l'officier (*l*) s'arrête et se place en file derrière la file de gauche, à laquelle elle appuyoit. Les quatre files (*m*) derrière la section obliquent d'une file à droite pour faire place à la file de l'officier.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 50, n.° 156.)

FIGURE 5,

Représente le défilé s'élargissant de manière à donner place pour six files, non compris celle de l'officier; la file de l'officier (*n*) rentre d'abord en ligne, et les quatre files (*o*) qui sont en arrière, obliquent d'une file à gauche: ensuite le chef de section fait entrer en ligne les deux premières files (*p*), et lui, avec sa file (*n*), appuie à gauche; la section (*q*) appuie à droite, et les deux dernières files (*r*), qui restent encore en arrière, obliquent à gauche, de manière à se trouver derrière les trois files de gauche.

La section devant se mettre sur quatre rangs avec des files en arrière en nombre égal de chaque côté avant de prendre le pas de route, le chef de section fait rompre la file de droite (*s*) et rentrer en même temps en ligne l'avant-dernière file de gauche (*t*); la section (*u*) appuie à droite pour occuper le terrain de la file (*s*) qui longeoit le bord du défilé, et pour donner ainsi à la file (*t*) l'espace nécessaire pour entrer en ligne; la file du chef de section continue à marcher droit devant elle, ainsi que la file (*w*) qui est en arrière, à laquelle vient se réunir la file de droite (*s*) pour former le quatrième rang.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 50, n.° 157.)

FIGURE 6,

Représente la section sur quatre rangs passant du pas cadencé au pas de route.

(Voy. *l'École de bataillon*, p. 51, n.° 158.)

FIGURE 7,

Représente la section se formant sur huit files et faisant rentrer la file de droite (*x*) et la file de gauche (*y*) en ligne. La file de l'officier (*z*) appuie à gauche pour faire place à la file (*y*) qui va rentrer.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 52, n.° 160.)

FIGURE 8,

Représente un peloton au pas de route, mettant une file de gauche (*a*) en arrière.

(Voy. l'*École de peloton*, p. 179, n.° 225.)

FIGURE 9,

Représente un peloton que le chemin oblige à mettre une seconde file (*b*) en arrière; la file déjà en ar

rière (*a*) oblique d'une file à droite, et raccourci le pas pour faire place à la file (*b*) en avant d'elle.

(Voy. l'*École de peloton*, p. 180, n.° 227.)

FIGURE 10,

Représente un peloton qui, par la nature du chemin, trouve place à mettre une file (*d*) en ligne; la dernière file (*e*), qui reste encore en arrière, oblique en même temps à gauche pour se mettre derrière la file (*d*); enfin, le chemin s'élargissant, la dernière file (*e*) rentre en ligne comme les précédentes.

(Voy. l'*École de peloton*, p. 181, n.os 231 et suiv.)

FIGURE 11,

Représente un peloton rencontrant, devant sa droite, un obstacle qui oblige trois files de droite (*f*) à se mettre à la fois en arrière : le guide de droite (*g*) appuie à gauche pour se joindre aux files qui restent en ligne.

(Voy. l'*École de peloton*, p. 181, n.° 233.)

FIGURE 12,

Représente le bataillon ayant passé l'obstacle : les trois files de droite (*h*) qui sont en arrière rentrent à la fois en ligne; le guide de droite (*i*) appuie à droite pour faire place aux files qui rentrent.

(Voy. l'*École de peloton*, p. 182, n.os 235 et suiv.)

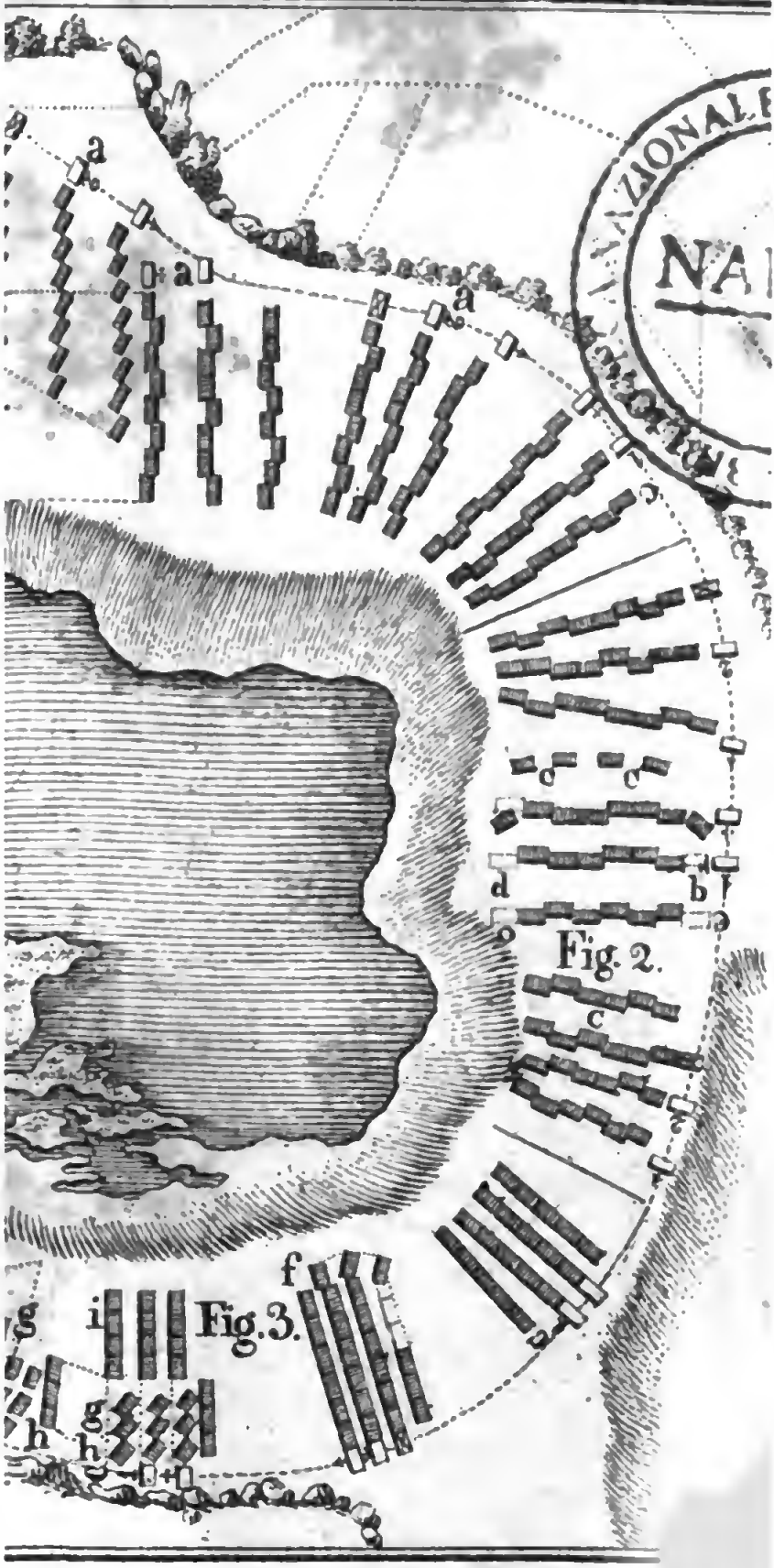
a
a
a
c
c
c
d
b
Fig. 2.
c
f
g
i
Fig. 3.
g
h
h

Digitized by Google

PLANCHE XIV.

FIGURES 1.re et 2.e,

Représentent un bataillon marchant en colonne avec distance entière, la droite en tête, qui change de direction à droite, ensuite à gauche.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 67, n.os 191 et suiv.)

FIGURE 3,

Représente un bataillon marchant en colonne avec distance entière, la droite en tête, qui change de direction par la prompte manœuvre.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 71, n.° 200.)

Nota. On voit les premiers pelotons qui sont entrés sur la nouvelle ligne par un simple changement de direction à gauche : les autres pelotons ont fait à droite et par file à gauche, et se sont portés au pas accéléré par le flanc droit sur la nouvelle direction. Le quatrième peloton fait voir la manière dont les pelotons doivent entrer dans la colonne parallèlement à celui qui les précède.

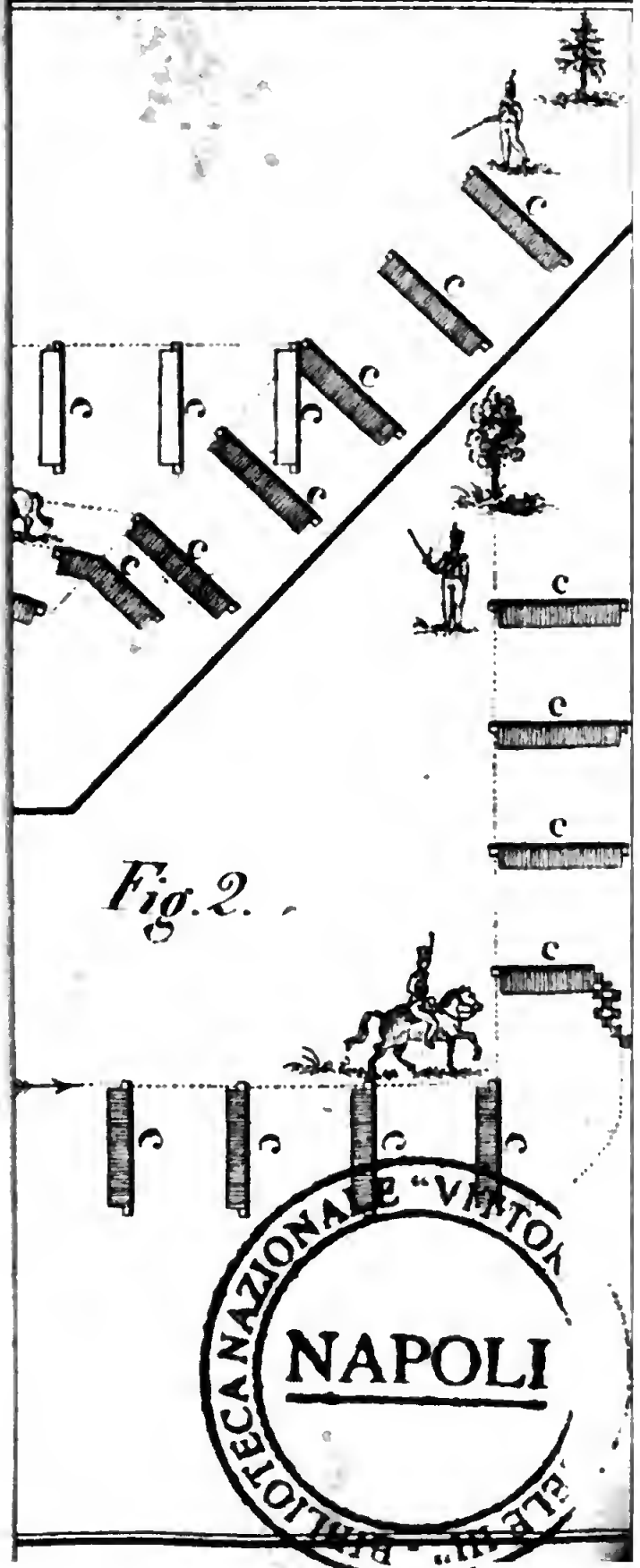

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO ELEMANUELE III"
NAPOLI

PLANCHE XV.

Digitized by Google

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon marchant en colonne à di
tance de section, la droite en tête, qui change d
direction du côté opposé aux guides.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 83, n.° 243.)

Nota. Dans l'exécution de ce mouvement, le piv
de chaque peloton devant faire des pas d'un pied a
lieu de six pouces, sans quoi le point de conversio
ne se trouveroit pas dégagé assez tôt, il en résulte qu
l'aile marchante est obligée de décrire un arc de cerc
plus grand.

FIGURE 2,

Représente un bataillon (*A*) en colonne serrée d
masse, la droite en tête, de pied ferme, et devan
changer de direction à gauche.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 84, n.os 245 et suiv.)

Digitized by Google

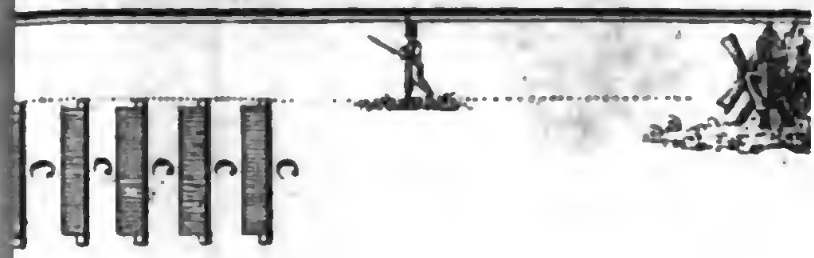

Fig. 1.

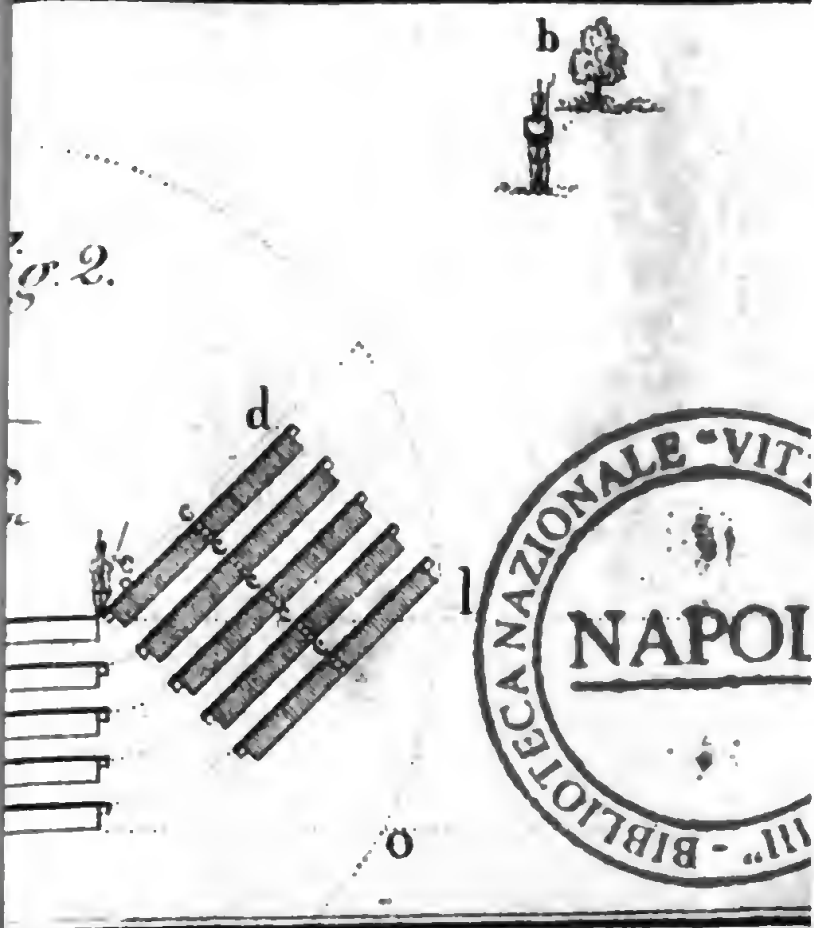

Fig. 2.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VIT... NAPOL... "III"

Digitized by Google

PLANCHE XVI.

Digitized by Google

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon en masse, la droite en tête, exécutant la contre-marche.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 90, n.os 265 et suiv.)

Nota. On voit dans la première représentation les grenadiers et les divisions paires, après avoir déboîté de la colonne, exécutant la contre-marche en dehors, et les divisions impaires l'exécutant à la place où elles se trouvent.

L'adjudant-major (*f*) est placé en avant et fait face aux guides qui ont fait demi-tour à droite, pour rectifier, s'il y a lieu, leur direction.

La seconde représentation fait voir le mouvement achevé, ainsi que le chemin que chaque division a parcouru.

FIGURE 2,

Représente une colonne en masse par peloton, la droite en tête, formant les divisions de pied ferme.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 93, n.os 277 et suiv.)

Nota. On voit dans la première représentation les pelotons pairs qui ont déboîté de la colonne, les guides de droite et de gauche des pelotons impairs placés comme jalonneurs devant la file de droite et de gauche de leurs pelotons respectifs, et les guides de gauche des pelotons pairs placés sur la direction des premiers, vis-à-vis la file de gauche de leur peloton.

La seconde représentation fait voir les divisions formées.

FIGURE 3,

Représente la manière de déterminer la ligne de bataille entre deux points donnés.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 100, n.os 305 et suiv.)

b

Fig. 2.

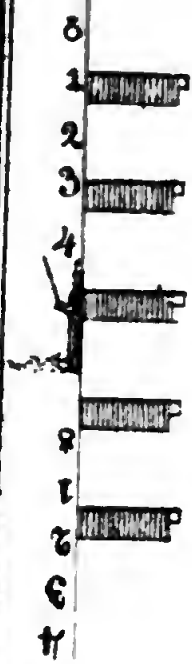

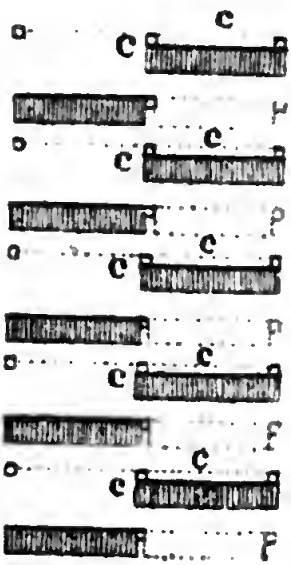

Digitized by Google

PLANCHE XVII.

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon en colonne avec distance entière, la droite en tête, se formant sur la droite en bataille.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 106, n.os 329 et suiv.)

Nota. On voit que la colonne a marché sur la ligne (*de*), et qu'elle a changé de direction au point (*l*), pour prendre la direction (*lf*), parallèle à la ligne de bataille déterminée par le clocher (*a*) et l'arbre (*b*) : l'adjudant (*m*) a établi d'avance deux jalonneurs sur cette ligne ; le premier (*k*) au point d'appui, le second (*i*) à un peu moins que distance de peloton de (*k*).

Le chef de bataillon (*g*) suit la formation à hauteur du peloton qui va tourner pour se porter sur la ligne de bataille.

L'adjudant-major (*h*) suivra successivement la position des guides à mesure qu'ils se portent sur la ligne de bataille, pour jalonner la direction.

FIGURE 2,

Représente un bataillon en colonne avec distance entière, la droite en tête, se formant en avant en bataille.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 114, n.os 355 et suiv.)

Nota. On voit la colonne arrêtée à distance de peloton de la ligne de bataille : le premier peloton s'est porté en avant contre les deux jalonneurs (*a b*) établis d'avance sur cette ligne par l'adjudant (*m*); tous les autres pelotons exécutent d'abord un mouvement de conversion à gauche et se portent ensuite droit en avant; le guide de droite (*f*) de chacun suit la file (*d*) du peloton qui le précède, jusqu'au moment où ce peloton, arrivé en (*e*), tourne à droite, comme il est représenté en (*o*), pour se porter carrément sur la ligne de bataille.

Le chef de bataillon (*g*) suit la formation en se prolongeant devant le front.

L'adjudant-major (*h*) assure successivement la position des guides à mesure qu'ils se portent sur la ligne de bataille.

Pl. XVII.

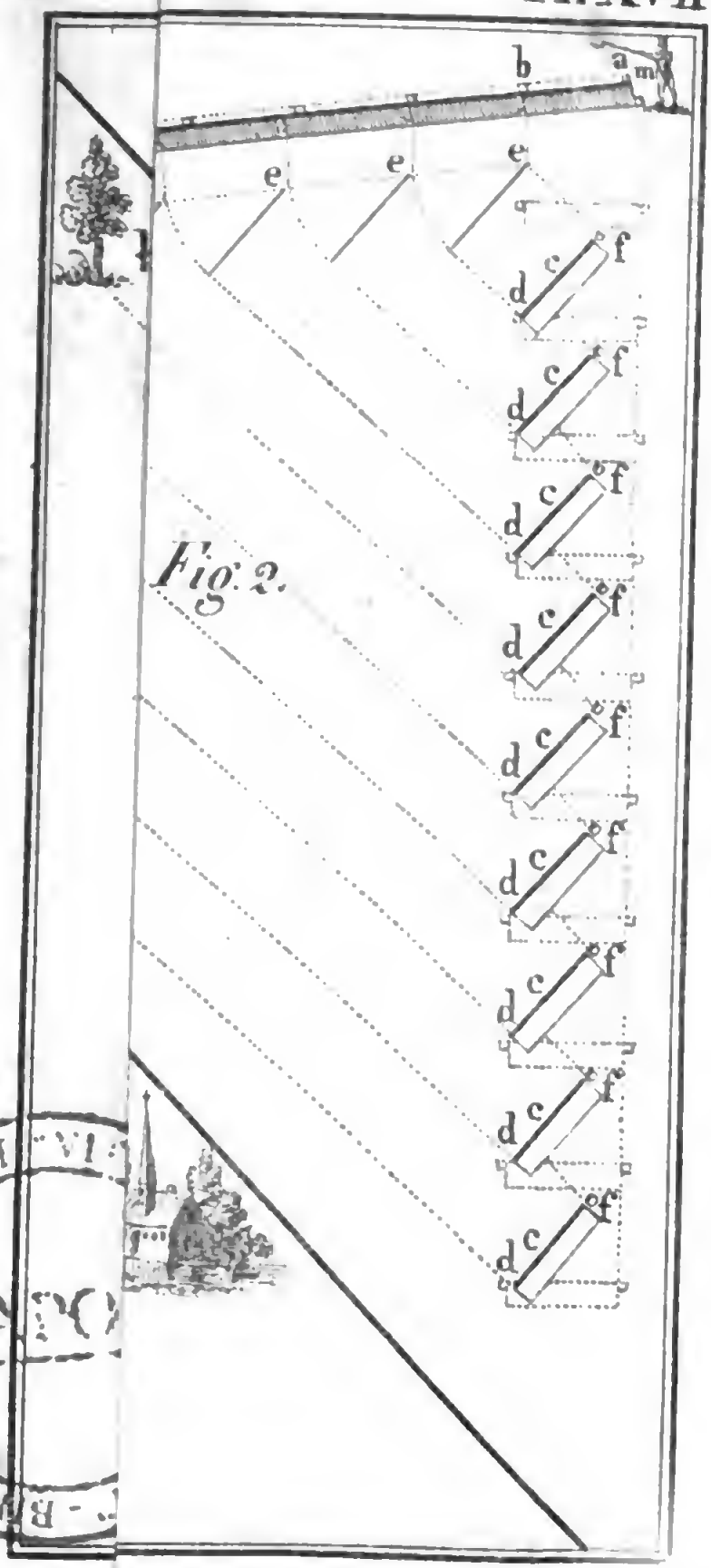

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XVIII.

Digitized by Google

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon en colonne avec distance entière, la droite en tête, se formant face en arrière en bataille.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 120, n.os 375 et suiv.)

Nota. On voit la colonne arrêtée à distance de peloton de la ligne de bataille; le premier peloton s'est porté, par une contre-marche, derrière et contre les deux jalonneurs (*ad*), établis d'avance sur cette ligne. Les guides do gauche (*e*) se sont détachés de manière à précéder d'environ douze pas chacun leur peloton arrivant sur la ligne, pour lui indiquer le point où il doit traverser, ainsi qu'on le voit au troisième peloton.

Le chef du bataillon et l'adjudant-major remplissent les mêmes fonctions que dans la formation en avant en bataille.

FIGURE 2,

Représente un bataillon en masse, devant se déployer sur une division de l'intérieur.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 129, n.os 407 et suiv.)

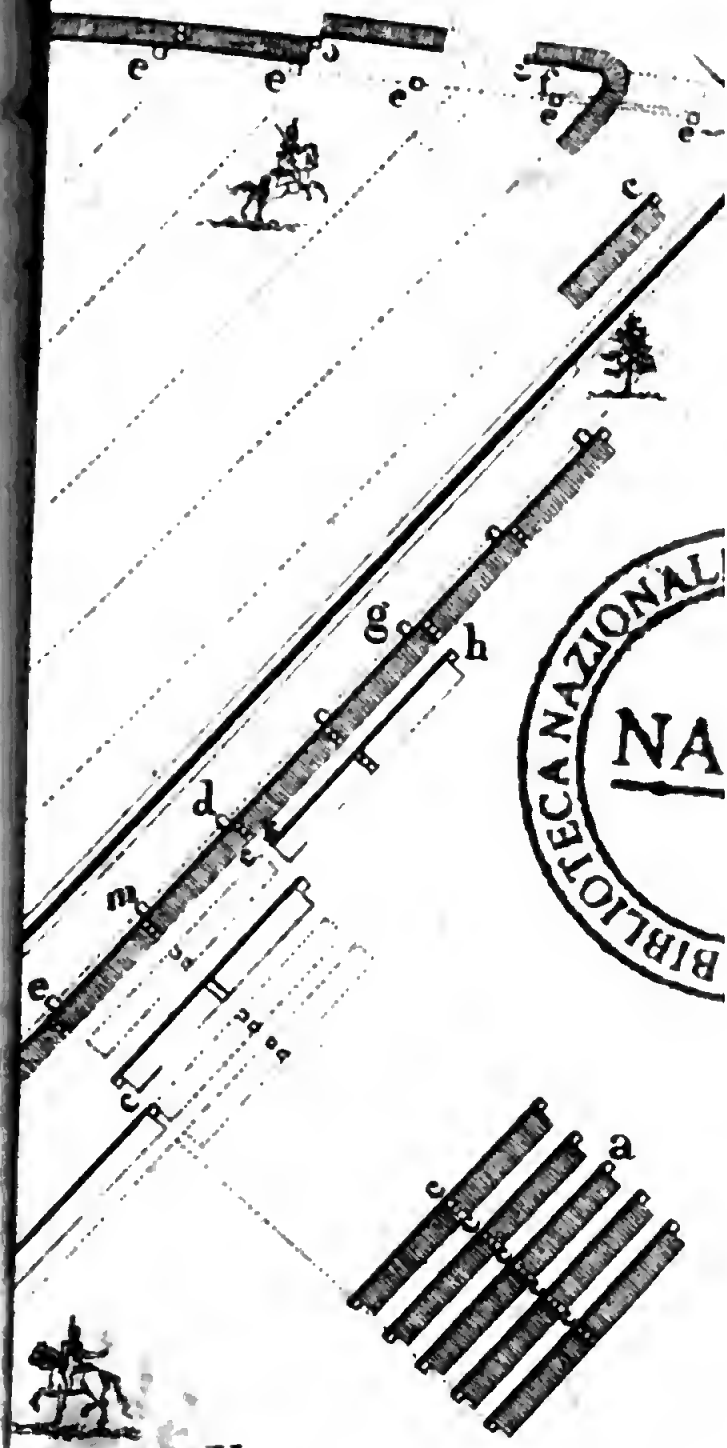

BIBLIOTECA NAZIONALE
NA

Fig. 2.

Digitized by Google

PLANCHE XIX.

Digitized by Google

FIGURE 1.re

Représente un bataillon de direction qui doit marcher en bataille en avant.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 139, n.os 447 et suiv.)

FIGURE 2,

Représente un bataillon qui, ayant marché en bataille, a été arrêté, et doit prendre un alignement.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 167, n.os 534 et suiv.)

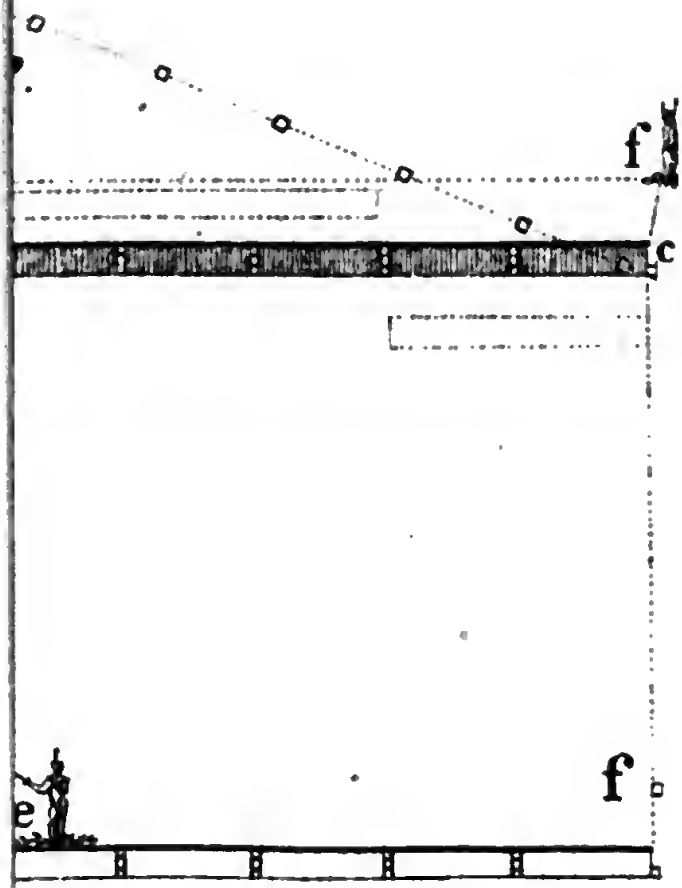

Fig. 1.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XX.

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon subordonné, marchant en bataille, qui fait la faute de prendre une fausse direction ; et il fait voir les effets que cette fausse direction produit.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 148, n.os 476 et suiv.)

FIGURE 2,

Fait voir les moyens qu'il faut employer pour redresser le bataillon et le rétablir sur une direction perpendiculaire à la ligne de bataille d'où il étoit parti.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 151, n.os 483 et suiv.)

FIGURE 3,

Représente le même bataillon qui, par le pas oblique, se porte de la ligne (*sz*) sur la ligne (*xx*), pour rétablir son intervalle.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 163, n.° 523.)

Pl. XX.

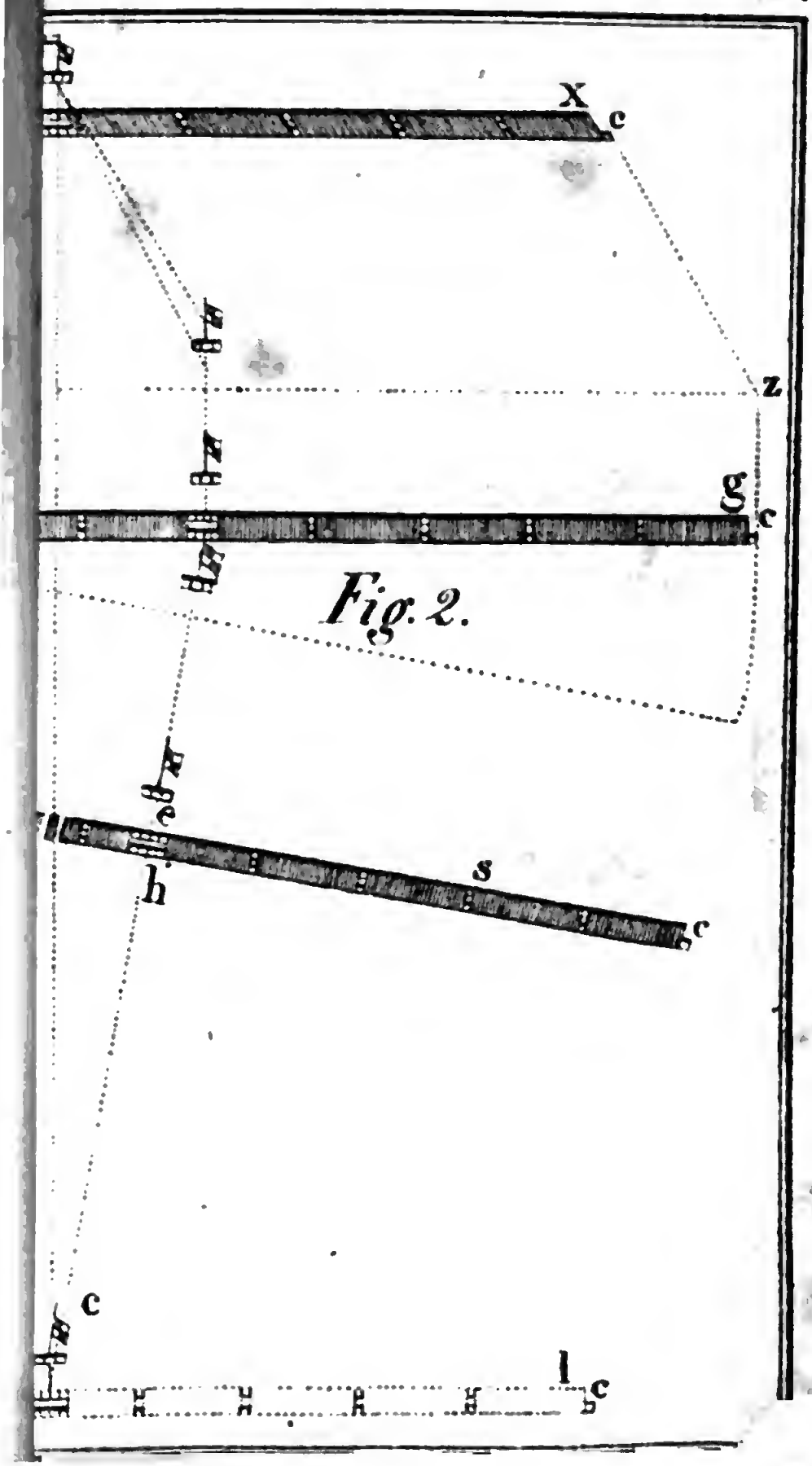

Fig. 2.

Digitized by Google

PLANCHE XXI.

Digitized by Google

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon marchant en bataille par le premier rang; les second et troisième pelotons rencontrant un obstacle : on les voit exécuter le passage, et se remettre ensuite en ligne.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 153, n.os 488 et suiv.)

FIGURE 2,

Représente le même bataillon marchant en bataille par le premier rang, rencontrant un obstacle qui couvre les quatre pelotons de gauche. On voit ces pelotons se déboiter et se porter par leur flanc droit en colonne derrière le quatrième peloton, et, après avoir dépassé l'obstacle, se reporter en ligne par le mouvement prescrit pour se former en avant en bataille.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 156, n.os 496 et suiv.)

---

lon. Pl.X

.2.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VIT... ...III"
NAPOI

Digitized by Google

PLANCHE XXII.

FIGURES 1.re et 2.e,

Représentent un bataillon en marche au pas ordinaire, exécutant un changement de direction à droite.

(Voy. *l'École de bataillon*, p. 160, n.os 506 et suiv.)

FIGURE 3,

Représente le même bataillon, qui, après le changement de direction fini, s'est porté en avant.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 162, n.os 516 et 517.)

Fig. 3.

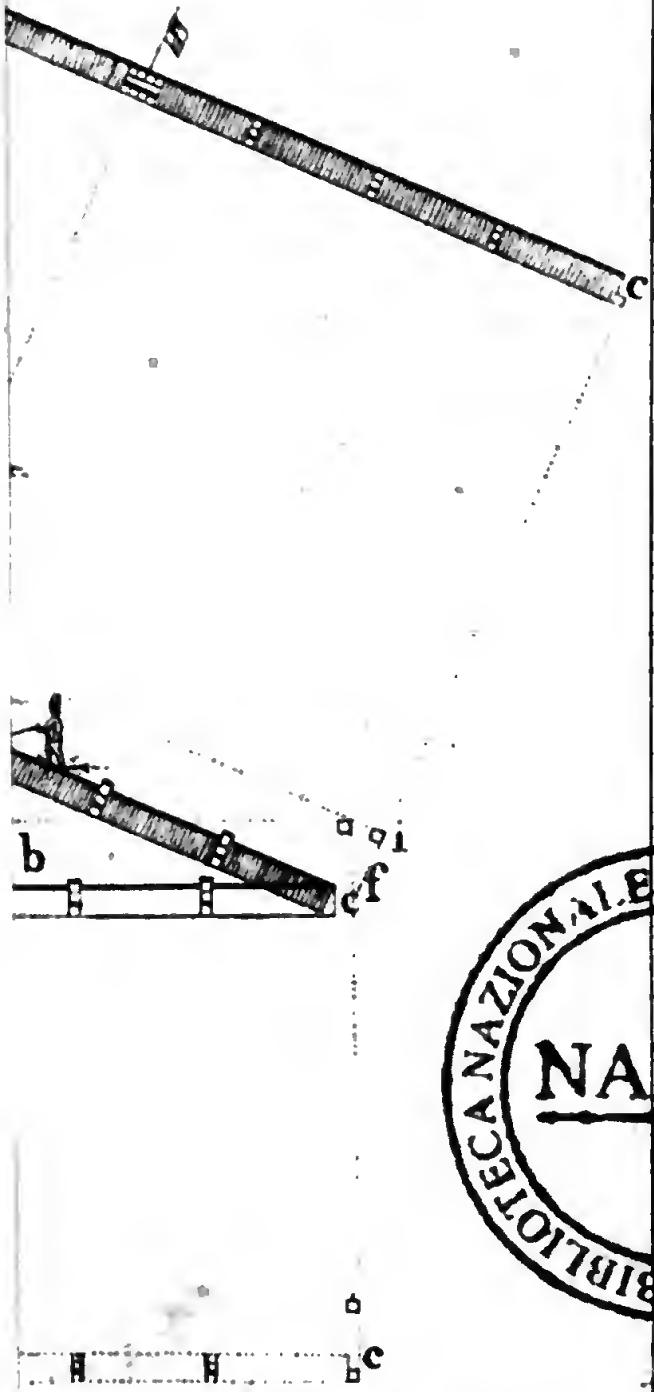

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Digitized by Google

PLANCHE XXIII.

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon (*a*) de première ligne qui exécute le passage des lignes en retraite.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 179, n.os 583 et suiv.)

FIGURE 2,

Représente le même bataillon, qui, après avoir traversé la seconde ligne et marché encore cent pas, s'est arrêté et s'est formé à gauche en bataille.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 180, n.os 586 et suiv.)

FIGURE 3,

Représente un bataillon (*b*) de seconde ligne, doublant les sections de pied ferme pour donner passage à la première ligne.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 182, n.o 593.)

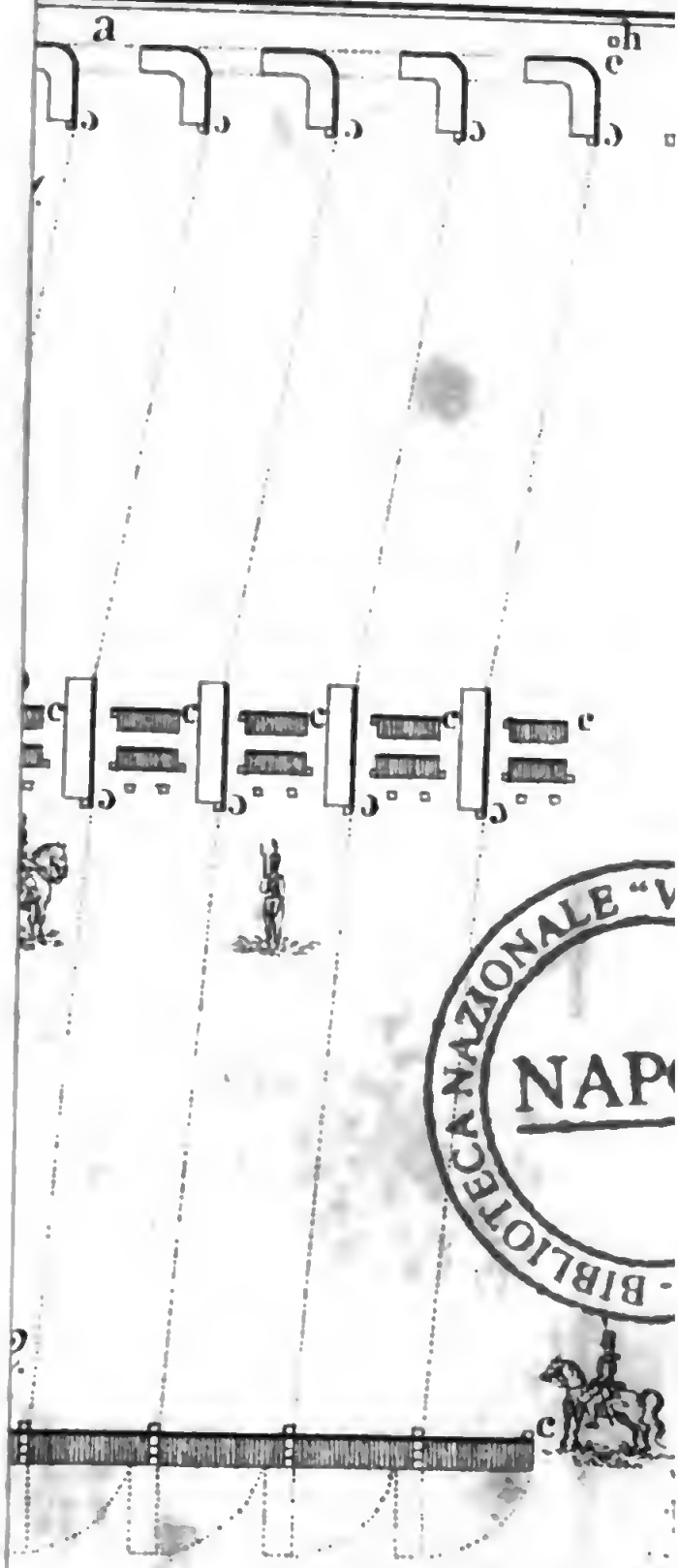

BIBLIOTECA NAZIONALE "V
NAP

Digitized by Google

PLANCHE XXIV.

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon en bataille, exécutant un changement de front en avant sur le peloton de droite qu'on a établi sur la nouvelle ligne, après y avoir placé deux jalonneurs (*a*) et (*b*).

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 189, n.os 620 et suiv.)

FIGURE 2,

Représente un bataillon en bataille, exécutant un changement de front en arrière sur le peloton de droite, qui a été établi d'avance, ainsi que les deux jalonneurs (*a b*), sur la nouvelle ligne de bataille.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 191, n.os 629 et suiv.)

Pl. XXIV.

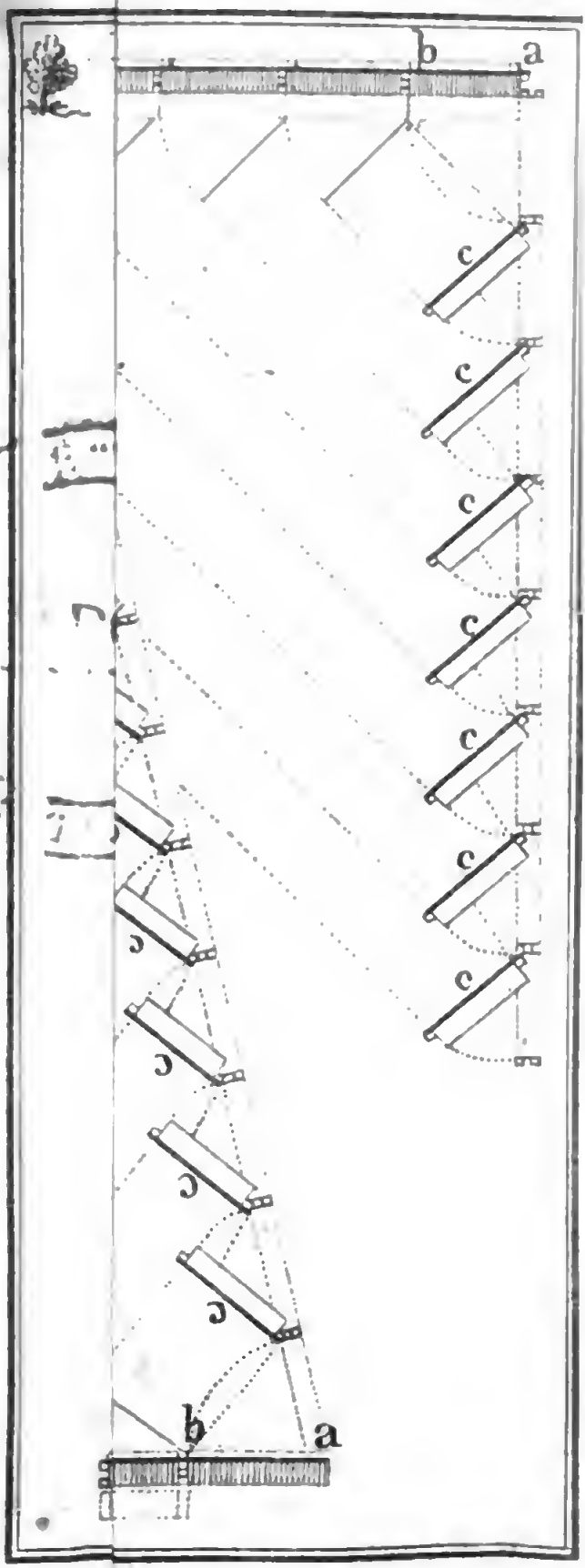

BIBLIOTECA NAZIONALE

Digitized by Google

PLANCHE XXV.

Digitized by Google

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon en bataille, exécutant un changement de front central : l'aile gauche en avant, sur le cinquième peloton, qui a été établi d'avance contre les deux jalonneurs (*a*) et (*b*) placés sur la nouvelle ligne de bataille.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 194, n.os 644 et suiv.)

FIGURE 2,

Représente un bataillon en bataille, exécutant le passage du défilé en retraite par l'aile droite.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 196, n.os 651 et suiv.)

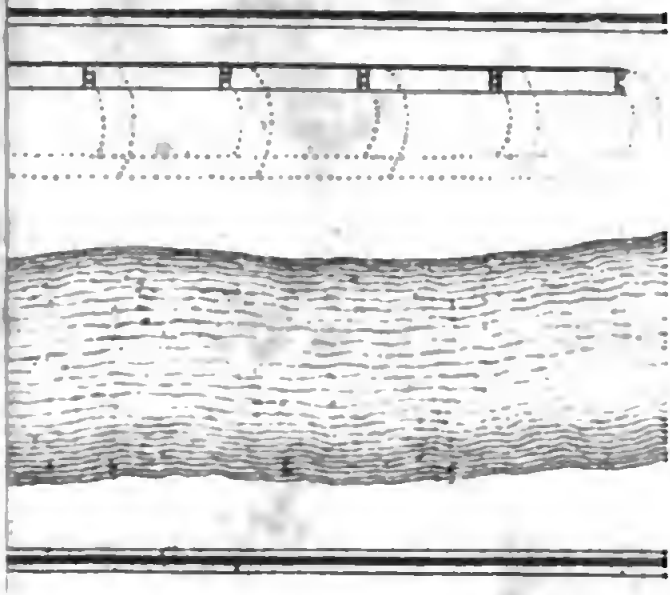

Fig. 1.

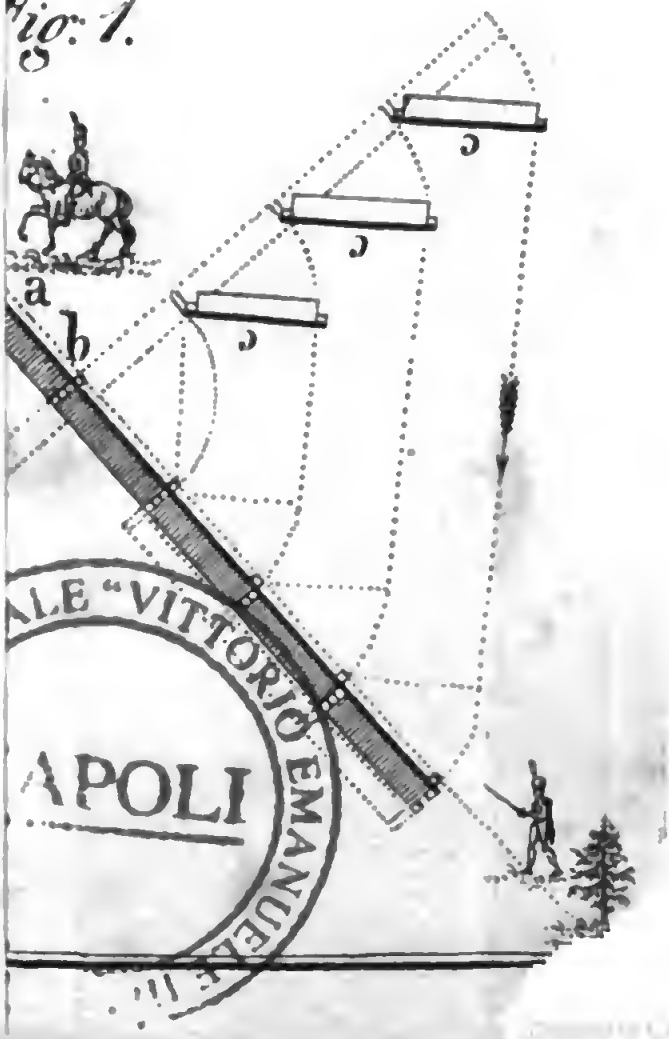

ALE "VITTORIO EMANUELE III"
APOLI

Digitized by Google

PLANCHE XXVI.

FIGURE 1.re,

Représente un bataillon en bataille, formant la colonne d'attaque. On voit les pelotons de droite et de gauche déboîter en arrière, et se porter à distance de section derrière les deux pelotons du centre.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 199, n.os 673 et suiv.)

FIGURE 2,

Représente le déploiement de la colonne d'attaque.

(Voy. l'*École de bataillon*, p. 202, n.os 674 et suiv.)

Digitized by Google

Pl. XXV

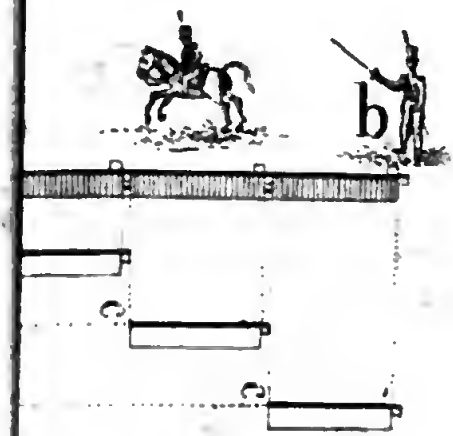

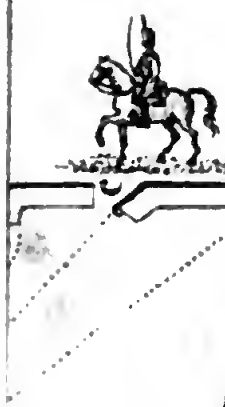

BIBLIOTECA NAZIONALE "
NAP

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA